Rapport annuel

SICAV ECHIQUIER

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2026

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion 3

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé 4

Rapport sur le gouvernement d'entreprise 6

Projet de résolutions 8

Rapport du commissaire aux comptes 22

Rapport spécial du commissaire aux comptes 26

Règles & méthodes comptables 27

ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE 29

ECHIQUIER AGRESSOR 102

ECHIQUIER HYBRID BONDS 167

ECHIQUIER ARTY SRI 237

ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE 308

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE 375

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH 440

ECHIQUIER VALUE EUROPE 508

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine Représenté par Madame Raphaëlle Alezra Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

La SICAV ECHIQUIER est un OPCVM à compartiments.

Objectif de gestion :

L'objectif de chacun des compartiments est défini dans leur prospectus.

La SICAV donne aux investisseurs le choix entre plusieurs compartiments ayant chacun un objectif d'investissement différent.

Chaque compartiment constitue une masse d'avoirs distincte. Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes,

engagements et obligations qui concernent ce compartiment.

Au 31 mars 2026, la SICAV ECHIQUIER comprenait 15 compartiments :

- ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE
- ECHIQUIER AGRESSOR
- ECHIQUIER HYBRID BONDS
- ECHIQUIER ARTY SRI
- ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE
- ECHIQUIER PATRIMOINE
- ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE
- ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH
- ECHIQUIER ENTREPRENEURS
- ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI
- ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI
- ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP
- ECHIQUIER AVENIR
- ECHIQUIER AVENIR DYNAMIQUE
- ECHIQUIER VALUE EUROPE

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav à compartiments : 3 décembre 2018.*
- *Date de création de la Sicav à compartiments : 4 décembre 2018.*

TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 15 mai 2025 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
2. Administration de la société (rémunération des membres du Conseil d'Administration, mandats exercés par les mandataires sociaux de la SICAV dans d'autres sociétés, conventions réglementées) ;
3. Rapport du Conseil sur l'activité de la société ;
4. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 ;
5. Convocation de l'assemblée générale ordinaire (date et lieu de la réunion, projet de l'ordre du jour et projet de texte des résolutions) ;
6. Questions diverses - Pouvoirs.

Le 26 juin 2025 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
2. Administration de la société (rémunération des membres du Conseil d'Administration, mandats exercés par les mandataires sociaux de la SICAV dans d'autres sociétés, conventions réglementées) ;
3. Rapport du Conseil sur l'activité de la société ;
4. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 ;
5. Décision relative à l'option prise en matière d'exercice de la direction générale de la SICAV
6. Renouvellement des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ;
7. Fusion absorption du FCP Tocqueville Megatrends par le compartiment Echiquier Agressor de la SICAV ;
8. Sicavisation du FCP Echiquier Value Europe (le FCP devient un Compartiment de la SICAV Echiquier) ;
9. Fusion absorption du compartiment Echiquier Value Euro par le compartiment Echiquier Value Europe de SICAV ;
10. Fusion absorption du FCP Tocqueville Finance par le compartiment Echiquier Value Europe de la SICAV ;
11. Convocation de l'assemblée générale mixte (date et lieu de la réunion, projet de l'ordre du jour et projet de texte des résolutions) ;
12. Questions diverses - Pouvoirs.

Le 22 juillet 2025 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
2. Liquidation anticipée du Compartiment « Echiquier QME » :
3. Décision de liquidation ;
4. Nomination du liquidateur et fixation de ses pouvoirs ;
5. Pouvoir donné au Commissaire aux Comptes aux fins d'établir son rapport en vue de la liquidation ;
6. Détermination de la date de liquidation sous réserve de la réalisation des opérations nécessaires ;
7. Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de liquidation du Compartiment « Echiquier QME » (date et lieu de la réunion, projet de l'ordre du jour et projet de texte des résolutions)
8. Questions diverses - Pouvoirs.

Le 5 novembre 2025 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
2. Rapport du Conseil sur l'activité de la société
3. Validation de la parité d'échange dans le cadre de la sicavisation du Compartiment Echiquier Value Europe ;
4. Projet de fusion-absorption entre le Compartiment Echiquier World Next Leaders (Absorbé) et le Compartiment Echiquier World Equity Growth (Absorbant) ;
5. Projet de fusion-absorption entre le compartiment Echiquier Patrimoine (Absorbé) et le Compartiment Echiquier Hybrid Bonds (Absorbant) ;
6. Présentation de l'évolution de la politique tarifaire suite aux évolutions règlementaires ;
7. Questions diverses - Pouvoirs.

Le 10 mars 2026 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;

2. Arrêté de la parité d'échange de la fusion-absorption du Compartiment Echiquier Value Euro par le Compartiment Echiquier Value Europe de la SICAV ECHIQUIER ;

3. Arrêté de la parité d'échange de la fusion-absorption du Compartiment Echiquier World Next Leaders par le Compartiment Echiquier World Equity Growth au sein de la SICAV ECHIQUIER ;

4. Fusion-absorption du Compartiment Echiquier Credit Target Income 2027 dans le Compartiment Echiquier Credit SRI Europe de la SICAV ECHIQUIER ;

5. Décision de mettre en place un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (Swing Pricing) ;

6. Mise à jour des statuts avec la réglementation AIFM 2 concernant les outils de gestion du risque de liquidité ;

7. Question diverses - Pouvoirs

Le 14 mai 2026 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;

2. Arrêté de la parité d'échange de la fusion-absorption du Compartiment « Echiquier Patrimoine » par le Compartiment « Echiquier Hybrid Bonds »

3. Question diverses - Pouvoirs

Le 15 mai 2026 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;

2. Administration de la société (rémunération des membres du Conseil d'Administration, mandats exercés par les mandataires sociaux de la SICAV dans d'autres sociétés, conventions réglementées) ;

3. Démission d'un administrateur ;

4. Nomination d'un administrateur ;

5. Rapport du Conseil sur l'activité de la société ;

6. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026 ;

7. Convocation de l'assemblée générale ordinaire (date et lieu de la réunion, projet de l'ordre du jour et projet de texte des résolutions) ;

8. Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap : changement d'indice de référence et délabellisation ;

9. Questions diverses - Pouvoirs.

Le 22 juin 2026 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;

2. Administration de la société (rémunération des membres du Conseil d'Administration, mandats exercés par les mandataires sociaux de la SICAV dans d'autres sociétés, conventions réglementées) ;

3. Démission d'un administrateur ;

4. Nomination d'un administrateur ;

5. Rapport du Conseil sur l'activité de la société ;

6. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026 ;

7. Convocation de l'assemblée générale ordinaire (date et lieu de la réunion, projet de l'ordre du jour et projet de texte des résolutions) ;

8. Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap : changement d'indice de référence et délabellisation ;

9. Questions diverses - Pouvoirs.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Nom : Monsieur Olivier DE BERRANGER

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES/ FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER	Président Directeur-Général
SICAV ECHIQUIER FUND	Administrateur

Nom : Monsieur Didier RIGAUT

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES/ FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER	Administrateur
SICAV Lazard Convertible Global	Administrateur
SICAV SwissLife Funds ESG Money Market Euro	Administrateur

Nom : Monsieur Bruno PRIGENT

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES/ FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER	Administrateur
Equigest	Administrateur et Président du comité d'audit
SICAV AMUNDI FUNDS Luxembourg	Administrateur
GLOBAL SICAV (OFI)	Administrateur
KUZULIER (société de conseil – SASU)	Président
IZNES	Président du comité de suivi

Nom : Monsieur Vincent Cornet

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES/ FONCTIONS
LBP AM	Membre du directoire
SICAV LBPAM SRI Human Rights	Administrateur
SICAV LBPAM Responsable Actions Euro	Administrateur
SICAV LBPAM Funds	Président du conseil d'administration, administrateur et directeur général

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'une rémunération a été versée aux administrateurs pour un montant total de 20 000 € (soit un montant de 10 000 € par administrateur non salarié de la société de gestion). Aucune autre rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versée par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 mars 2025 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Le Conseil s'est assuré que les conditions du dialogue entre les « dirigeants », les « membres du Conseil » et les « actionnaires » ont été réunies avec, par exemple, une organisation de l'assemblée générale qui la rend matériellement accessible à tous.

À l'issue de l'assemblée générale, le Conseil s'est penché sur le résultat des votes.

MEMBRES INDEPENDANTS

Le Conseil a examiné au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance énoncés au règlement intérieur de la SICAV.

DUREE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 14 des statuts de la SICAV : « Sous réserve des dispositions du dernier alinéa du présent article, la durée des fonctions des administrateurs est de trois années pour les premiers administrateurs et six années au plus pour les suivants, chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux assemblées générales annuelles consécutives. »

Nom	**Durée du mandat**
Monsieur Olivier de Berranger	6 ans
Monsieur Didier Rigaut	6 ans
Monsieur Bruno Prigent	6 ans
Monsieur Vincent Cornet	6 ans

Le Président rend compte d'entreprise que la procédure des travaux du conseil a bien eu lieu.

PROJET DE RÉSOLUTIONS
Assemblée générale annuelle de clôture des comptes 31 mars 2026

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2026, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle constate que le nombre d'actions en circulation, l'actif net et la valeur liquidative au le 31 mars 2026 :

Pour le Compartiment ECHIQUIER AGRESSOR

Nombre d'actions :

Action	ISIN	Nombre d'actions (2026)	(2025)
A	FR0010321802	165 272,164	176 916,252
G	FR0010581702	4 968,972	2 073,340
I	FR0011188150	4 716,987	901,094
P	FR0011435197	274,708	344,952

Actif net

Au 31 mars 2026, l'actif net du compartiment s'élève à 354 197 043,93 euros, contre 346 925 126,28 euros au terme de l'exercice précédent.

Valeur liquidative

Action	ISIN	Valeur liquidative	VL 2025
A	FR0010321802	2 016,31	1 924,66
G	FR0010581702	2 090,43	1 977,82
I	FR0011188150	2 153,21	2 026,80
P	FR0011435197	1 501,70	1 430,06

Pour le Compartiment AGENOR MID CAP EUROPE

Nombre d'actions :

Action	ISIN	Nombre d'actions (2026)	(2025)
A	FR0010321810	1 773 271,414	1 939 669,445
B	FR001400LWA0	1 211,939	1 442,502
D	FR0050001207	4 926,688	6 042,688
G	FR0010581710	43 185,536	164 828,396
I	FR0011188259	39 056,120	45 710,282
IXL	FR0013406998	138 591,028	332 316,095

Actif net

Au 31 mars 2026, l'actif net du compartiment s'élevait à 1 078 873 792,13 euros, contre 1 436 089 736,34 euros au terme de l'exercice précédent.

Valeur liquidative

Action	ISIN	Valeur liquidative	VL 2025
A	FR0010321810	419,97	407,29
B	FR001400LWA0	101,24	97,69
D	FR0050001207	78,19	77,95
G	FR0010581710	484,22	465,37
I	FR0011188259	3 205,53	3 065,10
IXL	FR0013406998	1 353,07	1 289,88

Pour le Compartiment ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE

Nombre d'actions :

Action	ISIN	Nombre d'actions (2026)	(2025)
A	FR0010321828	921 783,623	1 536 808,204
B	FR001400LWB8	2 182 988,467	0
G	FR0010581728	137 911,939	563 771,353
I	FR0011188275	104 776,149	158 224,798
IXL	FR0013431871	283 784,671	169 146,664

Actif net

Au 31 mars 2026, l'actif net du compartiment s'élevait à 1 180 912 856,98 euros, contre 1 481 181 905,67 euros au terme de l'exercice précédent.

Valeur liquidative :

Action	ISIN	Valeur liquidative	VL 2025
A	FR0010321828	337,20	369,28
B	FR001400LWB8	97,21	n.a. (création en 2026)
G	FR0010581728	365,06	395,93
I	FR0011188275	2 907,66	3 136,66
IXL	FR0013431871	1 067,23	1 147,80

Pour le Compartiment ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE

Nombre d'actions :

Action	ISIN	Nombre d'actions (2026)	(2025)
A	FR0010491803	648 617,776	820 730,294
G	FR0013286614	119 129,535	158 658,429
I	FR0011829050	272 847,699	321 618,685
IXL	FR001400N3D6	100 030,762	156 329,121

Actif net

Au 31 mars 2026, l'actif net du compartiment s'élevait à 263 595 174,92 euros, contre 358 679 345,12 euros au terme de l'exercice précédent.

Valeur liquidative :

Action	ISIN	Valeur liquidative	VL 2025
A	FR0010491803	172,89	171,15
G	FR0013286614	104,67	103,40
I	FR0011829050	116,32	114,68
IXL	FR001400N3D6	1 072,08	1 054,92

Pour le Compartiment ECHIQUIER ARTY SRI

Nombre d'actions :

Action	ISIN	Nombre d'actions (2026)	(2025)
A	FR0010611293	235 861,784	262 207,421
D	FR0011667989	2 235,470	2 764,308
G	FR0013084043	13 934,206	16 032,749
I	FR0011645555	127 967,188	114 109,260
R	FR0011039304	5 428,559	5 801,430

Actif net

Au 31 mars 2026, l'actif net du compartiment s'élevait à 647 843 223,24 euros, contre 668 429 204,89 euros au terme de l'exercice précédent.

Valeur liquidative :

Action	ISIN	Valeur liquidative	VL 2025
Action A	FR0010611293	1 844,84	1 814,26
Action D	FR0011667989	1 064,59	1 108,68
Action G	FR0013084043	1 295,66	1 269,10
Action I	FR0011645555	1 430,81	1 398,68
Action R	FR0011039304	1 691,73	1 672,03

Pour le Compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI

Nombre d'actions :

Action	ISIN	Nombre d'actions (2026)	(2025)
A	FR0010839282	466 077,107	526 091,877
I	FR0013390564	27 928,273	32 056,186
IXL	FR001400N3E4	16 418,000	33 439,000

Actif net

Au 31 mars 2026, l'actif net du compartiment s'élève à 98 215 012,57 euros, contre 125 005 722,65 euros au terme de l'exercice précédent.

Valeur liquidative :

Action	ISIN	Valeur liquidative	VL 2025
A	FR0010839282	108,35	106,52
I	FR0013390564	1 080,69	1 059,72
IXL	FR001400N3E4	1 067,89	1 046,64

Pour le Compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH

Nombre d'actions :

Action	ISIN	Nombre d'actions (2026)	(2025)
A	FR0010859769	1 373 648,943	1 431 557,142
G	FR0010868174	53 090,822	61 400,941
G USD	FR0013379013	1 391,101	1 425,00
I	FR0011188267	36 354,200	34 790,923
I USD	FR0013405263	0	0
IXL	FR0013429719	203 751,203	213 908,611

Actif net

Au 31 mars 2026, l'actif net du compartiment s'élève à 1 190 731 577,66 euros, contre 1 153 757 009,03 euros au terme de l'exercice précédent.

Valeur liquidative :

Action	ISIN	Valeur liquidative	VL 2025
A	FR0010859769	434,23	410,00
G	FR0010868174	509,83	477,14
G USD	FR0013379013	175,43	153,70
I	FR0011188267	4 924,84	4 583,15
IXL	FR0013429719	1 903,90	1 766,43

Pour le Compartiment ECHIQUIER ENTREPRENEURS

Nombre d'actions:

Action	ISIN	Nombre d'actions (2026)	(2025)
A	FR0011558246	455 413,909	554 349,155
G	FR0013111382	82 644,044	104 503,214
I	FR001400N5L4	34 049,000	1,000

Actif net

Au 31 mars 2026, l'actif net du compartiment s'élève à 320 736 908,77 euros, contre 358 808 848,50 euros au terme de l'exercice précédent.

Valeur liquidative :

Action	ISIN	Valeur liquidative	VL 2025
A	FR0011558246	249,55	251,57
G	FR0013111382	2 100,93	2 098,94
I	FR001400N5L4	982,54	977,69

Pour le Compartiment ECHIQUIER HYBRID BONDS

Nombre d'actions :

Action	ISIN	Nombre d'actions (2026)	(2025)
A	FR0013277571	314 472,961	317 952,64
AD	FR0013277597	185	285
G	FR0013340957	44 454,782	18 502,159

Action	ISIN	Nombre d'actions (2026)	(2025)
I	FR0013217999	27 365,293	32 075,64
IXL	FR0013218005	38 199,004	71 775,83

Actif net

Au 31 mars 2026, l'actif net du compartiment s'élève à 116 649 862,90 euros, contre 154 041 784,66 euros au 31 mars 2025.

Valeur liquidative :

Action	ISIN	Valeur liquidative	VL 2025
A	FR0013277571	109,19	106,30
AD	FR0013277597	91,57	92,98
G	FR0013340957	116,49	112,84
I	FR0013217999	1 165,07	1 126,31
IXL	FR0013218005	1 184,15	1 142,46

Pour le Compartiment ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP

Nombre d'actions :

Action	ISIN	Nombre d'actions (2026)	(2025)
A	FR0013403706	8 464,549	12 738,294
F	FR0013387354	7 029,000	7 029,000
G	FR0013403714	9 002,771	134 161,775
I	FR0013387339	108 803,040	165 773,364
ID	FR0014000865	20 000,000	20 000,000
IXL	FR0013480431	53 417,012	25 495,845

Actif net

Au 31 mars 2026, l'actif net du compartiment s'élève à 260 370 992,56 euros, contre 331 067 870,68 euros au terme de l'exercice précédent.

Valeur liquidative :

Action	ISIN	Valeur liquidative	VL 2025
A	FR0013403706	123,35	123,48
F	FR0013387354	1 541,44	1 515,81
G	FR0013403714	142,57	141,20
I	FR0013387339	1 540,96	1 521,41
ID	FR0014000865	956,23	964,81
IXL	FR0013480431	1 131,14	1 113,45

Pour le Compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI

Nombre d'actions:

Action	ISIN	Nombre d'actions (2026)	(2025)
Action A	FR0013406691	69 557,681	387 731,889
Action G	FR0013406717	16 406,875	20 039,644
Action I	FR0013406709	600,824	4 579,33

Actif net

Au 31 mars 2026, l'actif net du compartiment s'élève à 8 830 352,04 euros, contre 47 069 670,48 euros au terme de l'exercice précédent.

Valeur liquidative :

Action	ISIN	Valeur liquidative	VL 2025
Action A	FR0013406691	94,87 €	103,05 €
Action G	FR0013406717	99,19 €	107,21 €
Action I	FR0013406709	1 004,13 €	1 083,70 €

Pour le Compartiment ECHIQUIER AVENIR

Nombre d'actions :

Action	ISIN	Nombre d'actions (2026)	(2025)
Action H	FR0013480704	42 664,585	42 882,355

Actif net

Au 31 mars 2026, l'actif net du compartiment s'élève à 4 735 137,55 euros, contre 4 696 756,57 euros au terme de l'exercice précédent.

Valeur liquidative :

Action	ISIN	Valeur liquidative	VL 2025
Action H	FR0013480704	110,98 €	109,52 €

Pour le Compartiment ECHIQUIER AVENIR DYNAMIQUE

Nombre d'actions:

Action	ISIN	Nombre d'actions (2026)	(2025)
Action H	FR0013489457	112 888,353	110 579,492

Actif net

Au 31 mars 2026, l'actif net du compartiment s'élève à 15 857 192,64 euros, contre 14 772 039,12 euros au terme de l'exercice précédent.

Valeur liquidative :

Action	ISIN	Valeur liquidative	VL 2025
Action H	FR0013489457	140,46 €	133,58 €

Pour le Compartiment ECHIQUIER VALUE EUROPE

Nombre d'actions :

Action	ISIN	Nombre d'actions (2026)	(2025)
Action AD	FR0013484037	22 550,9000	23 454,2000
Action B	FR0014013H08	84,8819	-
Action I	FR0010600239	47 139,6488	62 332,5663
Action I-N	FR0011524396	1 271 084,2700	790 476,0451
Action P	FR0010547067	1 005 865,5639	1 118 819,6220
Action S	FR0013245420	603 761,2490	115 567,5224
Action K	FR0011612951	0	0

Actif net

Au 31 mars 2026, l'actif net du compartiment s'élève à 725 220 814,36 euros, contre 487 324 862,19 euros au terme de l'exercice précédent.

Valeur liquidative :

Action	ISIN	Valeur liquidative	VL 2025
Action AD	FR0013484037	228,74 €	180,47 €
Action B	FR0014013H08	103,19 €	-
Action I	FR0010600239	442,61 €	342,50 €
Action I-N	FR0011524396	199,71 €	153,40 €
Action P	FR0010547067	346,20 €	271,30 €
Action S	FR0013245420	160,82 €	124,71 €

En conséquence, les actionnaires donnent pour l'exercice clos le 31 mars 2026 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

Pour le Compartiment ECHIQUIER PATRIMOINE

Nombre d'actions :

Action	ISIN	Nombre d'actions (2026)	(2025)
Action A	FR0010434019	92 196,152	114 753,145
Action G	FR0013286622	2 821,379	11 208,347
Action I	FR0013286648	728	728

Actif net

Au 31 mars 2026, l'actif net du compartiment s'élève à 85 426 979,79 euros,

contre 105 587 796,05 euros au terme de l'exercice précédent.

Valeur liquidative :

Action	ISIN	Valeur liquidative (2026)	(2025)
Action A	FR0010434019	915,42	904,01
Action G	FR0013286622	101,22	99,71
Action I	FR0013286648	1 020,65	1 004,42

En conséquence, les actionnaires donnent pour l'exercice clos le 31 mars 2026 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

Seconde résolution

A titre liminaire, il est rappelé que, conformément aux statuts de la SICAV et à la réglementation en vigueur, les sommes distribuables sont constituées :

i. Du revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

ii. Des plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées de moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Dans un premier temps, l'assemblée générale constate, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2026 :

Pour le Compartiment ECHIQUIER AGRESSOR

Les sommes distribuables afférentes au revenu net sont positives et s'élèvent à 1 088 353,62 euros.

Les sommes distribuables afférentes au titre des plus ou moins-values réalisées sont positives et s'élèvent à 19 806 872,20 euros.

L'Assemblée décide d'approuver, conformément aux dispositions statutaires, l'affectation intégrale de ces sommes distribuables au compte de capital.

L'affectation des sommes distribuables par catégorie de part s'établit comme suit :

Catégorie de part	Code ISIN	Revenu net (EUR)	Affecter au compte de capital (Revenus)	Sommes distribuables Plus/Moins-Values réalisées (EUR)	Affecter au compte de capital (PV/MV)
A	FR0010321802	806 563,77	Capitalisation	18 639 315,05	Capitalisation
G	FR0010581702	115 763,74	Capitalisation	579 167,79	Capitalisation
I	FR0011188150	164 068,61	Capitalisation	565 333,91	Capitalisation
P	FR0011435197	1 957,50	Capitalisation	23 055,45	Capitalisation

Pour le Compartiment AGENOR MID CAP EUROPE

Les sommes distribuables afférentes au revenu net sont négatives et s'élèvent à – 269 001,40 euros.

Les sommes distribuables afférentes au titre des plus ou moins-values réalisées sont positives et s'élèvent à 29 917 064,07 euros.

L'Assemblée décide d'approuver, conformément aux dispositions statutaires, l'affectation intégrale de ces sommes distribuables comme ci-après.

L'affectation des sommes distribuables par catégorie de part s'établit comme suit :

Catégorie de part	Code ISIN	Revenu net (EUR)	Affecter au compte de capital (Revenus)	Sommes distribuables Plus/Moins-Values réalisées (EUR)	Affecter au compte de capital (PV/MV)
A	FR0010321810	(-) 3 800 232,09	Capitalisation	20 680 187,56	Capitalisation
B	FR001400LWA0	(-) 2,04	Capitalisation	3 402,05	Capitalisation
D	FR0050001207	78,86	Distribution	10 786,55	Distribution
G	FR0010581710	84 331,95	Capitalisation	578 919,48	Capitalisation
I	FR0011188259	1 151 550,55	Capitalisation	3 462 417,52	Capitalisation
IXL	FR0013406998	2 295 271,37	Capitalisation	5 181 359,02	Capitalisation

Pour l'action D :

De distribuer 78,86 euros au titre du revenu net de l'exercice, dont 29,59 euros au titre du report à nouveau soit une distribution unitaire de 0,01 euros pour chacune des 4 926,688 actions composant le capital au 31 mars 2026. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au 17 juillet 2026 avec une mise en paiement à une date ultérieure restant à déterminer.

- De distribuer 10 786,55 euros au titre des plus ou moins-values de l'exercice dont 46,37 euros au titre du report à nouveau, soit une distribution unitaire de 2,18 euros pour chacune des 4 926,688 actions composant le capital au 31 mars 2026. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au 17 juillet 2026 avec une mise en paiement à une date restant à déterminer ;

Soit une distribution unitaire de 2,19 euros par action.

Conformément aux dispositions légales ; il est rappelé qu'au cours des trois précédents exercices, les distributions suivantes ont été effectuées sur l'action de Catégorie D :

2025	Revenu net : 0 Plus et moins-values nettes réalisées : 2,67
2024	Revenu net : 0 Plus et moins-values nettes réalisées : 0
2023	Revenu net : 0 Plus et moins-values nettes réalisées : 0

Pour le Compartiment ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE

Les sommes distribuables afférentes au revenu net sont positives et s'élèvent à 3 448 753,24 euros.

Les sommes distribuables afférentes au titre des plus ou moins-values réalisées sont positives et s'élèvent à 5 460 670,14 euros.

L'Assemblée décide d'approuver, conformément aux dispositions statutaires, l'affectation intégrale de ces sommes distribuables comme ci-après.

L'affectation des sommes distribuables par catégorie de part s'établit comme suit :

Catégorie de part	Code ISIN	Revenu net (EUR)	Affecter au compte de capital (Revenus)	Sommes distribuables Plus/Moins-Values réalisées (EUR)	Affecter au compte de capital (PV/MV)
A	FR0010321828	(-) 2 187 459,58	Capitalisation	1 335 713,72	Capitalisation
B	FR001400LWB8	(-) 1 010 261,61	Capitalisation	1 292 666,76	Capitalisation
G	FR0010581728	168 398,15	Capitalisation	216 508,98	Capitalisation
I	FR0011188275	2 761 644,38	Capitalisation	1 311 689,76	Capitalisation
IXL	FR0013431871	3 716 431,90	Capitalisation	1 304 090,92	Capitalisation

Pour le Compartiment ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE

Les sommes distribuables afférentes au revenu net sont positives et s'élèvent à 5 667 208,61 euros.

Les sommes distribuables afférentes au titre des plus ou moins-values réalisées sont positives et s'élèvent à 5 047 209,52 euros

L'Assemblée décide d'approuver, conformément aux dispositions statutaires, l'affectation intégrale de ces sommes distribuables comme ci-après.

L'affectation des sommes distribuables par catégorie de part s'établit comme suit :

Catégorie de part	Code ISIN	Revenu net (EUR)	Affecter au compte de capital (Revenus)	Sommes distribuables Plus/Moins-Values réalisées (EUR)	Affecter au compte de capital (PV/MV)
A	FR0010491803	2 072 738,44	Capitalisation	2 150 638,24	Capitalisation
G	FR0013286614	255 446,07	Capitalisation	238 880,75	Capitalisation
I	FR0011829050	713 656,98	Capitalisation	607 410,54	Capitalisation
IXL	FR001400N3D6	2 625 367,12	Capitalisation	2 050 279,99	Capitalisation

Pour le Compartiment ECHIQUIER ARTY SRI

Les sommes distribuables afférentes au revenu net sont positives et s'élèvent à 9 865 247,34 euros.

Les sommes distribuables afférentes au titre des plus ou moins-values réalisées sont positives et s'élèvent à 23 135 343,86 euros.

L'Assemblée décide d'approuver, conformément aux dispositions statutaires, l'affectation intégrale de ces sommes distribuables comme ci-après.

L'affectation des sommes distribuables par catégorie de part s'établit comme suit :

Catégorie de part	Code ISIN	Revenu net (EUR)	Affecter au compte de capital (Revenus)	Sommes distribuables Plus/Moins-Values réalisées (EUR)	Affecter au compte de capital (PV/MV)
Action A	FR0010611293	5 870 525,48	Capitalisation	15 549 895,16	Capitalisation
Action D	FR0011667989	33 113,80	Distribution	86 342,88	Distribution
Action G	FR0013084043	315 813,75	Capitalisation	644 063,66	Capitalisation
Action I	FR0011645555	3 568 031,44	Capitalisation	6 526 156,17	Capitalisation
Action R	FR0011039304	77 762,87	Capitalisation	328 907,70	Capitalisation

Pour l'action D :

De distribuer 33 133,80 euros au titre du revenu net de l'exercice, dont 6,49 euros au titre du report à nouveau soit une distribution unitaire de 14,81 euros pour chacune des 2 235,47 actions composant le capital au 31 mars 2026. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au [...] avec une mise en paiement à une date ultérieure restant à déterminer.

- De distribuer 86 342,88 euros au titre des plus ou moins-values de l'exercice dont 9,03 euros au titre du report à nouveau, soit une distribution unitaire de 38,62 euros pour chacune des 4 2 235,47 actions composant le capital au 31 mars 2026. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au [...] avec une mise en paiement à une date restant à déterminer ;

Conformément aux dispositions légales ; il est rappelé qu'au cours des trois précédents exercices, les distributions suivantes ont été effectuées sur l'action de Catégorie D :

2025	Revenu net : 14,84 Plus et moins-values nettes réalisées : 48,29
2024	Revenu net : 9,75 Plus et moins-values nettes réalisées : 0
2023	Revenu net : 4,55 Plus et moins-values nettes réalisées : 0

Action D : soit une distribution unitaire de 53,43 euros

Pour le Compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI

Les sommes distribuables afférentes au revenu net sont positives et s'élèvent à 2 995 319,47 euros.

Les sommes distribuables afférentes au titre des plus ou moins-values réalisées sont positives et s'élèvent à 477 077,74 euros.

L'Assemblée décide d'approuver, conformément aux dispositions statutaires, l'affectation intégrale de ces sommes distribuables comme ci-après.

L'affectation des sommes distribuables par catégorie de part s'établit comme suit :

Catégorie de part	Code ISIN	Revenu net (EUR)	Affecter au compte de capital (Revenus)	Sommes distribuables Plus/Moins-Values réalisées (EUR)	Affecter au compte de capital (PV/MV)
A	FR0010839282	1 475 622,08	Capitalisation	245 337,94	Capitalisation
I	FR0013390564	955 859,93	Capitalisation	146 589,61	Capitalisation
IXL	FR001400N3E4	563 837,46	Capitalisation	85 150,19	Capitalisation

Pour le Compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH

Les sommes distribuables afférentes au revenu net sont positives et s'élèvent à 386 159,12 euros.

Les sommes distribuables afférentes au titre des plus ou moins-values réalisées sont positives et s'élèvent à 93 139 849,56 euros.

L'Assemblée décide d'approuver, conformément aux dispositions statutaires, l'affectation intégrale de ces sommes distribuables comme ci-après.

L'affectation des sommes distribuables par catégorie de part s'établit comme suit :

Catégorie de part	Code ISIN	Revenu net (EUR)	Affecter au compte de capital (Revenus)	Sommes distribuables Plus/Moins-Values réalisées (EUR)	Affecter au compte de capital (PV/MV)
A	FR0010859769	(-) 4 638 484,39	Capitalisation	46 852 351,69	Capitalisation
G	FR0010868174	30 635,29	Capitalisation	2 116 109,03	Capitalisation
G USD	FR0013379013	240,59	Capitalisation	16 513,28	Capitalisation
I	FR0011188267	1 206 342,23	Capitalisation	13 959 057,72	Capitalisation
IXL	FR0013429719	3 787 425,40	Capitalisation	30 195 817,84	Capitalisation

Pour le Compartiment ECHIQUIER ENTREPRENEURS

Les sommes distribuables afférentes au revenu net sont négatives et s'élèvent à -1 823 547,00 euros.

Les sommes distribuables afférentes au titre des plus ou moins-values réalisées sont positives et s'élèvent à 1 122 028,38 euros.

L'Assemblée décide d'approuver, conformément aux dispositions statutaires, l'affectation intégrale de ces sommes distribuables comme ci-après.

L'affectation des sommes distribuables par catégorie de part s'établit comme suit :

Catégorie de part	Code ISIN	Revenu net (EUR)	Affecter au compte de capital (Revenus)	Sommes distribuables Plus/Moins-Values réalisées (EUR)	Affecter au compte de capital (PV/MV)
A	FR0011558246	-1 388 528,86	Capitalisation	406 009,55	Capitalisation
G	FR0013111382	-478 344,88	Capitalisation	602 551,61	Capitalisation
I	FR001400N5L4	43 326,74	Capitalisation	113 467,22	Capitalisation

Pour le Compartiment ECHIQUIER HYBRID BONDS

Les sommes distribuables afférentes au revenu net sont positives et s'élèvent à 4 021 768,14 euros.

Les sommes distribuables afférentes au titre des plus ou moins-values réalisées sont positives et s'élèvent à 3 167 427,79 euros.

L'Assemblée décide d'approuver, conformément aux dispositions statutaires, l'affectation intégrale de ces sommes distribuables comme ci-après.

L'affectation des sommes distribuables par catégorie de part s'établit comme suit :

Catégorie de part	Code ISIN	Revenu net (EUR)	Affecter au compte de capital (Revenus)	Sommes distribuables Plus/Moins-Values réalisées (EUR)	Affecter au compte de capital (PV/MV)
A	FR0013277571	993 370,35	Capitalisation	934 703,99	Capitalisation
AD	FR0013277597	498,36	Distribution	465,88	Distribution
G	FR0013340957	175 393,72	Capitalisation	140 656,04	Capitalisation
I	FR0013217999	1 142 584,98	Capitalisation	865 191,46	Capitalisation
IXL	FR0013218005	1 709 920,73	Capitalisation	1 226 410,42	Capitalisation

Pour l'action AD :

De distribuer 498,36 euros au titre du revenu net de l'exercice, dont 0,71 euros au titre du report à nouveau soit une distribution unitaire de 2,69 euros pour chacune des 185 actions composant le capital au 31 mars 2026. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au 17 juillet avec une mise en paiement à une date ultérieure restant à déterminer.

- De distribuer 465,88 euros au titre des plus ou moins-values de l'exercice dont 1,53 euros au titre du report à nouveau, soit une distribution unitaire de 2,51 euros pour chacune des 185 actions composant le capital au 31 mars 2026. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au 17 juillet 2026 avec une mise en paiement à une date restant à déterminer ;

Conformément aux dispositions légales ; il est rappelé qu'au cours des trois précédents exercices, les distributions suivantes ont été effectuées sur l'action de Catégorie AD :

2025	Revenu net : 2,44 Plus et moins-values nettes réalisées : 1,52
2024	Revenu net :0 Plus et moins-values nettes réalisées : 2,19
2023	Revenu net : 0 Plus et moins-values nettes réalisées : 1,60

Action AD : distribution unitaire par part : 5,2 euros

Pour le Compartiment ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP

Les sommes distribuables afférentes au revenu net sont positives et s'élèvent à 2 055 318,60 euros.

Les sommes distribuables afférentes au titre des plus ou moins-values réalisées sont positives et s'élèvent à 10 839 544,61 euros.

L'Assemblée décide d'approuver, conformément aux dispositions statutaires, l'affectation intégrale de ces sommes distribuables comme ci-après.

L'affectation des sommes distribuables par catégorie de part s'établit comme suit :

Catégorie de part	Code ISIN	Revenu net (EUR)	Affecter au compte de capital (Revenus)	Sommes distribuables Plus/Moins-Values réalisées (EUR)	Affecter au compte de capital (PV/MV)
A	FR0013403706	-7 654,32	Capitalisation	43 713,68	Capitalisation
F	FR0013387354	121 379,28	Capitalisation	449 939,22	Capitalisation
G	FR0013403714	4 387,63	Capitalisation	53 480,42	Capitalisation
I	FR0013387339	1 183 640,34	Capitalisation	6 975 465,53	Capitalisation
ID	FR0014000865	139 202,17	Distribution	806 726,80	Distribution
IXL	FR0013480431	614 405,96	Capitalisation	2 510 328,03	Capitalisation

Pour l'action ID :

De distribuer 139 202,17 euros au titre du revenu net de l'exercice, dont 2,17 euros au titre du report à nouveau soit une distribution unitaire de 6,96 euros pour chacune des 20 000 actions composant le capital au 31 mars 2026. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au 17 juillet 2026 avec une mise en paiement à une date ultérieure restant à déterminer.

- De distribuer 806 726,80 euros au titre des plus ou moins-values de l'exercice dont 418 326,80 euros au titre du report à nouveau, soit une distribution unitaire de 19,42 euros pour chacune des 20 000 actions composant le capital au 31 mars 2026. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au 17 juillet 2026 avec une mise en paiement à une date restant à déterminer ;

Conformément aux dispositions légales ; il est rappelé qu'au cours des trois précédents exercices, les distributions suivantes ont été effectuées sur l'action de Catégorie ID :

2025	Revenu net : 4,94 Plus et moins-values nettes réalisées : 17,51
2024	Revenu net :0 Plus et moins-values nettes réalisées : 3,67
2023	Revenu net : 34,43 Plus et moins-values nettes réalisées : 0,78

Action ID : distribution unitaire par part : 26,38 euros

Pour le Compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI

Les sommes distribuables afférentes au revenu net sont positives et s'élèvent à 55 121,31 euros.

Les sommes distribuables afférentes au titre des plus ou moins-values réalisées sont positives et s'élèvent à 702 196,45 euros.

L'Assemblée décide d'approuver, conformément aux dispositions statutaires, l'affectation intégrale de ces sommes distribuables comme ci-après.

L'affectation des sommes distribuables par catégorie de part s'établit comme suit :

Catégorie de part	Code ISIN	Revenu net (EUR)	Affecter au compte de capital (Revenus)	Sommes distribuables Plus/Moins-Values réalisées (EUR)	Affecter au compte de capital (PV/MV)
Action A	FR0013406691	31 743,38	Capitalisation	525 577,09	Capitalisation
Action G	FR0013406717	16 365,34	Capitalisation	128 911,50	Capitalisation
Action I	FR0013406709	7 012,59	Capitalisation	47 707,86	Capitalisation

Pour le Compartiment ECHIQUIER AVENIR

Les sommes distribuables afférentes au revenu net sont négatives et s'élèvent à -26 273,35 euros.

Les sommes distribuables afférentes au titre des plus ou moins-values réalisées sont positives et s'élèvent à 44 265,52 euros.

L'Assemblée décide d'approuver, conformément aux dispositions statutaires, l'affectation intégrale de ces sommes distribuables comme ci-après.

L'affectation des sommes distribuables par catégorie de part s'établit comme suit :

Catégorie de part	Code ISIN	Revenu net (EUR)	Affecter au compte de capital (Revenus)	Sommes distribuables Plus/Moins-Values réalisées (EUR)	Affecter au compte de capital (PV/MV)
Action H	FR0013480704	-26 273,35	Capitalisation	44 265,52	Capitalisation

Pour le Compartiment ECHIQUIER DYNAMIQUE

Les sommes distribuables afférentes au revenu net sont négatives et s'élèvent à -210 267,78 euros.

Les sommes distribuables afférentes au titre des plus ou moins-values réalisées sont positives et s'élèvent à 354 892,18 euros.

L'Assemblée décide d'approuver, conformément aux dispositions statutaires, l'affectation intégrale de ces sommes distribuables comme ci-après.

L'affectation des sommes distribuables par catégorie de part s'établit comme suit :

Catégorie de part	Code ISIN	Revenu net (EUR)	Affecter au compte de capital (Revenus)	Sommes distribuables Plus/Moins-Values réalisées (EUR)	Affecter au compte de capital (PV/MV)
Action H	FR0013489457	-210 267,78	Capitalisation	354 892,18	Capitalisation

Pour le Compartiment ECHIQUIER VALUE EUROPE

Les sommes distribuables afférentes au revenu net sont positives et s'élèvent à 19 723 059,86 euros.

Les sommes distribuables afférentes au titre des plus ou moins-values réalisées sont positives et s'élèvent à 100 659 995,59 euros.

L'Assemblée décide d'approuver, conformément aux dispositions statutaires, l'affectation intégrale de ces sommes distribuables comme ci-après.

L'affectation des sommes distribuables par catégorie de part s'établit comme suit :

Catégorie de part	Code ISIN	Revenu net (EUR)	Affecter au compte de capital (Revenus)	Sommes distribuables Plus/Moins-Values réalisées (EUR)	Affecter au compte de capital (PV/MV)
Action AD	FR0013484037	263 845,53	Distribution	997 991,33	Distribution
Action B	FR0014013H08	15,29	Capitalisation	401,45	Capitalisation
Action I	FR0010600239	639 744,83	Capitalisation	2 891 300,95	Capitalisation
Action I-N	FR0011524396	9 455 864,66	Capitalisation	35 066 661,12	Capitalisation
Action P	FR0010547067	6 736 088,57	Capitalisation	48 512 634,40	Capitalisation
Action S	FR0013245420	2 790 985,22	Capitalisation	13 469 074,26	Capitalisation

Pour l'action AD :

De distribuer 263 994,65 euros au titre du revenu net de l'exercice, soit une distribution unitaire de 1,69 euros pour chacune des 22 550,90 actions composant le capital au 31 mars 2026. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au 17 juillet 2026 avec une mise en paiement à une date ultérieure restant à déterminer.

Les sommes issues du report à nouveau sont toutes capitalisées.

Conformément aux dispositions légales ; il est rappelé qu'au cours des trois précédents exercices, les distributions suivantes ont été effectuées sur l'action de Catégorie AD :

2024	Revenu net : 1,38 Plus et moins-values nettes réalisées : 0
2023	Revenu net : 1,22 Plus et moins-values nettes réalisées : 0
2022	Revenu net : 1,08 Plus et moins-values nettes réalisées : 0

Action AD : distribution unitaire par part est de 1,69 euros.

Pour le Compartiment ECHIQUIER PATRIMOINE

Les sommes distribuables afférentes au revenu net s'élèvent à 1 797 196,03 euros.

Les sommes distribuables afférentes au titre des plus ou moins-values réalisées sont positives et s'élèvent à 265 045,88 euros.

L'affectation des sommes distribuables par catégorie de part s'établit comme suit :

Catégorie de part	Code ISIN	Revenu net (EUR)	Affecter au compte de capital (Revenus)	Sommes distribuables Plus/Moins-Values réalisées (EUR)	Affecter au compte de capital (PV/MV)
Action A	FR0010434019	1 772 322,17	Capitalisation	261 848,37	Capitalisation
Action G	FR0013286622	6 702,89	Capitalisation	887,30	Capitalisation

Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale des actionnaires approuve la nomination de Madame Elsa Scoury en qualité d'administrateur(s) pour une période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au mars 2032. Cette nomination prendra effet pour une durée de six (6) années à compter de la présente assemblée.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale approuve le montant global de la rémunération annuelle des administrateurs non-salariés du Conseil d'Administration fixée vingt mille euros (20 000 €) pour l'exercice en cours.

Sixième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2026

SICAV ECHIQUIER
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
53, avenue d'Iéna
75116 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SICAV ECHIQUIER relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2026.07.17 10:55:51 +02:00

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

SICAV ECHIQUIER
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
53, avenue d'Iéna
75116 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2026.07.17 10:55:27 +02:00

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés, à l'exception du compartiment ECHIQUIER HYBRID BONDS qui utilise la méthode des coupons courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois, sauf pour le compartiment ECHIQUIER VALUE EUROPE pour lequel l'exercice est de 15 mois.

Informations communes aux compartiments

Devise de comptabilité et cours de change retenu pour l'agrégation des comptes

Liste des compartiments	Devise de comptabilité	Agrégation : cours de change retenu
ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE	EUR	
ECHIQUIER AGRESSOR	EUR	
ECHIQUIER HYBRID BONDS	EUR	
ECHIQUIER ARTY SRI	EUR	
ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE	EUR	
ECHIQUIER PATRIMOINE	EUR	
ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE	EUR	
ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH	EUR	
ECHIQUIER ENTREPRENEURS	EUR	
ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI	EUR	
ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT	EUR	
ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP	EUR	
ECHIQUIER AVENIR	EUR	
ECHIQUIER AVENIR DYNAMIQUE	EUR	
ECHIQUIER VALUE EUROPE	EUR	

Compartiments ouverts et fermés au cours de l'exercice

Liste des compartiments	Devise de comptabilité	Date d'ouverture	Date de fermeture
ECHIQUIER QME	EUR		11/09/2025
ECHIQUIER VALUE EUROPE	EUR	12/09/2025	
ECHIQUIER VALUE EURO	EUR		17/12/2025
ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS	EUR		23/02/2026

Comptes annuels de chaque compartiment

Rappel de l'orientation des placements et de la politique de gestion (*)

Règles et méthodes comptables (*)

Evénements intervenus au cours de l'exercice

Certains compartiments de la SICAV ECHIQUIER ont été créés au cours de l'exercice clos le 31/03/2026 par fusion-absorption de FCP préexistants.

Cette opération est intervenue dans le prolongement des évolutions réglementaires apportées par French [Routes & Opportunities] Garden permettant la transformation de FCP en SICAV en maintenant l'historique des FCP (les compartiments de la SICAV ont conservé les mêmes code ISIN et les historiques des performances).

Chaque compartiment de la SICAV ECHIQUIER est donc le prolongement des FCP qui ont été absorbés par fusion-addition.

Ainsi, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026 sont présentés dans le prolongement des comptes annuels précédents des FCP absorbés. En particulier, les comptes du dernier exercice clos sont présentés sous la rubrique n-1 afin de permettre la comparaison.

Compléments d'information (*)

(*) Nous vous invitons à vous reporter aux informations concernant chaque compartiment.

Rapport annuel

ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2026

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

Commercialisateur	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et Conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action B	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Distribution et/ou Report	Distribution et/ou Report
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL D	Distribution et/ou Report	Distribution et/ou Report

Objectif de gestion :

ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE est un compartiment de sélection de titres ("stock picking"). Il investit dans des petites et moyennes valeurs européennes de croissance, sélectionnées en particulier pour la qualité de leur management.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence :

L'indice MSCI Europe Mid Cap NR est un indicateur représentatif de la gestion d'ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE (code Bloomberg M7EUMC Index). Cet indice représente l'évolution de l'ensemble des actions de sociétés européennes de moyennes capitalisations. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI Europe Mid Cap NR est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Le compartiment met en œuvre une gestion active et discrétionnaire, orientée vers les marchés des actions de l'Union Européenne. Le compartiment est exposé majoritairement sur des petites et moyennes valeurs européennes.

Afin de permettre l'éligibilité du compartiment au PEA, celui-ci est investi à tout moment à hauteur de 75% minimum en instruments financiers éligibles au PEA.

La gestion d'ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

Approche ISR mis en oeuvre et construction du portefeuille

La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

1. Première étape : Analyse de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement est constitué des valeurs qui composent l'indice Stoxx Europe Total Market dont la capitalisation boursière est comprise entre 0 et 17 milliards d'euro.

Il est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT.

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Si cette évaluation quantitative du pilier Gouvernance apparaît insuffisante ou en présence de controverse significative, l'équipe de gestion réalisera en complément une analyse qualitative de la gouvernance. Cette analyse pourrait aboutir à une décision de non-investissement ou de désinvestissement de l'entreprise concernée.

Par ailleurs, la gestion peut proposer une modification de la note quantitative à l'appui d'une analyse qualitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc. La note finale est comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une faible qualité extra-financière et celle de 10 une forte qualité extrafinancière.

Par ailleurs, dans la limite de 10% des titres peuvent être sélectionnés en dehors de l'univers d'investissement sous réserve que ces valeurs respectent la stratégie d'investissement de l'OPC, les contraintes liées aux exclusions et à la notation présentées ci-dessus.

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90%[1] de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.

[1] Ce pourcentage est calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie extra-financière décrite cidessus. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macroéconomiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Les exclusions servent de second filtre. La société de gestion met en œuvre un filtre d'exclusions dont la liste est établie au niveau du Groupe LBP AM et définie dans sa politique d'exclusions. Elle est constituée d'exclusions normatives et sectorielles.

Les exclusions normatives concernent les émetteurs présentant des risques critiques de violations graves et/ou répétées et/ou faisant l'objet de controverses graves, avérées et répétées des principes du Pacte mondial des Nations Unies, des Principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'Homme ou des lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles concernent les émetteurs générant un chiffre d'affaires significatif dans des secteurs d'activités présentant des risques éthiques et réputationnels comme le tabac, les jeux d'argent et le charbon.

Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com).

Enfin le score GREaT moyen pondéré du fonds doit être supérieur au score GREaT de l'univers d'investissement.

2. Seconde étape : sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières

A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise
- Qualité de sa structure financière
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise
- L'analyse des résultats financiers
- Les perspectives de croissance de son métier
- L'aspect spéculatif de la valeur

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Vote et engagement

La Financière de L'Echiquier a adhéré à la politique d'engagement actionnarial du groupe LBP AM et dans ce cadre a délégué l'exercice des droits de vote à LBP AM. Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote et d'engagement disponible sur le site internet www.lfde.com.

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

▪ l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social

▪ elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs

▪ l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

L'OPC s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 10% de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne :

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de l'OPC sont disponibles dans l'annexe SFDR de ce document et dans la méthodologie d'investissements durables disponibles sur le site internet www.lfde.com (page Investissement Responsable / Pour aller plus loin).

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE est investi dans des valeurs de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation.

Il est toutefois à noter que le compartiment est investi majoritairement sur des petites et moyennes valeurs européennes – dont la capitalisation boursière est inférieure à 10 milliards d'euros. Le respect de ce critère est apprécié au moment de l'investissement initial dans les valeurs concernées.

ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE est principalement investi dans des actions de l'Union Européenne mais pourra avoir recours à des actions en dehors de cette zone dans la limite de 25% de son actif net.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, il pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ; il pourra, en outre, prendre des positions en vue de l'exposer à des secteurs d'activité, à des actions ainsi qu'à des titres ou valeurs assimilées, à des indices afin de respecter l'objectif de gestion. Le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille au risque de change.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment de la SICAV.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc…) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, …) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs
- Action B : Réservée aux entités Allianz, aux entités BPCE et aux entités du groupe La Banque postale
- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action D : Réservée aux investisseurs résidant en Belgique ou au Luxembourg
- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels
- Action IXL : Réservée aux investisseurs institutionnels
- Action IXL D : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes.

ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Dominante fiscale :

Le compartiment est éligible au PEA.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 février 2004.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 27 février 2004.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Du 31/03/2025 au 31/03/2026, les marchés européens terminent la période en nette hausse (STOXX600 +9,2%).

Après un T1 2025 solide, les déclarations de Donald Trump sur les droits de douane ont entrainé une forte correction des marchés ainsi qu'une chute importante du dollar (-13% vs l'euro). Malgré l'incertitude géopolitique, les marchés se sont rapidement redressés soutenus par les politiques accommodantes des banques centrales (baisse de 100bps de la BCE et de 75bps de la Fed), les annonces d'un plan de relance budgétaire de grande ampleur en Allemagne et des résultats d'entreprises solides. En fin d'année, une résurgence de la volatilité a été engendrée par des interrogations sur la rentabilité des investissements massifs dans le secteur de l'intelligence artificielle.

Le T1 2026 s'est conclu sur un recul des marchés européens avec une forte résurgence de la volatilité.Après un début d'année soutenu par les semi-conducteurs, l'élargissement de la hausse à tous les secteurs et le retour des cycliques, le marché a brutalement changé de régime en mars avec le choc énergétique lié au conflit au Moyen Orient et à l'envolée du pétrole.

La forte rotation sectorielle survenue en fin de période fait ressortir le secteur de l'Energie (+50%) en tête, soutenu par l'envolée des prix du baril et du gaz, suivi par les Basic Resources (+49%) avec l'explosion du prix des métaux précieux et enfin par les secteurs les plus défensifs : Utilities (+32%), Telecoms (+15%) et particulièrement recherchés dans un contexte de moindre visibilité.

A l'inverse, le secteur des Medias (-28%) est pris dans la tourmente « AI at risk » concentrant des craintes de disruption potentielle par l'IA.

Echiquier Agenor Europe (part I), très pénalisé par son biais de style progresse de 4,6% sur la période du 31/03/2025 au 31/03/2026, contre une progression de +18,0 % pour son indice de référence.

Plusieurs facteurs expliquent la sous-performance :

• La très nette surperformance du style Value : MSCI Europe Value +20% vs MSCI Europe Growth +4%

• Des biais sectoriels importants avec une surperformance notable de 2 secteurs où le fonds est fortement sous-pondéré :

o Les financières (23% de l'indice en hausse de 25% vs 17% en moyenne sur l'année pour le fonds). Cette sous exposition, bien que largement réduite tout au long de la période nous a couté 320bps de performance

o La Défense nous coûte 270bps de sous-performance (5,1% de l'indice vs 2,7% en moyenne sur l'année pour le fonds)

• Les biais de taille :

Echiquier Agenor Europe est majoritairement investi sur des valeurs dont la capitalisation est comprise entre 1.5 et 10 milliards (60%) alors que notre indice est majoritairement (72% en moyenne sur la période) sur des capitalisations supérieures à 10 milliards. Or la performance de notre indice a été portée à hauteur de 121% par les capitalisations supérieures à 10 milliards : RHEINMETALL (26mrds€), COMMERZBANK (18,6mrds€), HEIDELBERG MATERIALS (21,7mrds€), ERSTE GROUP (24,5mrds€), DANSKE BANK (23,5mrds€), SANDOZ (17,3mrds€), LEONARDO (14,9mrds€) ...

• Le stock-picking a également été pénalisant pour le fonds, les principaux détracteurs à la performance sont :

> ROCKWOOL (-103bps) souffre des craintes macroénomiques

> ALTEN (-94bps) pris dans la tourmente « AI at risk »

> QT GROUP (-65bps) a été impacté par la suspension de sa guidance dans un environnement compliqué marqué par de plus en plus de reports sur les projets de clients

> IMCD (-61bps), distributeur de produits chimiques de spécialité a souffert d'une demande atone et d'une concurrence grandissante de Chine

Ces contributions ne sont que partiellement compensées par les performances solides de plusieurs valeurs :

> Nos titres exposés à la thématique datacenter/semiconducteurs particulièrement recherchée : BESI (+132bps), ASMI (+136bps), HALMA (+86bps), VAT (+78bps)

> ALK ABELLO (+157bps), leader mondial de l'immunothérapie, porté par une forte dynamique sur les comprimés et les auto-injecteurs d'adrénaline a révisé en hausse à trois reprises sa guidance 2025.

> Nos titres défensifs ont profité de bonnes publications tout au long de l'année : EURONEXT (+43bps), TELE2 (+117bps)

> SPIE (+51bps), très exposé à la thématique de l'électrification, signe une bonne année 2025 avec une bonne visibilité sur le T4 et une accélération prévue sur l'Allemagne

Plusieurs banques initiées en cours d'année apportent une solide contribution au fonds : BANCA MEDIOLANUM (+53bps), BPER BANCA (+88bps)

Positionnement & principaux mouvements sont les suivants :

Depuis le T1 2025, l'équipe de gestion s'est attachée à réduire les biais du portefeuille par rapport à l'indice de référence (en premier lieu sur le secteur des financières) tout en privilégiant les valeurs les plus qualitatives de notre univers.

Au-delà de la réduction des biais sectoriels, nous avons favorisé des thématiques structurelles porteuses (électrification, souveraineté Européenne, défense).

- Renforcement des financières avec ALPHA BANK, BANCA MEDIOLANUM, BAWAG, BANCA GENERALI, BPER BANCA, PIRAEUS FINANCIAL, UNICAJA BANCO dans la banque et STOREBRAND, UNIPOL et ASR NEDERLAND dans le secteur de l'assurance.
- Aéro-Défense : HENSOLDT, RENK, LEONARDO, MTU
- Utilities : ELIA, EDPR
- Energie : GTT, DOF GROUP et REPSOL
- Technologie : Nous avons allégé le logiciel (cession de SCOUT24 et NEMETSCHEK) pour renforcer notre exposition aux semiconducteurs via BE SEMICONDUCTOR, ASMI, MUNTERS.

Les sorties ont concerné des valeurs sur lesquelles la valorisation était trop élevée et / ou exposées à une dégradation de leur momentum opérationnel (Nous avons ainsi soldé nos positions en AALBERTS, IMCD, DIASORIN, QT GROUP) et allégé significativement notre exposition au secteur de la santé. Nous avons aussi allégé notre exposition aux valeurs cycliques avec la sortie de ROCKWOOL, FUCHS, SPIRAX SARCO, BEIJER REF, TRELLEBORG.

Performances parts vs Indice :

Code ISIN Part	Libelle Part	Performance part	Performance indice
FR0010321810	Echiquier Agenor Mid Cap Europe A	3,11%	17,97%
FR0010581710	Echiquier Agenor Mid Cap Europe G	4,05%	17,97%
FR0011188259	Echiquier Agenor Mid Cap Europe I	4,58%	17,97%
FR0013406998	Echiquier Agenor Mid Cap Europe IXL	4,90%	17,97%
FR001400LWA0	Echiquier Agenor Mid Cap Europe B	3,63%	17,97%
FR0050001207	Echiquier Agenor Mid Cap Europe D	3,63%	17,97%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achats : LBPAM 3 MOIS I (FR0011176809) - ASR NEDERLAND (NL0011872643)

Ventes : LBPAM 3 MOIS I (FR0011176809) – SCOUT24 (DE000A12DM80)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Quote part des titres éligibles PEA :

Ratio PEA	Min	Moyenne	Max	31/03/2026
Agenor	73.96	77.18	79.94	79.62

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.
- Votre OPC n'est pas labellisé ISR

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de Rémunération LFDE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.

- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution règlementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2025

	2025 Number Fixed	2025 Total Fixed	2025 Total Bonus (paid in 2026)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	49	6 534 882	3 951 066	5	732 067
Other	116	8 888 961	3 348 137	2	312 500
Grand total	165	15 423 843	7 299 203	7	1 044 567
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR : Article 8 (Cf annexes)

COMPTES ANNUELS

BILAN
Actif

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**1 057 759 705,44**	**1 374 315 070,48**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 057 759 705,44	1 374 315 070,48
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**-**	**22 392 625,60**
OPCVM	-	22 392 625,60
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**1 057 759 705,44**	**1 396 707 696,08**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**244 828,39**	**12 443 932,87**
Comptes financiers	**22 228 283,40**	**39 318 667,46**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**22 473 111,79**	**51 762 600,33**
Total Actif I + II	**1 080 232 817,23**	**1 448 470 296,41**

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	1 041 308 680,89	1 497 156 056,19
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	8,11	-
Résultat net de l'exercice	37 565 103,13	-61 066 319,85
Capitaux propres I	**1 078 873 792,13**	**1 436 089 736,34**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**1 078 873 792,13**	**1 436 089 736,34**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**-**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**1 359 025,10**	**12 380 560,07**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**1 359 025,10**	**12 380 560,07**
Total Passifs: I + II + III + IV	**1 080 232 817,23**	**1 448 470 296,41**

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	24 939 884,86	23 792 647,18
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	418 208,88	1 923 955,98
Sous-total Produits sur opérations financières	**25 358 093,74**	**25 716 603,16**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-468,99
Sous-total charges sur opérations financières	**-**	**-468,99**
Total Revenus financiers nets (A)	**25 358 093,74**	**25 716 134,17**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-21 704 052,83	-24 262 880,19
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	3 955,35	-14 886,11
Autres charges	-310 116,81	-18 660,24
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-22 010 214,29**	**-24 296 426,54**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**3 347 879,45**	**1 419 707,63**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-3 616 880,85**	**-1 273 066,73**
Sous-total revenus nets I = C + D	**-269 001,40**	**146 640,90**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	37 971 855,55	58 584 226,99
Frais de transactions externes et frais de cession	-4 423 635,03	-5 677 188,54
Frais de recherche	-413 589,96	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**33 134 630,56**	**52 907 038,45**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-3 217 566,49**	**-3 727 502,83**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**29 917 064,07**	**49 179 535,62**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	22 431 440,01	-117 409 843,90
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	3 116,37	3 382,76
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**22 434 556,38**	**-117 406 461,14**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-14 517 515,92**	**7 013 964,77**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**7 917 040,46**	**-110 392 496,37**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**37 565 103,13**	**-61 066 319,85**

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE est un compartiment de sélection de titres ("stock picking"). Il investit dans des petites et moyennes valeurs européennes de croissance, sélectionnées en particulier pour la qualité de leur management.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Actif net total	**1 078 873 792,13**	1 436 089 736,34	1 617 070 802,70	1 621 051 495,14	2 033 716 472,16

Exprimés en EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action A					
FR0010321810					
Nombre de parts ou actions	**1 773 271,414**	1 939 669,445	2 120 295,163	2 315 475,253	2 467 646,916
Valeur liquidative unitaire	**419,97**	407,29	427,73	405,90	443,40
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**9,51**	10,91	-20,96	-21,84	5,69

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action B					
FR001400LWA0					
Nombre de parts ou actions	**1 211,939**	1 442,502	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	**101,24**	97,69	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**2,80**	3,09	-	-	-

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action D					
FR0050001207					
Nombre de parts ou actions	**4 926,688**	6 042,688	15 084,848	39 600,121	56 479,645
Valeur liquidative unitaire	**78,19**	77,95	81,44	76,8	94,22
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**0,01**	-	-	-	1,66
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**2,18**	2,67	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**-**	-0,17	-3,51	-3,84	-0,30

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action G					
FR0010581710					
Nombre de parts ou actions	**43 185,536**	164 828,396	43 451,108	78 650,689	149 179,553
Valeur liquidative unitaire	**484,22**	465,37	484,32	454,95	491,83
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**15,35**	16,81	-19,06	-19,66	7,64

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action I					
FR0011188259					
Nombre de parts ou actions	**39 056,120**	45 710,282	71 012,373	74 992,206	117 556,544
Valeur liquidative unitaire	**3 205,53**	3 065,10	3 170,76	2 961,00	3 181,35
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**118,13**	129,57	-107,21	-109,50	54,19

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en EUR

	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action IXL					
FR0013406998					
Nombre de parts ou actions	**138 591,028**	332 316,095	347 817,583	339 339,808	366 917,472
Valeur liquidative unitaire	**1 353,07**	1 289,88	1 330,31	1 238,62	1 326,9
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**53,94**	58,49	-41,26	-42,16	23,60

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

b) Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

• Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h

- Amérique :

extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :

extraction à 19 h 30

- France :

extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception du compartiment Echiquier Hybrid Bonds qui utilise la méthode des coupons courus.

• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des actionnaires en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre d'actions égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action B	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Distribution et/ou Report	Distribution et/ou Report
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL D	Distribution et/ou Report	Distribution et/ou Report

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**1 436 089 736,34**	**1 617 070 802,70**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	164 542 877,84	410 541 490,81
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-580 661 089,46	-528 442 842,11
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 347 879,45	1 419 707,63
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	33 134 630,56	52 907 038,45
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	22 434 556,38	-117 406 461,14
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-14 798,98	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**1 078 873 792,13**	**1 436 089 736,34**

[1] *Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.*

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Action A

FR0010321810	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	265 407,431	113 463 822,90
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-431 805,462	-184 478 080,57
Solde net des souscriptions/rachats	**-166 398,031**	**-71 014 257,67**
Action A		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action B

FR001400LWA0	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	13 096,384	1 248 231,56
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-13 326,947	-1 348 796,64
Solde net des souscriptions/rachats	**-230,563**	**-100 565,08**
Action B		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action D

FR0050001207	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 116	-90 987,50
Solde net des souscriptions/rachats	**-1 116**	**-90 987,50**
Action D		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action G

FR0010581710	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	6 557,048	3 220 234,48
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-128 199,908	-60 595 658,59
Solde net des souscriptions/rachats	**-121 642,86**	**-57 375 424,11**
Action G		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action I

FR0011188259	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	6 682,913	21 513 318,59
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-13 337,075	-43 683 196,56
Solde net des souscriptions/rachats	**-6 654,162**	**-22 169 877,97**
Action I		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action IXL

FR0013406998	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	16 975,623	25 097 270,31
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-210 700,69	-290 464 369,60
Solde net des souscriptions/rachats	**-193 725,067**	**-265 367 099,29**
Action IXL		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010321810	Action A	Capitalisable	EUR	744 734 894,70	1 773 271,414	419,97
FR001400LWA0	Action B	Capitalisable	EUR	122 701,40	1 211,939	101,24
FR0050001207	Action D	Distribution et/ou report	EUR	385 223,36	4 926,688	78,19
FR0010581710	Action G	Capitalisable	EUR	20 911 501,29	43 185,536	484,22
FR0011188259	Action I	Capitalisable	EUR	125 195 749,49	39 056,12	3 205,53
FR0013406998	Action IXL	Capitalisable	EUR	187 523 721,89	138 591,028	1 353,07

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Pays-Bas +/-	Italie +/-	Royaume-Uni +/-	Allemagne +/-	France +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 057 759,71	150 424,58	134 398,02	127 576,66	114 024,49	102 809,67
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**1 057 759,71**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	22 228,28	-	-	-	22 228,28
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	22 228,28

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	22 228,28	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**22 228,28**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	GBP +/-	NOK +/-	SEK +/-	DKK +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	127 576,66	63 433,25	61 213,48	60 015,87	31 629,63
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	0,10	0,54	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**127 576,66**	**63 433,25**	**61 213,58**	**60 016,41**	**31 629,63**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [(1)] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[(1)] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2026
Créances	
Souscriptions à recevoir	244 828,39
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	**244 828,39**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-665 016,92
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-617 268,95
Dépôts de garantie	-
Provisions pour frais de recherche	-76 739,23
Total des dettes	**-1 359 025,10**
Total des créances et dettes	**-1 114 196,71**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action A 2,25% TTC maximum
		Action B 1,75 % TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
		Action D 1,75% TTC maximum
		Action I 0,93 % TTC maximum
		Action IXL D 0,62% TTC maximum
		Action IXL 0,62 % TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions 0,09% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commission de surperformance	Actif net	Action A et G 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action B Néant
		Action D Néant
		Action I Néant
		Action IXL D Néant
		Action IXL Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

A l'exception des frais de recherche (cf ci-dessous), les seuls frais pouvant être hors champ des frais évoqués dans le tableau ci-dessus sont :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPC en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPC) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit .

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du Compartiment.

De plus, concernant les frais de recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF, ils peuvent être facturés au fonds.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Informations sur les frais de fonctionnement et autres services :

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base du forfait indiqué ci-dessus.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, la première période d'observation pour la part G sera supérieure à un an. La première période d'observation sera du 18 décembre 2025 au 31 mars 2027.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

MSCI Europe Mid Cap NR

Métholde de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucunecommission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation le fonds sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Action A

FR0010321810	31/03/2026
Frais fixes	18 249 027,63
Frais fixes en % actuel*	2,28
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 2,25% à 2,34% au 18/12/2025.*

Action B

FR001400LWA0	31/03/2026
Frais fixes	15 601,45
Frais fixes en % actuel*	1,75
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 1,75% à 1,84% au 18/12/2025.*

Action D

FR0050001207	31/03/2026
Frais fixes	7 805,43
Frais fixes en % actuel*	1,77
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 1,75% à 1,84% au 18/12/2025.*

Action G

FR0010581710	31/03/2026
Frais fixes	613 387,85
Frais fixes en % actuel*	1,36
Frais variables	1 315,05
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 1,35% à 1,44% au 18/12/2025.*

Action I

FR0011188259	31/03/2026
Frais fixes	1 175 188,10
Frais fixes en % actuel*	0,86
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 1% à 1,02% au 18/12/2025.*

Action IXL

FR0013406998	31/03/2026
Frais fixes	1 947 888,78
Frais fixes en % actuel*	0,54
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 0,70% à 0,71% au 18/12/2025.*

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31/03/2026
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	**-**
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	**-**
Autres engagements hors-bilan	**-**
Total	**-**

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2026
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2026
	-	-	-
Total			**-**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**-269 001,40**	**146 640,90**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Revenus de l'exercice à affecter *(**)*	**-269 001,40**	**146 640,90**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-269 001,40**	**146 640,90**

Action A

FR0010321810	**31/03/2026**	**31/03/2025**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 800 232,09	-5 958 962,70
Total	**-3 800 232,09**	**-5 958 962,70**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action B

FR001400LWA0	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2,04	-259,47
Total	**-2,04**	**-259,47**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action D

FR0050001207	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	49,27	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	29,59	-
Capitalisation	-	-1 071,89
Total	**78,86**	**-1 071,89**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	4 926,688	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,01	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action G

FR0010581710	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	84 331,95	147 214,88
Total	**84 331,95**	**147 214,88**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action I

FR0011188259	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 151 550,55	1 139 078,27
Total	**1 151 550,55**	**1 139 078,27**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action IXL

FR0013406998	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 295 271,37	4 820 641,81
Total	**2 295 271,37**	**4 820 641,81**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**29 917 064,07**	**49 179 535,62**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter *(**)*	**29 917 064,07**	**49 179 535,62**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	8,11	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**29 917 072,18**	**49 179 535,62**

Action A

FR0010321810	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	20 680 187,56	27 127 943,90
Total	**20 680 187,56**	**27 127 943,90**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action B

FR001400LWA0	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	3 402,05	4 713,10
Total	**3 402,05**	**4 713,10**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action D

FR0050001207	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	10 740,18	16 133,98
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	46,37	9,93
Capitalisation	-	-
Total	**10 786,55**	**16 143,91**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	4 926,688	6 042,688
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,18	2,67

Action G

FR0010581710	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	578 919,48	2 625 229,35
Total	**578 919,48**	**2 625 229,35**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action I

FR0011188259	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	3 462 417,52	4 784 345,93
Total	**3 462 417,52**	**4 784 345,93**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action IXL

FR0013406998	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	5 181 359,02	14 621 159,43
Total	**5 181 359,02**	**14 621 159,43**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**1 057 759 705,44**	**98,04**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 057 759 705,44**	**98,04**
Aerospatiale			23 179 010,00	2,15
MTU AERO ENGINES HLDG AG	EUR	74 771	23 179 010,00	2,15
Aerospatiale et defense			13 528 485,56	1,25
LEONARDO AZIONE POST RAGGRUPPAMENTO	EUR	233 089	13 528 485,56	1,25
Assurance Services complets			90 291 314,12	8,37
ASR NEDERLAND N.V	EUR	569 656	33 712 242,08	3,13
STOREBRAND ASA	NOK	2 163 753	33 698 680,06	3,12
UNIPOL GRUPPO S P A	EUR	1 152 955	22 880 391,98	2,12
Banques			98 588 809,79	9,14
ALPHA BANK SA	EUR	5 154 120	16 338 560,40	1,51
BAWAG GROUP AG	EUR	200 119	25 915 410,50	2,40
BPER BANCA SPA	EUR	1 721 561	19 169 581,74	1,78
PIRAEUS BANK SA	EUR	2 511 667	17 546 505,66	1,63
UNICAJA BANCO	EUR	7 779 045	19 618 751,49	1,82
Batiment : Controle climat			22 998 879,89	2,13
MUNTERS GROUP AB	SEK	1 517 718	22 998 879,89	2,13
Chimie de specialite			26 248 035,68	2,43
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	814 491	26 248 035,68	2,43
Composants electriques			33 251 432,30	3,08
NKT REG A/S	DKK	298 839	33 251 432,30	3,08
Defense			51 135 971,04	4,74
HENSOLDT AG	EUR	359 325	27 164 970,00	2,52
RENK GROUP AG	EUR	473 361	23 971 001,04	2,22
electricite alternative			33 952 445,79	3,15
EDP RENOVAVEIS	EUR	2 480 091	33 952 445,79	3,15
Equipement de technologie de production			28 986 685,00	2,69
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	45 505	28 986 685,00	2,69
equipements electroniques			32 811 123,77	3,04
HALMA PLC	GBP	753 836	32 811 123,77	3,04
equipements medicaux			13 851 334,80	1,28
BIOMERIEUX SA	EUR	150 886	13 851 334,80	1,28
Expert en finance			38 366 854,50	3,56
EURONEXT	EUR	277 017	38 366 854,50	3,56

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Fer et acier			15 112 039,96	1,40
VOESTALPINE AG	EUR	399 578	15 112 039,96	1,40
Fournisseurs industriels			55 862 591,91	5,18
BILFINGER AKT	EUR	227 666	22 311 268,00	2,07
DIPLOMA PLC	GBP	491 323	33 551 323,91	3,11
Gestionnaires d'actifs			21 885 776,64	2,03
BANCA MEDIOLANUM	EUR	1 266 538	21 885 776,64	2,03
Habillement et accessoires			32 242 243,40	2,99
MONCLER SPA	EUR	627 281	32 242 243,40	2,99
Industries diversifiees			41 606 884,99	3,86
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV	EUR	216 025	28 472 095,00	2,64
SMITHS GROUP	GBP	503 218	13 134 789,99	1,22
Materiaux et acessoires de construction			8 641 544,95	0,80
BELIMO HOLDING LTD	CHF	12 559	8 641 544,95	0,80
Outillage: construction et manutention			21 831 389,31	2,02
WEIR GROUP	GBP	681 556	21 831 389,31	2,02
Outillage industriel			97 587 823,05	9,04
AUTOSTORE HOLDINGS LTD	NOK	13 400 000	11 248 883,09	1,04
GEA GROUP AG	EUR	284 285	17 398 242,00	1,61
SPIE SA	EUR	763 183	32 694 759,72	3,03
VAT GROUP LTD	CHF	43 885	22 988 082,37	2,13
WARTSILA OYJ	EUR	418 097	13 257 855,87	1,23
Pharmacie			51 455 977,38	4,77
ALK ABELLO A/S	DKK	989 159	26 764 435,46	2,48
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E	EUR	503 498	24 691 541,92	2,29
SCPI bien immobilier destine a la vente au detail			24 366 547,80	2,26
KLEPIERRE REITS	EUR	751 590	24 366 547,80	2,26
Semi conducteurs			33 545 609,10	3,11
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI	EUR	187 458	33 545 609,10	3,11
Services d'ingenierie et de passation de marches			18 485 685,95	1,71
DOF GROUP ASA	NOK	1 488 377	18 485 685,95	1,71
Services informatiques			18 509 199,60	1,72
ALTEN	EUR	353 229	18 509 199,60	1,72
Societes petrolieres et gazieres integrees			30 304 190,30	2,81
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	EUR	65 885	13 387 832,00	1,24
REPSOL	EUR	686 262	16 916 358,30	1,57
Telecommunications filaires			38 214 596,58	3,54
TELE2 B	SEK	2 148 599	38 214 596,58	3,54
Vehicules commerciaux et camions			40 917 222,28	3,79
BREMBO NV	EUR	1 948 637	15 813 189,26	1,46
METSO CORPORATION	EUR	1 703 123	25 104 033,02	2,33

Total	**1 057 759 705,44**	**98,04**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**1 057 759 705,44**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**22 473 111,79**
Autres passifs (-)	**-1 359 025,10**
Total = actif net	**1 078 873 792,13**

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:	Identifiant d'entité juridique:
Echiquier Agenor Mid Cap Europe	9695003F9ARCU62L0A03

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui	☒ Non
☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %**	☒ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une proportion de 77.8% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif social: %**	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La démarche ESG du produit repose sur la mise en oeuvre d'un socle d'exclusions défini au niveau du groupe LBP AM ISR et à l'utilisation d'une notation ESG des émetteurs visant à suivre les risques extra financiers du Produit Financier. Cette analyse repose sur l'outil quantitatif GREaT, propre au groupe LBP AM qui permet de disposer d'une note ESG articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est systématiquement supérieur ou égal à 20% et peut monter jusqu'à 60%.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le Produit Financier investit dans des investissements durables au sens de l'article 2 (17) de SFDR.

○ ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Pourcentage d'investissement durable	**77.8%**

○ ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

Non applicable.

- ***Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?***

Le Produit Financier vise la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'Investissements Durables du Produit Financier est précisé dans l'encart en tête de la présente annexe. Les investissements durables ainsi réalisés par le Produit Financier peuvent répondre à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont considérés, à savoir :
- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).
En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci après.

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés sont :
- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socioéconomique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.
Cette stratégie généraliste n'implique pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables doivent répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités est évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :
Pour l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux :
- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire du Groupe LBP AM, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux,
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire de LFDE qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).
Sur les objectifs spécifiques au climat et à la biodiversité :
- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion,
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique,
- Le score « Bird », indicateur quantitatif propriétaire du Groupe LBP AM visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité,
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées
Sur la thématique spécifique de l'accès à la santé :
- Le score « AAAA » (Acceptability, Accessibility, Affordability, Availability), analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR »..

○ ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée cidessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :
- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent…) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-il été pris en considération ?***

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives"). Les indicateurs concernant les incidences négatives sont calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée est disponible et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.
Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans les politiques d'exclusions. La prise en considération des principales incidences négatives a également lieu au travers de la démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises afin d'améliorer leur transparence sur ces indicateurs et de réduire leurs externalités négatives.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :
- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises..

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion** d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2026	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
EURONEXT	Services financiers	3.6%	Pays-Bas
TELE2	Services de communication	3.6%	Suède
EDP RENOVAVEIS	Services collectifs	3.2%	Espagne
ASR NEDERLAND	Assurance	3.2%	Pays-Bas
STOREBRAND	Assurance	3.2%	Norvège
DIPLOMA	Industrie	3.2%	Royaume-Uni
BE SEMICONDUCTOR	Technologies de l'information	3.2%	Pays-Bas
NKT	Industrie	3.1%	Danemark
HALMA	Technologies de l'information	3.1%	Royaume-Uni
SPIE	Industrie	3.1%	France
MONCLER	Consommation discrétionnaire	3.0%	Italie
ASM INTERNATIONAL	Technologies de l'information	2.7%	Pays-Bas
ELIA GROUP	Services collectifs	2.7%	Belgique
HENSOLDT	Industrie	2.6%	Allemagne
ALK ABELLO	Soins de santé	2.5%	Danemark

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passa à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.
En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

○ ***Quelle était l'allocation des actifs ?***

Le produit financier investit 98.0% de ses actifs dans des actifs qui ont été considérés comme "éligibles" selon le processus ESG en place - donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

2.0% des investissements ne sont pas alignés avec ces caractéristiques (#2 Autres).

Le produit financier investit 77.8% de ses actifs dans des actifs qui ont été considérés comme étant des investissements durables (#1A Durables).

Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce produit financier peut être trouvée dans le prospectus de celui-ci.

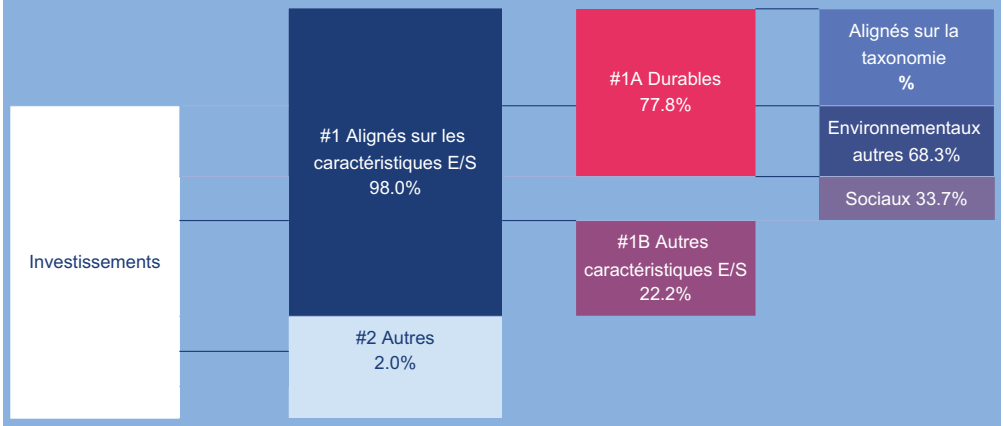

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements duproduit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues parle produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissement.

○ ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	7.3%
Energie	0.0%
Etat	0.0%
Immobilier	2.2%
Industrie	37.0%
Matériaux	5.2%
Produits de première nécessité	2.4%
Produits financiers	10.1%
Services collectifs	0.0%
Services de communication	7.5%
Soins de santé	15.6%
Technologies de l'information	10.4%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues parle produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- ***Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?***

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2026. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

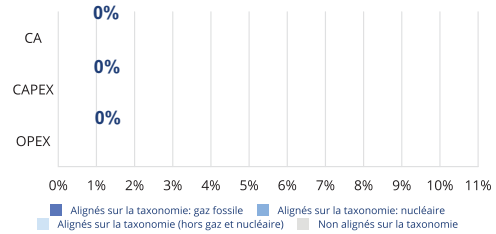

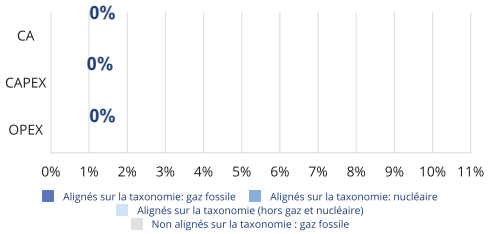

** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Le Produit Financier ne s'engage pas sur une proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?***

Non applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

68.3%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.

Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

33.7%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Non applicable.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large***

Non applicable

Annexe du rapport
Destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 31-mars

Fortune moyenne du fond pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 1 345 231 167,68

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	2,392	% TTC
Actions G	1,35	% TTC
Actions I	1,00	% TTC
Actions D	1,75	% TTC
Actions IXL	0,70	% TTC
Actions B	1,75	% TTC

Commission de gestion de la direction de l'action A : 2,392 % TTC

Fortune moyenne de l'action A pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 801 740 493,50

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	19 453 243,38	9 220 084,21	18 046 207,22
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	19 453 243,38	9 220 084,21	18 046 207,22

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :

TER y compris commission de performance

(18046207.22/801740493.5)*100

2,25 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action G :	1,350	% TTC
Fortune moyenne de l'action G pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 :	44 994 716,50	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	994 738,84	388 710,17	607 603,09
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	1 315,05
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	994 738,84	388 710,17	608 918,14

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :

TER y compris commission de performance

(608918.14/44994716.5)*100

1,35 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action I :	1,000	% TTC
Fortune moyenne de l'action I pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 :	136 378 449,43	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	1 482 685,69	557 879,01	1 140 988,35
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 482 685,69	557 879,01	1 140 988,35

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :

TER y compris commission de performance

(1140988.35/136378449.43)*100

0,84 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action D : 1,75 % TTC

Fortune moyenne de l'action D pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 439 649,76

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	15 130,05	4 009,70	7 697,44
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	15 130,05	4 009,70	7 697,44

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :
TER y compris commission de performance

(7697.44/439649.76)*100

1,75 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action IXL : 0,70 % TTC

Fortune moyenne de l'action IXL pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 360 788 883,77

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	2 316 137,80	1 110 836,43	1 884 674,26
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	2 316 137,80	1 110 836,43	1 884 674,26

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :
TER y compris commission de performance

(1884674.26/360788883.77)*100

0,52 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action B : 1,75 % TTC

Fortune moyenne de l'action B pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 888 974,72

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	944,43	10 722,97	15 567,42
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	944,43	10 722,97	15 567,42

Calcul du TER pour 11 mois, du 15/04/24 au 31/03/25 :
TER y compris commission de performance

(15567.42/888974.72)*100

1,75 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Rapport annuel

ECHIQUIER AGRESSOR

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2026

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

Commercialisateur	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et Conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER AGRESSOR est un compartiment dynamique recherchant à surperformer l'indice de référence MSCI Europe sur une durée d'investissement supérieure à 5 ans à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes.

Indicateur de référence :

L'indice MSCI EUROPE (ticker Bloomberg MSDEE15N) est un indicateur représentatif de la gestion d'ECHIQUIER AGRESSOR. Cet indice est représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros, et dividendes réinvestis.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI Europe est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

ECHIQUIER AGRESSOR investit tant sur des petites et moyennes valeurs que sur des grandes valeurs notamment européennes. La gestion d'ECHIQUIER AGRESSOR s'appuie d'abord sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

L'exposition du compartiment au risque action sera à tout moment comprise entre 60% et 100% de l'actif net du compartiment.

Afin de permettre l'éligibilité du compartiment au PEA, il est investi à tout moment à hauteur de 75% minimum en instruments financiers éligibles au PEA.

ECHIQUIER AGRESSOR peut aussi en fonction de l'évolution et des situations de marchés, être exposé à hauteur de 25% maximum de l'actif net en titres obligataires réputés "investment grade".

ECHIQUIER AGRESSOR peut recourir aux instruments dérivés dans le cadre d'opérations de couverture et d'exposition au risque de marché actions et exceptionnellement à des opérations de couverture du risque de change.

Approche ISR et construction du portefeuille

La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui se fait en deux étapes:

- La première consiste à avoir une approche extra-financière des valeurs sélectionnées à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

1. Première étape : Analyse extra-financière systématique

La société de gestion met en œuvre un filtre d'exclusions dont la liste est établie au niveau du Groupe LBP AM et définie dans sa politique d'exclusions. Elle est constituée d'exclusions normatives et sectorielles. Les exclusions normatives concernent les émetteurs présentant des risques critiques de violations graves et/ou répétées et/ou faisant l'objet de controverses graves, avérées et répétées des principes du Pacte mondial des Nations Unies, des Principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'Homme ou des lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales.

Les exclusions sectorielles concernent les émetteurs générant un chiffre d'affaires significatif dans des secteurs d'activités présentant des risques éthiques et réputationnels comme le tabac, les jeux d'argent et le charbon. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com).

Par ailleurs, les émetteurs font l'objet d'une analyse extra-financière quantitative qui se fonde sur un outil propriétaire du groupe LPB AM : GREaT. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, cette notation ne vise pas à constituer une contrainte forte dans la sélection des émetteurs et dans la construction du portefeuille mais constitue un outil du suivi du risque extra-financier attaché aux émetteurs.

Si cette évaluation quantitative du pilier Gouvernance apparait insuffisante ou en présence de controverse significative, l'équipe de gestion réalisera en complément une analyse qualitative de la gouvernance. Cette analyse pourrait aboutir à une décision de non-investissement ou de désinvestissement de l'entreprise concernée.

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 75 %[1] de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.

[1] Ce pourcentage est calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite cidessus ; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

2. Seconde étape : Sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières

A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise ;
- Qualité de sa structure financière;
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise;
- L'analyse des résultats financiers;

- Les perspectives de croissance de son métier;

- L'aspect spéculatif de la valeur.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Vote et engagement

La Financière de L'Echiquier a adhéré à la politique d'engagement actionnarial du groupe LBP AM et dans ce cadre a délégué l'exercice des droits de vote à LBP AM.

Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote et d'engagement disponible sur le site internet www.lfde.com.

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

▪ l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social;

▪ elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs;

▪ l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance.

Les investissements durables dans l'OPC représenteront 10% minimum de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives L'équipe de gestion ne prend pas en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité pour la constructuction du portefeuille.

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

L'investissement sur des actions sera en permanence réalisé à hauteur de 75% minimum.

ECHIQUIER AGRESSOR est principalement investi sur les actions de l'Europe (Union Européenne, Association Européenne de Libre Echange et Royaume Uni). Le compartiment pourra toutefois investir jusqu'à 25 % hors de l'Europe.

Le compartiment est exposé tant en petites et moyennes capitalisations qu'en grandes capitalisations, avec toutefois une limite de 20% sur les petites capitalisations (inférieures à 1 Milliard d'€).

La sélection rigoureuse des valeurs et les opérations de trading ne répondent à aucun objectif d'allocations sectorielles ou géographiques en dehors des contraintes ci-dessus mentionnées.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%.

La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

La sélection des sous-jacents ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de la notation et repose également sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment pourra prendre des positions :

- en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché actions et exceptionnellement contre le risque de chang,
- en vue de l'exposer au risque de marché actions conformément à l'objectif de gestion.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices
- options sur titres et sur indices
- options de change
- et change à terme

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc…) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, …) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs

- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

- Action P : Tous souscripteurs

- Action IXL : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes.

ECHIQUIER AGRESSOR peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER AGRESSOR peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER AGRESSOR dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée :

Supérieure à 5 ans.

Dominante fiscale :

Le compartiment est éligible au PEA.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas …). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 31 octobre 1991.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 29 novembre 1991.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Sur la période mars 2025 – mars 2026, les marchés actions européens affichent une progression soutenue dans un environnement marqué par de fortes incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. L'instauration de nouvelles mesures tarifaires lors du « Liberation Day », conjuguée à la poursuite des tensions au Moyen Orient, a entraîné une hausse significative des prix du pétrole et accentué la dispersion sectorielle. Dans ce contexte, le fonds enregistre une sous performance par rapport à l'indice des grandes capitalisations, expliquée par des effets d'allocation et de sélection défavorables.

La sous exposition au secteur de l'énergie constitue un facteur pénalisant majeur, dans un contexte de forte hausse du brut, malgré une contribution absolue élevée des positions en portefeuille. À l'inverse, la consommation de base fortement pénalisée par la hausse de l'inflation, contribuant positivement à la performance relative, notamment via la sous-pondération.

Les secteurs cycliques, tels que la consommation discrétionnaire et les biens d'équipement, ont significativement pesé sur la performance relative, en raison d'une sélection de titres défavorable dans un environnement marqué par le ralentissement économique et les tensions commerciales. Le secteur de la santé contribue également négativement, reflétant des choix de valeurs peu porteurs sur la période à l'image de Novo Nordisk.

La thématique de l'intelligence artificielle en revanche a continué de porter les performances. Les segments liés à l'électrification et aux semi conducteurs ont soutenu le secteur technologique et celui des services publics. En revanche, les valeurs de logiciels ont souffert, pénalisant la contribution globale du secteur. Enfin, les industriels et les financières affichent des contributions positives en absolu.

Performances parts vs Indice :

Code ISIN Part	Libelle Part	Performances parts	Performance indice
FR0010321802	Echiquier Agressor A	4,76%	11,67%
FR0010581702	Echiquier Agressor G	5,69%	11,67%
FR0011188150	Echiquier Agressor I	6,24%	11,67%
FR0011435197	Echiquier Agressor P	5,01%	11,67%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achats : SAP (DE0007164600) – BANCO SANTANDER (ES0113900J37)

Ventes : UNICREDIT (IT0005239360) – ALLIANZ (DE0008404005)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Quote part des titres éligibles PEA :

	MIN	MAX	MOYENNE	Au 31/03/2026
Echiquier Agressor	73,62	80,75	76,49	76,10

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.
- Le compartiment n'a pas le label ISR

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de Rémunération LFDE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.

- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution règlementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2025 :

	2025 Number Fixed	2025 Total Fixed	2025 Total Bonus (paid in 2026)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	49	6 534 882	3 951 066	5	732 067
Other	116	8 888 961	3 348 137	2	312 500
Grand total	165	15 423 843	7 299 203	7	1 044 567
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR : Article 8 (Cf annexes)

COMPTES ANNUELS

BILAN
Actif

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**353 023 823,23**	**334 971 406,94**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	353 023 823,23	334 971 406,94
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**-**	**-**
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**418 400,00**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**353 442 223,23**	**334 971 406,94**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**522 578,51**	**9 664 182,45**
Comptes financiers	**825 669,90**	**5 450 543,66**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**1 348 248,41**	**15 114 726,11**
Total Actif I + II	**354 790 471,64**	**350 086 133,05**

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	337 874 814,89	342 158 537,09
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	16 322 229,04	4 766 589,19
Capitaux propres I	**354 197 043,93**	**346 925 126,28**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**354 197 043,93**	**346 925 126,28**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**163 600,00**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**163 600,00**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**429 692,85**	**3 160 862,72**
Concours bancaires	**134,86**	**144,05**
Sous-total autres passifs IV	**429 827,71**	**3 161 006,77**
Total Passifs: I + II + III + IV	**354 790 471,64**	**350 086 133,05**

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	8 844 550,54	9 245 119,79
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	113 768,34	113 284,12
Sous-total Produits sur opérations financières	**8 958 318,88**	**9 358 403,91**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-125,70
Sous-total charges sur opérations financières	**-**	**-125,70**
Total Revenus financiers nets (A)	**8 958 318,88**	**9 358 278,21**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-7 815 836,78	-8 308 861,02
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-11 081,75	13 116,12
Autres charges	-96 508,19	-4 572,72
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-7 923 426,72**	**-8 300 317,62**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**1 034 892,16**	**1 057 960,59**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**53 461,46**	**-352 339,63**
Sous-total revenus nets I = C + D	**1 088 353,62**	**705 620,96**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	21 204 310,95	55 103 483,59
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 217 099,27	-2 459 121,99
Frais de recherche	-73 723,00	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**19 913 488,68**	**52 644 361,60**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-106 616,48**	**-3 281 225,10**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**19 806 872,20**	**49 363 136,50**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-4 648 776,45	-48 762 367,41
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	225,62	-227,65
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-4 648 550,83**	**-48 762 595,06**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**75 554,05**	**3 460 426,79**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-4 572 996,78**	**-45 302 168,27**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**16 322 229,04**	**4 766 589,19**

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

ECHIQUIER AGRESSOR est un compartiment dynamique recherchant à surperformer l'indice de référence MSCI Europe sur une durée d'investissement supérieure à 5 ans à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	**31/03/2026**	**31/03/2025**	**28/03/2024**	**31/03/2023**	**31/03/2022**
Actif net total	**354 197 043,93**	346 925 126,28	405 961 170,24	393 966 481,05	454 224 232,18

Exprimés en EUR	**31/03/2026**	**31/03/2025**	**28/03/2024**	**31/03/2023**	**31/03/2022**
Action A					
FR0010321802					
Nombre de parts ou actions	**165 272,164**	176 916,252	207 791,102	235 199,187	260 214,676
Valeur liquidative unitaire	**2 016,31**	1 924,66	1 898,60	1 641,93	1 653,40
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**117,65**	277,40	40,10	-60,33	39,63

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action G					
FR0010581702					
Nombre de parts ou actions	**4 968,972**	2 073,34	2 914,800	2 939,114	4 778,791
Valeur liquidative unitaire	**2 090,43**	1 977,82	1 933,41	1 657,18	1 653,8
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**139,85**	301,61	56,09	-46,32	43,32

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action I					
FR0011188150					
Nombre de parts ou actions	**4 716,987**	901,094	2 498,021	985,158	8 683,418
Valeur liquidative unitaire	**2 153,21**	2 026,80	1 965,52	1 673,03	1 658,51
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**154,63**	323,82	69,04	-36,00	46,14

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en EUR

	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action P					
FR0011435197					
Nombre de parts ou actions	**274,7080**	344,952	642,071	1 041,972	1 377,069
Valeur liquidative unitaire	**1 501,70**	1 430,06	1 407,14	1 213,9	1 219,33
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**91,05**	209,45	32,81	-41,63	29,98

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

b) Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

• Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h

- Amérique :

extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :

extraction à 19 h 30

- France :

extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception du compartiment Echiquier Hybrid Bonds qui utilise la méthode des coupons courus.

• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des actionnaires en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre d'actions égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**346 925 126,28**	**405 961 170,24**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	60 182 556,60	16 603 277,43
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-69 210 468,96	-80 579 048,52
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 034 892,16	1 057 960,59
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	19 913 488,68	52 644 361,60
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-4 648 550,83	-48 762 595,06
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**354 197 043,93**	**346 925 126,28**

[1] *Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.*

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Action A

FR0010321802	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	20 853,644	42 348 879,70
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-32 497,732	-65 500 252,50
Solde net des souscriptions/rachats	**-11 644,088**	**-23 151 372,80**

Action A	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

Action G

FR0010581702	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	4 049,358	8 504 032,25
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 153,726	-2 437 507,73
Solde net des souscriptions/rachats	**2 895,632**	**6 066 524,52**

Action G	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

Action I

FR0011188150	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	4 329,372	9 317 338,82
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-513,479	-1 156 205,99
Solde net des souscriptions/rachats	**3 815,893**	**8 161 132,83**

Action I	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

Action P

FR0011435197	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	8,335	12 305,83
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-78,579	-116 502,74
Solde net des souscriptions/rachats	**-70,244**	**-104 196,91**

Action P	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010321802	Action A	Capitalisable	EUR	333 240 530,09	165 272,164	2 016,31
FR0010581702	Action G	Capitalisable	EUR	10 387 296,81	4 968,972	2 090,43
FR0011188150	Action I	Capitalisable	EUR	10 156 687,38	4 716,987	2 153,21
FR0011435197	Action P	Capitalisable	EUR	412 529,65	274,708	1 501,70

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	France +/-	Royaume-Uni +/-	Italie +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	353 023,83	68 751,74	54 883,90	54 475,71	47 642,76	27 494,23
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	18 112,76	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**371 136,59**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	**-**	-	-	-	-
Obligations	**-**	-	-	-	-
Titres de créances	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**825,67**	-	-	-	825,67
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**-0,13**	-	-	-	-0,13
Emprunts	**-**	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	-	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**-**	**-**	**-**	**825,54**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	825,67	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-0,13	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**825,54**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	GBP +/-	CHF +/-	USD +/-	DKK +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	51 910,58	19 014,60	12 691,90	7 346,31	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	60,05	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-0,13	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**51 910,58**	**19 014,60**	**12 751,82**	**7 346,31**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [(1)] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[(1)] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	**Valeur actuelle constitutive d'une créance**	**Valeur actuelle constitutive d'une dette**
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2026
Créances	
Souscriptions à recevoir	247 456,06
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	275 122,45
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	**522 578,51**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-175 711,07
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-237 492,67
Dépôts de garantie	-
Provisions pour frais de recherche	-16 489,11
Total des dettes	**-429 692,85**
Total des créances et dettes	**92 885,66**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action A 2,20 % TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
		Action I 0,93 % TTC maximum
		Action P 2,00 % TTC maximum
		Action IXL 0,62% TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqué à toutes les actions 0,09% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commission de surperformance	Actif net	Action A et Action G 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action I Néant
		Action P 20% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action IXL Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

A l'exception des frais de recherche (cf ci-dessous), les seuls frais pouvant être hors champ des frais évoqués dans le tableau ci-dessus sont :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPC en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPC) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit .

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du Compartiment.

De plus, concernant les frais de recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF, ils peuvent être facturés au fonds.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Informations sur les frais de fonctionnement et autres services :

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base du forfait indiqué ci-dessus.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

Pour la part P : une partie des frais de gestion est reversée par la société de gestion à la Fondation Groupe LBP AM sous l'égide de la Fondation de France. Les commissions de performance sont intégralement reversées à la Fondation Groupe LBP AM.

Tout investisseur peut obtenir une information plus détaillée auprès de La Financière de l'Echiquier.

Le don réalisé au profit de cette fondation peut offrir à la société de gestion un droit à une exonération fiscale.

Modaliés de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, la première période d'observation pour la part G sera supérieure à un an : du 18 décembre 2025 au 31 mars 2027.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

MSCI EUROPE

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC (action A et G) ou 20% TTC (action P) de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuitecomparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la périodede d ' o b s e r v a t i o n avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucunecommission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compenséeavant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation le fonds sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Action A

FR0010321802	31/03/2026
Frais fixes	7 759 305,89
Frais fixes en % actuel*	2,27
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 2,25% à 2,29% au 18/12/2025.*

Action G

FR0010581702	31/03/2026
Frais fixes	109 330,36
Frais fixes en % actuel*	1,38
Frais variables	24,88
Frais variables en % actuel	0,0003
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 1,35% à 1,44% au 18/12/2025.*

Action I

FR0011188150	31/03/2026
Frais fixes	45 464,17
Frais fixes en % actuel*	0,94
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 1% à 1,02% au 18/12/2025.*

Action P

FR0011435197	31/03/2026
Frais fixes	9 301,42
Frais fixes en % actuel*	2,03
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 2% à 2,09% au 18/12/2025.*

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31/03/2026
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	**-**
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	**-**
Autres engagements hors-bilan	**-**
Total	**-**

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2026
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2026
	-	-	-
Total			**-**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**1 088 353,62**	**705 620,96**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Revenus de l'exercice à affecter *(**)*	**1 088 353,62**	**705 620,96**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 088 353,62**	**705 620,96**

Action A

FR0010321802	**31/03/2026**	**31/03/2025**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	806 563,77	626 117,64
Total	**806 563,77**	**626 117,64**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action G

FR0010581702	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	115 763,74	43 796,63
Total	**115 763,74**	**43 796,63**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action I

FR0011188150	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	164 068,61	33 584,24
Total	**164 068,61**	**33 584,24**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action P

FR0011435197	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 957,50	2 122,45
Total	**1 957,50**	**2 122,45**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**19 806 872,20**	**49 363 136,50**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter *(**)*	**19 806 872,20**	**49 363 136,50**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**19 806 872,20**	**49 363 136,50**

Action A

FR0010321802	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	18 639 315,05	48 453 227,29
Total	**18 639 315,05**	**48 453 227,29**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action G

FR0010581702	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	579 167,79	581 566,56
Total	**579 167,79**	**581 566,56**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action I

FR0011188150	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	565 333,91	258 211,79
Total	**565 333,91**	**258 211,79**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action P

FR0011435197	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	23 055,45	70 130,86
Total	**23 055,45**	**70 130,86**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**353 023 823,23**	**99,67**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**353 023 823,23**	**99,67**
Aerospatiale			11 143 443,72	3,15
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	GBP	859 886	11 143 443,72	3,15
Aerospatiale et defense			9 178 561,68	2,59
LEONARDO AZIONE POST RAGGRUPPAMENTO	EUR	158 142	9 178 561,68	2,59
Articles de luxe			11 194 379,16	3,16
CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	CHF	74 623	11 194 379,16	3,16
Banques			50 321 360,83	14,21
BANCO SANTANDER SA	EUR	1 461 219	13 866 968,31	3,92
BARCLAYS PLC	GBP	1 803 404	8 040 385,20	2,27
COMMERZBANK	EUR	227 774	7 013 161,46	1,98
ING GROUP NV	EUR	314 261	6 946 739,41	1,96
INTESA SANPAOLO SPA	EUR	2 030 379	10 478 786,02	2,96
PIRAEUS BANK SA	EUR	569 041	3 975 320,43	1,12
Biotechnologie			7 820 221,53	2,21
LONZA GROUP AG N	CHF	14 308	7 820 221,53	2,21
Chimie de specialite			19 309 110,06	5,45
LINDE PLC	USD	29 578	12 691 902,26	3,58
SYENSQO SA	EUR	133 735	6 617 207,80	1,87
Compagnies aeriennes			7 167 635,86	2,02
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	300 278	7 167 635,86	2,02
Composants electriques			15 303 650,90	4,32
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	66 799	15 303 650,90	4,32
Construction lourde			6 970 893,86	1,97
FERROVIAL SE	EUR	125 783	6 970 893,86	1,97
Defense			4 729 293,00	1,33
RHEINMETALL AG	EUR	3 274	4 729 293,00	1,33
Distillateurs et viticulteurs			7 851 536,94	2,22
DAVIDE CAMPARI MILANO NV	EUR	1 280 838	7 851 536,94	2,22
electricite conventionnelle			7 836 881,25	2,21
ENEL SPA	EUR	835 934	7 836 881,25	2,21
Equipement de technologie de production			20 425 400,00	5,77
ASML HOLDING N.V.	EUR	18 250	20 425 400,00	5,77

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Expert en finance			8 273 996,10	2,34
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	32 951	8 273 996,10	2,34
Fer et acier			7 070 690,56	2,00
ARCELORMITTAL SA	EUR	161 284	7 070 690,56	2,00
Fournitures medicales			5 997 830,40	1,69
ESSILORLUXOTTICA SA	EUR	30 231	5 997 830,40	1,69
Internet			9 063 629,60	2,56
PROSUS N V	EUR	232 520	9 063 629,60	2,56
Logiciels			12 141 872,60	3,43
SAP SE	EUR	82 654	12 141 872,60	3,43
Materiel de production d'energie renouvelable			9 135 295,00	2,58
SIEMENS ENERGY AG	EUR	64 220	9 135 295,00	2,58
Mines auriferes			4 267 816,28	1,20
ENDEAVOUR MINING PLC	GBP	83 587	4 267 816,28	1,20
Pharmacie			28 242 247,68	7,97
ASTRAZENECA PLC	GBP	92 518	15 558 945,18	4,39
UCB SA	EUR	49 065	12 683 302,50	3,58
Produits de beaute			4 073 421,00	1,15
LOREAL SA	EUR	11 660	4 073 421,00	1,15
Reassurance			16 900 548,80	4,77
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	15 336	8 272 238,40	2,33
SCOR SE ACT PROV	EUR	282 340	8 628 310,40	2,44
Services d'appui professionnels			10 972 013,88	3,10
ISS	DKK	234 008	7 346 314,92	2,08
WOLTERS KLUWER CVA	EUR	56 108	3 625 698,96	1,02
Services de sante			9 576 311,04	2,70
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	216 072	9 576 311,04	2,70
Services multiples aux collectivites			10 479 816,90	2,96
NATIONAL GRID PLC	GBP	721 089	10 479 816,90	2,96
Societes petrolieres et gazieres integrees			20 472 495,48	5,78
TOTAL ENERGIES SE	EUR	253 028	20 472 495,48	5,78
Telecommunications filaires			17 103 469,12	4,83
CELLNEX TELECOM S.A.	EUR	182 969	5 073 730,37	1,43
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	EUR	300 769	9 609 569,55	2,71
ZEGONA COMMUNICATIONS PLC	GBP	128 905	2 420 169,20	0,69
Total			**353 023 823,23**	**99,67**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

			Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Valeur actuelle présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
SX5E/202605/P/4775.	-400	-	163 600,00	22 278 920,00
SX5E/202605/P/5200.	400	418 400,00	-	-4 166 158,04
Sous total		**418 400,00**	**163 600,00**	**18 112 761,96**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**418 400,00**	**163 600,00**	**18 112 761,96**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
Libellé instrument	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	Classe de part couverte
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-	Classe de part couverte
Futures					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Options					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Swaps					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Autres instruments					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Total		**-**	**-**	**-**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**353 023 823,23**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	254 800,00
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**1 348 248,41**
Autres passifs (-)	**-429 827,71**
Total = actif net	**354 197 043,93**

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

Dénomination du produit:	**Identifiant d'entité juridique:**
Echiquier Agressor	9695007H77PGEWLITK45

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %**	☒ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une proportion de 64.7% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif social: %**	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La démarche ESG du produit repose sur la mise en oeuvre d'un socle d'exclusions défini au niveau du groupe LBP AM ISR et à l'utilisation d'une notation ESG des émetteurs visant à suivre les risques extra financiers du Produit Financier.
Cette analyse repose sur l'outil quantitatif GREaT, propre au groupe LBP AM qui permet de disposer d'une note ESG articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est systématiquement supérieur ou égal à 20% et peut monter jusqu'à 60%.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Le Produit Financier investit dans des investissements durables au sens de l'article 2 (17) de SFDR.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

○ ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Pourcentage d'investissement durable	**64.7%**

- ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

Non applicable.

- ***Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?***

Le Produit Financier vise la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'Investissements Durables du Produit Financier est précisé dans l'encart en tête de la présente annexe. Les investissements durables ainsi réalisés par le Produit Financier peuvent répondre à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont considérés, à savoir :
- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).
En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci après.

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés sont :
- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socioéconomique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.
Cette stratégie généraliste n'implique pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables doivent répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités est évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :
Pour l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux :
- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire du Groupe LBP AM, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux,
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire de LFDE qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).
Sur les objectifs spécifiques au climat et à la biodiversité :
- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion,
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique,
- Le score « Bird », indicateur quantitatif propriétaire du Groupe LBP AM visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité,
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées
Sur la thématique spécifique de l'accès à la santé :
- Le score « AAAA » (Acceptability, Accessibility, Affordability, Availability), analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR »..

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée cidessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :
- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent…) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-il été pris en considération ?***

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives"). Les indicateurs concernant les incidences négatives sont calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée est disponible et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.
Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans les politiques d'exclusions. La prise en considération des principales incidences négatives a également lieu au travers de la démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises afin d'améliorer leur transparence sur ces indicateurs et de réduire leurs externalités négatives.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :
- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises..

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion** d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2026	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
TOTALENERGIES	Energie	5.8%	France
ASML	Technologies de l'information	5.8%	Pays-Bas
ASTRAZENECA	Soins de santé	4.4%	Royaume-Uni
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	4.3%	France
BANCO SANTANDER	Banques	3.9%	Espagne
LINDE	Matériaux	3.6%	Irlande
UCB	Soins de santé	3.6%	Belgique
SAP	Technologies de l'information	3.4%	Allemagne
RICHEMONT	Consommation discrétionnaire	3.2%	Suisse
ROLLS-ROYCE	Industrie	3.2%	Royaume-Uni
NATIONAL GRID	Services collectifs	3.0%	Royaume-Uni
INTESA SANPAOLO	Banques	3.0%	Italie
DEUTSCHE TELEKOM	Services de communication	2.7%	Allemagne
FRESENIUS SE	Soins de santé	2.7%	Allemagne
LEONARDO	Industrie	2.6%	Italie

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passa à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.
En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

○ ***Quelle était l'allocation des actifs ?***

Le produit financier investit 99.0% de ses actifs dans des actifs qui ont été considérés comme "éligibles" selon le processus ESG en place - donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

1.0% des investissements ne sont pas alignés avec ces caractéristiques (#2 Autres).

Le produit financier investit 64.7% de ses actifs dans des actifs qui ont été considérés comme étant des investissements durables (#1A Durables).

Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce produit financier peut être trouvée dans le prospectus de celui-ci.

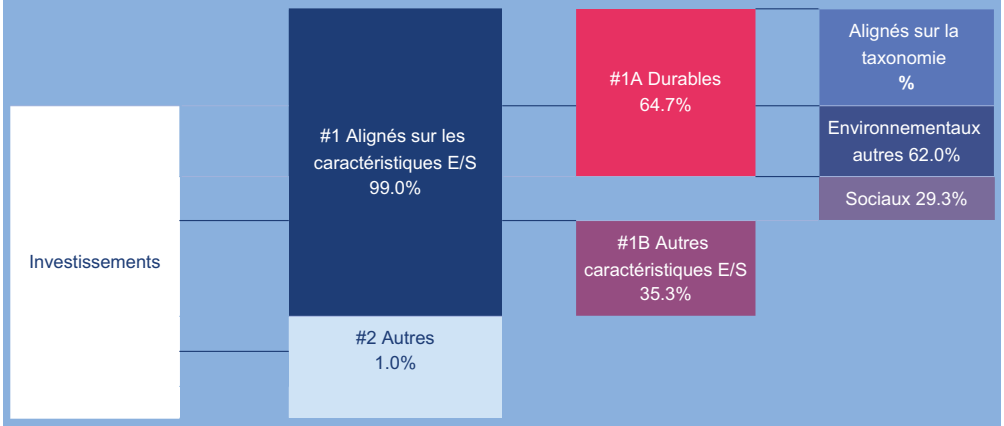

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements duproduit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues parle produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissement.

○ ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	9.1%
Energie	5.9%
Etat	0.0%
Immobilier	0.0%
Industrie	15.1%
Matériaux	8.5%
Produits de première nécessité	5.6%
Produits financiers	25.1%
Services collectifs	3.3%
Services de communication	5.8%
Soins de santé	15.3%
Technologies de l'information	4.2%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues parle produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- ***Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?***

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2026. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

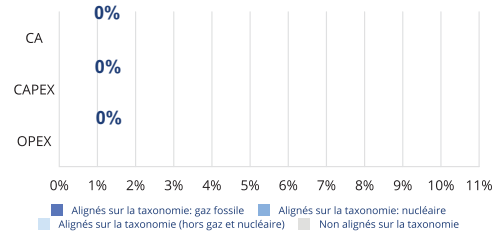

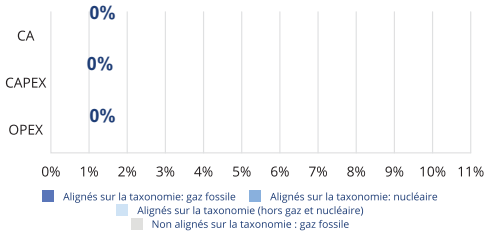

**** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.***

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Le Produit Financier ne s'engage pas sur une proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?***

Non applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

62.0%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.

Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

29.3%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Non applicable.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large***

Non applicable

Annexe du rapport
Destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 31-mars

Fortune moyenne du fond pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 355 494 071,26

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	2,392	% TTC
Actions G	1,35	% TTC
Actions I	1,00	% TTC
Actions P	2,00	% TTC

Commission de gestion de la direction de l'action A : 2,392 % TTC

Fortune moyenne de l'action A pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 342 295 425,05

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	8 194 466,89	3 852 549,77	7 657 011,31
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0	0	0
Autres charges	0	0	0
Impôts	0	0	0
Total des charges d'exploitation	8 194 466,89	3 852 549,77	7 657 011,31

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :

TER y compris commission de performance

(7657011.31/342295425.05)*100

2,24 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0 %

Commission de gestion de la direction de l'action G : 1,350 % TTC

Fortune moyenne de l'action G pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 7 901 695,04

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	66 774,15	45 059,46	106 831,12
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0	0	24,88
Commission de garde de la banque dépositaire	0	0	0
Autres charges	0	0	0
Impôts	0	0	0
Total des charges d'exploitation	66 774,15	45 059,46	106 856,00

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :

TER y compris commission de performance

(106856/7901695.04)*100

1,35 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action I : 1,000 % TTC

Fortune moyenne de l'action I pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 4 838 738,35

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	26 533,67	7 421,91	42 801,85
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0	0	0
Commission de garde de la banque dépositaire	0	0	0
Autres charges	0	0	0
Impôts	0	0	0
Total des charges d'exploitation	26 533,67	7 421,91	42 801,85

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :

TER y compris commission de performance

(42801.85/4838738.35)*100

0,88 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0 %

Commission de gestion de la direction de l'action P : 2,000 % TTC

Fortune moyenne de l'action P pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 458 212,82

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	12 542,91	4 796,69	9 167,62
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	-	-	-
Commission de garde de la banque dépositaire	0	0	0
Autres charges	0	0	0
Impôts	0	0	0
Total des charges d'exploitation	12 542,91	4 796,69	9 167,62

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :

TER y compris commission de performance

(9167.62/458212.82)*100

2,00 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0 %

Rapport annuel

ECHIQUIER HYBRID BONDS

EXERCICE CLOS LE : 31.03.2026

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action AD	Distribution et/ou report	Distribution et/ou report
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action ID	Distribution et/ou report	Distribution et/ou report
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER HYBRID BONDS a pour objectif de gestion, sur un horizon de placement de 3 ans minimum, une performance annualisée, nette de frais, supérieure à l'indice iBoxx € Non- Financials Subordinated Total Retun Index (coupons nets réinvestis), via des investissements essentiellement en obligations perpétuelles ou à très grande maturité.

Indicateur de référence :

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion du portefeuille ne consistera jamais à reproduire la composition de l'indicateur de référence. Cependant, l'indice iBoxx € Non-Financials Subordinated Total Return Index (code Bloomberg : I4BN) qui est l'indice d'obligations subordonnées émises par des entreprises privées non financières libellées en euros, pourra être retenu à titre d'indicateur de performance a posteriori. Des informations complémentaires sur l'indice sont disponibles sur le site www.iboxx.com.

L'administrateur IHS Markit Benchmark Administration de l'indice de référence iBoxx € Non-Financials Subordinated Total Return Index est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Echiquier Hybrid Bonds est géré de manière active et discrétionnaire. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses fondamentale des émetteurs et des obligations.

L'analyse fondamentale des émetteurs effectuée par la société de gestion reposera principalement sur l'analyse des comptes sociaux des émetteurs (ratios de crédit, de liquidité et de profitabilité), de leur position concurrentielle face aux marchés dans lesquels ils évoluent et des risques sous-jacents à leur activité et à leur environnement (risque pays, management, transparence de l'information et risques règlementaires).

La société de gestion pourra établir un tableau des flux de trésorerie prévisionnels qui viendra compléter son analyse fondamentale et lui permettra ainsi d'apprécier pleinement le risque afférent à l'émetteur.

L'allocation sera la suivante : 80% minimum d'obligations ou titres de créances subordonnés émis par des entreprises privées nonfinancières dites « hybrides ». Par « hybrides », nous entendons les obligations ou titres de créances subordonnés, perpétuels ou à maturité très longue.

Le compartiment ne pourra pas investir en obligations ou titres de créances subordonnés émis par une institution financière (banque ou assurance) de type Tier1, Coco ou Tier2….

Les titres éligibles sont libellés en euros.

La détention d'obligations dont les émetteurs sont non notés ou de rating strictement inférieur à BBB- (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), est limitée à 10% maximum de l'actif net.

La notation des émetteurs et des obligations s'apprécie lors de l'acquisition des titres. En cas de dégradation d'un émetteur dans la catégorie « spéculative » dite « high yield » ou non-notés (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), la cession du titre se fera dans les meilleurs délais en tenant compte de l'intérêt des porteurs si toutefois les contraintes évoquées ci-dessus n'étaient plus respectées.

Les obligations en portefeuille pourront être de rating strictement inférieur à BBB- (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) à hauteur de 100% de l'actif net, dans la mesure où les obligations subordonnées ont généralement une notation moindre par rapport à la notation des émetteurs. »

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le portefeuille est géré, est comprise entre 0 et 15.

Approche ISR et construction du portefeuille

La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières

1. Première étape : Analyse extra-financière systématique

La société de gestion met en œuvre un filtre d'exclusions dont la liste est établie au niveau du Groupe LBP AM et définie dans sa politique d'exclusions. Elle est constituée d'exclusions normatives et sectorielles. Les exclusions normatives concernent les émetteurs présentant des risques critiques de violations graves et/ou répétées et/ou faisant l'objet de controverses graves, avérées et répétées des principes du Pacte mondial des Nations Unies, des Principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'Homme ou des lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales.

Les exclusions sectorielles concernent les émetteurs générant un chiffre d'affaires significatif dans des secteurs d'activités présentant des risques éthiques et réputationnels comme le tabac, les jeux d'argent et le charbon. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion {https://www.lfde.com).

Par ailleurs, les émetteurs font l'objet d'une analyse extra-financière quantitative qui se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, cette notation ne vise pas à constituer une contrainte forte dans la sélection des émetteurs et dans la construction du portefeuille mais constitue un outil du suivi du risque extra-financier attaché aux émetteurs.

Si cette évaluation quantitative du pilier Gouvernance apparait insuffisante ou en présence de controverse significative, l'équipe de gestion réalisera en complément une analyse qualitative de la gouvernance. Cette analyse pourrait aboutir à une décision de non-investissement ou de désinvestissement de l'entreprise concernée.

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 75 % de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.

2. Seconde étape : sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières

A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :
- Analyse du management de l'entreprise ;
- Qualité de sa structure financière ;
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise ;
- L'analyse des résultats financiers ;
- Les perspectives de croissance de son métier ;
- L'aspect spéculatif de la valeur.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :
▪ l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
▪ elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
▪ l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

L'OPC s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 10% de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives

L'équipe de gestion ne prend pas en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité pour la construction du portefeuille.

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

Néant

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le compartiment est en permanence exposé aux marchés de taux des zones euro et OCDE. Les titres éligibles sont libellés en euros. Il est investi principalement dans des titres de dette privée (obligations subordonnées de longue maturité ou perpétuelles).

L'allocation entre les notations des différents émetteurs sera la suivante :

La détention d'obligations dont les émetteurs sont non notés ou de rating strictement inférieur à BBB- (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), est limitée à 10% maximum de l'actif net.

- La notation des émetteurs et des obligations s'apprécie lors de l'acquisition des titres. En cas de dégradation d'un émetteur dans la catégorie « spéculative » dite « high yield » ou nonnotés (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), la cession du titre se fera dans les meilleurs délais en tenant compte de l'intérêt des porteurs si toutefois les contraintes évoquées cidessus n'étaient plus respectées.
- Lorsque les conditions de marché seront jugées défavorables par le gérant de manière totalement discrétionnaire, le compartiment pourra être investi jusqu'à 100 % de son actif net en titres sous forme d'obligations (subordonnées ou non), de titres de créances et/ou d'instruments du marché monétaire jugées de qualité « Investment Grade » par la société de gestion, ou agence de notation.

L'analyse de la qualité de crédit des titres ne repose pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations de crédit émises par des agences de notation mais également sur l'analyse fondamentale des émetteurs qui est réalisée par la société de gestion. La notation s'apprécie lors de l'acquisition des titres.

Le risque de taux fait l'objet d'une couverture réalisée de façon discrétionnaire selon les anticipations du gérant.

Zone géographique du siège social des titres auxquels le portefeuille est exposé :

- de 0 à 100% de l'actif net en pays OCDE (toutes zones, dont minimum 50% de l'actif net en pays du continent européen),

- de 0 à 10% de l'actif net en pays hors OCDE.

Les pays du continent européen sont les suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, République de Macédoine, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Turquie, Ukraine, Vatican.

Les investissements en instruments de taux de pays émergents sont possibles et sont limités à 10% maximum de l'actif du compartiment.

Nature juridique des instruments utilisés : titres de créance de toute nature dont notamment des obligations corporate hybrides subordonnées à maturité longue ou perpétuelles, à taux fixe ou taux variable…

Le compartiment ne pourra pas investir en obligations ou titres de créances subordonnés émis par une institution financière (banque ou assurance) de type Tier1, Coco ou Tier2….

La duration moyenne de la majorité des obligations du portefeuille (qu'elles soient perpétuelles ou non) sera inférieure à 10 ans à la date du prochain call du titre mais le compartiment investira dans certaines obligations perpétuelles.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré	Entre « 0 » et « +15 »
Devise de libellé des titres dans lesquels l'OPCVM est investi	Euro : 100
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé	Zones Euro et OCDE : 100% maximum
Niveau de risque de change	Néant

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Pour poursuivre l'objectif de gestion, le compartiment pourra investir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français ou étrangers.

Les engagements ne pourront excéder 100% de l'actif net. Le gestionnaire interviendra uniquement à des fins de couverture du risque de taux au travers de futures, options ou swaps.

Le compartiment n'aura pas recours aux TRS (Total Return Swap). L'ensemble des opérations sera limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

La sélection des contreparties est effectuée selon la procédure en vigueur au sein de La Financière de l'Echiquier disponible sur le site www.lfde.com et repose sur le principe de sélection des meilleures contreparties situées dans l'OCDE.

Les contreparties sélectionnées pour l'utilisation des dérivés seront très majoritairement des établissements de crédit ou des entreprises d'investissement situés dans l'OCDE.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant peut avoir recours à ces obligations avec option de remboursement anticipé ("callable" ou "puttable") sur l'ensemble de la poche obligataire.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces.

Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, …) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Les coûts et frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille peuvent être déduits du revenu délivré à l'OPC (par exemple du fait de l'accord de partage des revenus). Ces coûts et frais ne devraient pas comprendre des revenus cachés. Tous les revenus découlant de ces techniques de gestion efficace de portefeuille, nets des coûts opérationnels directs et indirects, seront restitués à l'OPC.

Parmi les entités auxquelles des coûts et frais directs et indirects peuvent être payés figurent les banques, les sociétés d'investissement, les courtiers ou intermédiaires financiers et ces entités peuvent être des parties liées à la société de gestion.

9. Informations relatives aux garanties financières

Afin de réduire le risque de contrepartie découlant de l'exposition à des instruments financiers à terme, le Compartiment pourra mettre en place des garanties financières avec les contreparties qui répondront aux critères d'exigences imposés par la société de gestion.

Les garanties financières pourront être reçues en numéraire et/ou en titres d'états.

Les garanties financières reçues en espèces seront détenues en dépôt conformément aux règles d'éligibilité applicables aux OPC et/ou investies de façon diversifiée dans des obligations d'Etat de haute qualité qui, lors de leur achat, présentent une notation émanant d'une agence de notation reconnue au minimum AA (Standard & Poor's, Fitch) ou Aa3 (Moody's), ou des notations équivalentes par d'autres agences de notation et/ou investies dans des OPC monétaires court terme et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension.

Les garanties financières pourront également être reçues en titres d'états. Les titres ainsi reçus ou transmis en garantie pourront avoir une décote conformément aux critères établis :

- par les chambres de compensation pour les instruments financières dont la compensation est obligatoire ; ou
- par la société de gestion conformément à la législation applicable pour les instruments financières dont la compensation n'est pas obligatoire.

La décote sera basée notamment mais non exclusivement sur la notation des contreparties élaborée par des agences de notation ou par la société de gestion et la durée restant dû des titres.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme »
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur. Les garanties financières doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, secteur et émetteurs. Par dérogation, l'OPCVM sera pleinement garanti par différentes valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre (les Etats membres identifiés sont ceux de la zone Euro et justifiant d'une notation de haute qualité). L'OPCVM sera notamment garanti par des titres d'Etat (i.e : obligations d'Etats de la zone euro ayant une notation minimale « A - » selon l'agence Standard & Poor's ou agences de notation équivalentes ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion).
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées : Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer l'OPC aux risques de perte en capital, d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque titres spéculatifs "High Yield" : Ce compartiment doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidité plus réduite.

Les titres spéculatif ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque de taux : La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de volatilité : Ce risque est lié à la propension d'un actif à varier significativement à la hausse ou à la baisse, soit pour des raisons spécifiques, soit du fait de l'évolution générale des marchés. Plus cet actif a tendance à varier fortement sur une courte durée, plus il est dit volatile et donc plus risqué. L'évolution de la volatilité de l'action sous-jacente à un impact direct sur la valeur de l'option de conversion des obligations convertibles. Une baisse de la volatilité peut provoquer une baisse des cours des obligations convertibles et par conséquent une baisse de la valeur liquidative de l'OPC

Risque de liquidité : Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, le gérant risque de ne pas pouvoir vendre les titres rapidement dans les conditions satisfaisantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme : Le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100 % maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Risque lié à l'investissement dans des pays émergents : Il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents qui résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires. les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. La valeur liquidative de l'OPC pourra donc avoir le même comportement.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs
- Action AD : Tous souscripteurs
- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels
- Action ID : Réservée aux investisseurs institutionnels
- Action IXL : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment est ouvert à tous les souscripteurs souhaitant s'exposer aux marchés des obligations et des obligations corporate non-financières hybrides subordonnées.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il devra tenir compte de son patrimoine personnel et de ses besoins actuels sur un horizon de placement d'au moins trois ans. Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 3 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas …). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 2 janvier 2018.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2026 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2026. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Sur la période annuelle close au 31 mars 2026, Echiquier Hybrid Bonds a évolué dans un environnement de marché particulièrement volatil, marqué par une première partie d'exercice favorable aux actifs de crédit, suivie d'une dégradation plus marquée du contexte macroéconomique en début d'année 2026. Le regain des tensions géopolitiques, la flambée des prix de l'énergie et la remontée brutale des taux souverains ont entraîné un élargissement des primes de risque, pénalisant l'ensemble du segment de la dette hybride.

Dans ce contexte, le fonds affiche une performance annuelle (+3,45%, Part I) légèrement inférieure à celle de son indice de référence (+3,60%), la génération de portage ayant été en grande partie neutralisée par la hausse des taux sans risque et la correction des valorisations observée en fin de période.

La performance a été soutenue, sur la majeure partie de l'exercice, par une sélection rigoureuse des émetteurs et par le portage élevé offert par la classe d'actifs. En revanche, la remontée marquée des taux longs début 2026, combinée à l'écartement des spreads, a pesé sur les obligations hybrides les plus sensibles à la duration, en particulier celles à maturités longues.

Tout au long de l'année, la gestion est restée active, réduisant progressivement la sensibilité taux et le risque de crédit jusqu'en début d'année 2026 afin de préserver le profil défensif du portefeuille. À la faveur de la correction des marchés en mars 2026, le fonds s'est ensuite repositionné de manière opportuniste sur des obligations offrant des niveaux de rendement plus attractifs et des dates de call plus éloignées.

Ce repositionnement permet au portefeuille d'aborder la fin de période avec un rendement au call élevé, tout en conservant une gestion agile du risque.

Performances parts vs Indice :

Code ISIN Part	Libelle Part	Performances parts	Performances indice
FR0013217999	Echiquier Hybrid Bonds I	3,44%	3,60%
FR0013218005	Echiquier Hybrid Bonds IXL	3,65%	3,60%
FR0013277571	Echiquier Hybrid Bonds A	2,72%	3,60%
FR0013277597	Echiquier Hybrid Bonds AD	2,72%	3,60%
FR0013340957	Echiquier Hybrid Bonds G	3,23%	3,60%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achats : NEXTERA ENERGY CAPITAL 3.996% HYBRID NC 15/02/2031 (XS3226542861) - VERIZON COMMUNICATIONS 3.9962% HYBRID call 15/06/2031 (XS3176173568)

Ventes : ENGIE 5.125% HYBRID NC 14/03/2033 (FR001400QOL3) - FIRMENICH 3.75% HYBRID NC 09/25 (XS2182055009)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.
- Le compartiment n'a pas le label ISR

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation.

Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de Rémunération

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent

- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution règlementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données 2025 :

	2025 Number Fixed	2025 Total Fixed	2025 Total Bonus (paid in 2026)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	49	6 534 882	3 951 066	5	732 067
Other	116	8 888 961	3 348 137	2	312 500
Grand total	165	15 423 843	7 299 203	7	1 044 567
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR / TAXONOMIE : Article 8 (Cf annexes)

COMPTES ANNUELS

BILAN
Actif

	31.03.2026	31.03.2025
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	**116 056 994,38**	**148 923 264,46**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	116 056 994,38	148 923 264,46
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**-**	**-**
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**116 056 994,38**	**148 923 264,46**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**1 390 100,64**	**103 755,56**
Comptes financiers	**741 158,21**	**7 976 302,11**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**2 131 258,85**	**8 080 057,67**
Total Actif I + II	**118 188 253,23**	**157 003 322,13**

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.03.2026	31.03.2025
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	112 924 808,59	146 461 139,54
Report à nouveau sur revenu net	0,93	0,02
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,11	-
Résultat net de l'exercice	3 725 053,27	7 580 645,10
Capitaux propres I	**116 649 862,90**	**154 041 784,66**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**116 649 862,90**	**-**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**-**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**1 538 390,33**	**2 961 537,47**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**1 538 390,33**	**2 961 537,47**
Total Passifs: I + II + III + IV	**118 188 253,23**	**157 003 322,13**

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.03.2026	31.03.2025
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	5 795 785,21	4 330 275,77
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	70 356,42	148 946,12
Sous-total Produits sur opérations financières	**5 866 141,63**	**4 479 221,89**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-5,69
Sous-total charges sur opérations financières	**-**	**-5,69**
Total Revenus financiers nets (A)	**5 866 141,63**	**4 479 216,20**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-922 925,73	-701 802,59
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-32 135,17	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-955 060,90**	**-701 802,59**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**4 911 080,73**	**3 777 413,61**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-889 313,52**	**1 216 337,39**
Sous-total revenus nets I = C + D	**4 021 767,21**	**4 993 751,00**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31.03.2026	31.03.2025
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	3 771 869,94	1 815 465,54
Frais de transactions externes et frais de cession	-	-10 135,94
Frais de recherche	-40 877,07	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**3 730 992,87**	**1 805 329,60**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-563 565,19**	**687 877,44**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**3 167 427,68**	**2 493 207,04**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-3 302 853,20	-490 533,99
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-3 302 853,20**	**-490 533,99**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-161 288,42**	**584 221,05**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-3 464 141,62**	**93 687,06**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**3 725 053,27**	**7 580 645,10**

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

ECHIQUIER HYBRID BONDS a pour objectif de gestion, sur un horizon de placement de 3 ans minimum, une performance annualisée, nette de frais, supérieure à l'indice iBoxx € Non- Financials Subordinated Total Retun Index (coupons nets réinvestis), via des investissements essentiellement en obligations perpétuelles ou à très grande maturité.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	**31.03.2026**	**31.03.2025**	**28.03.2024**	**31.03.2023**	**31.03.2022**
Actif net total	**116 649 862,90**	154 041 784,66	70 563 449,51	59 726 567,55	70 815 287,54

Exprimés en EUR	**31.03.2026**	**31.03.2025**	**28.03.2024**	**31.03.2023**	**31.03.2022**
ACTION A					
FR0013277571					
Nombre de parts ou actions	**314 472,961**	317 952,644	112 619,601	119 216,985	155 247,252
Valeur liquidative unitaire	**109,19**	106,30	101,68	91,95	98,23
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**6,13**	4,49	2,05	-5,82	-0,92

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31.03.2026	31.03.2025	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022
ACTION AD					
FR0013277597					
Nombre de parts ou actions	**185,00**	285,00	1 353	1 353	1 397
Valeur liquidative unitaire	**91,57**	92,98	91,07	83,95	92,22
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**2,69**	2,44	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**2,51**	1,52	2,19	1,60	0,31
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**-**	-	-0,36	-6,91	-1,18

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31.03.2026	31.03.2025	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022
ACTION G					
FR0013340957					
Nombre de parts ou actions	**44 454,782**	18 502,159	5 618,651	1 910,47	10 302,529
Valeur liquidative unitaire	**116,49**	112,84	107,4	96,77	102,82
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**7,10**	5,31	2,53	-5,64	-0,84

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31.03.2026	31.03.2025	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022
ACTION I					
FR0013217999					
Nombre de parts ou actions	**27 365,293**	32 075,636	19 597,335	20 962,685	20 112,252
Valeur liquidative unitaire	**1 165,07**	1 126,31	1 069,78	962,08	1 020,60
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire (2)	**73,36**	55,28	27,06	-54,15	-7,85

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
(2) Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31.03.2026	31.03.2025	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022
ACTION IXL					
FR0013218005					
Nombre de parts ou actions	**38 199,004**	71 775,83	25 758	23 625	27 182
Valeur liquidative unitaire	**1 184,15**	1 142,46	1 082,94	972,68	1 029,78
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire (2)	**76,86**	58,27	28,66	-52,78	-7,41

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
(2) Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31.03.2026	31.03.2025	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022
ACTION IXL					
FR001400N392					
Nombre de parts ou actions	-	-	9 389	-	-
Valeur liquidative unitaire	-	-	1 014,52	-	-
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	-	-	8,76	-	-

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement

Les compartiments suivants disposent d'un mécanisme de swing pricing :

- Echiquier Entrepreneurs
- Echiquier Hybrid Bonds

Des ordres de souscription / rachat significatifs sur ces compartiments peuvent entraîner des coûts liés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du compartiment. Afin de protéger les intérêts des porteurs restants, le compartiment met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement.

Ce mécanisme permet à la Société de Gestion de faire supporter les coûts estimés de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat d'actions du compartiment en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du compartiment.

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes d'actions du compartiment dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net de l'OPCVM, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois.

Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente et / ou des taxes éventuelles applicables au compartiment. Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur.

Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action AD	Distribution et/ou report	Distribution et/ou report
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action ID	Distribution et/ou report	Distribution et/ou report
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.03.2026	31.03.2025
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**154 041 784,66**	**70 563 449,51**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	49 272 154,98	133 657 325,29
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-92 002 168,54	-55 268 597,64
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4 911 080,73	3 777 413,61
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 730 992,87	1 805 329,60
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-3 302 853,20	-490 533,99
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-695,40	-2 601,72
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-433,20	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**116 649 862,90**	**154 041 784,66**

[1] *Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.*

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

ACTION A

FR0013277571	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	66 612,198	7 327 186,07
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-70 091,881	-7 702 062,63
Solde net des souscriptions/rachats	**-3 479,683**	**-374 876,56**
ACTION A		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

ACTION AD

FR0013277597	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-100	-9 295,00
Solde net des souscriptions/rachats	**-100**	**-9 295,00**
ACTION AD		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

ACTION G

FR0013340957	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	34 610,279	4 057 708,80
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-8 657,656	-1 016 393,12
Solde net des souscriptions/rachats	**25 952,623**	**3 041 315,68**
ACTION G		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

ACTION I

FR0013217999	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	16 409,249	19 546 576,35
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-21 119,592	-25 070 625,94
Solde net des souscriptions/rachats	**-4 710,343**	**-5 524 049,59**

ACTION I	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

ACTION IXL

FR0013218005	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	15 586,1	18 340 683,76
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-49 162,926	-58 203 791,85
Solde net des souscriptions/rachats	**-33 576,826**	**-39 863 108,09**

ACTION IXL	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0013277571	ACTION A	Capitalisable	EUR	34 338 271,28	314 472,961	109,19
FR0013277597	ACTION AD	Distribution et/ou report	EUR	16 940,72	185	91,57
FR0013340957	ACTION G	Capitalisable	EUR	5 178 570,61	44 454,782	116,49
FR0013217999	ACTION I	Capitalisable	EUR	31 882 613,87	27 365,293	1 165,07
FR0013218005	ACTION IXL	Capitalisable	EUR	45 233 466,42	38 199,004	1 184,15

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**-**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	116 056,99	-	116 056,99	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	741,16	-	-	-	741,16
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	116 056,99	-	741,16

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	116 056,99
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	741,16	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**741,16**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**116 056,99**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	Devise 01 +/-	Devise 02 +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	73 740,47	42 316,52	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**73 740,47**	**42 316,52**	**-**

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [(1)] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[(1)] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.03.2026
Créances	
Souscriptions à recevoir	140 386,73
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	126 875,00
Ventes à règlement différé	1 122 838,91
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	**1 390 100,64**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-30 762,50
Achats à règlement différé	-1 471 817,89
Frais de gestion	-25 903,85
Dépôts de garantie	-
Provisions pour frais de recherche	-9 906,09
Total des dettes	**-1 538 390,33**
Total des créances et dettes	**-148 289,69**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action A 1,21 % TTC maximum
		Action AD 1,21 % TTC maximum
		Action G 0,71 % TTC maximum
		Action I 0,51 % TTC maximum
		Action ID 0,51 % TTC maximum
		Action IXL 0,31 % TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions : 0,09 TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commission de surperformance	Actif net	Action A, AD, G, I, ID et IXL : 20% TTC de la surperformance de l'OPC, nette des frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive.

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

A l'exception des frais de recherche (cf ci-dessous), les seuls frais pouvant être hors champ des frais évoqués dans le tableau ci-dessus sont:

- les contributions dues pour la gestion de l'OPC en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPC) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit . L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du Compartiment.

De plus, concernant les frais de recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF, ils peuvent être facturés au fonds.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle à laquelle les provisions de la commission de surperformance peuvent être acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 31 décembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Toutefois la première période d'observation pour la part IXL sera supérieure à un 1 an : du 12 février 2024 au 31 mars 2025.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

Iboxx EUR Non-Financial Subordinated Total Return Index, coupons nets réinvestis.

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 20% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compenséeavant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : L'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

ACTION A

FR0013277571	31.03.2026
Frais fixes	447 962,49
Frais fixes en % actuel	1,30
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION AD

FR0013277597	31.03.2026
Frais fixes	292,24
Frais fixes en % actuel	1,30
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION G

FR0013340957	31.03.2026
Frais fixes	24 693,90
Frais fixes en % actuel	0,80
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION I

FR0013217999	31.03.2026
Frais fixes	208 762,16
Frais fixes en % actuel	0,60
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION IXL

FR0013218005	31.03.2026
Frais fixes	273 350,11
Frais fixes en % actuel	0,40
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31.03.2026
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	**-**
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	**-**
Autres engagements hors-bilan	**-**
Total	**-**

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.03.2026
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2026
	-	-	-
Total			**-**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.03.2026	31.03.2025
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**4 021 767,21**	**4 993 751,00**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Revenus de l'exercice à affecter *(**)*	**4 021 767,21**	**4 993 751,00**
Report à nouveau	0,93	0,02
Sommes distribuables au titre du revenu net	**4 021 768,14**	**4 993 751,02**

ACTION A

FR0013277571	**31.03.2026**	**31.03.2025**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	993 370,35	881 481,14
Total	**993 370,35**	**881 481,14**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

ACTION AD

FR0013277597	31.03.2026	31.03.2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	497,65	695,40
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,71	1,42
Capitalisation	-	-
Total	**498,36**	**696,82**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	185	285
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,69	2,44
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

ACTION G

FR0013340957	31.03.2026	31.03.2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	175 393,72	64 648,91
Total	**175 393,72**	**64 648,91**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

ACTION I

FR0013217999	31.03.2026	31.03.2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 142 584,98	1 188 946,79
Total	**1 142 584,98**	**1 188 946,79**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

ACTION IXL

FR0013218005	31.03.2026	31.03.2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 709 920,73	2 857 977,36
Total	**1 709 920,73**	**2 857 977,36**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.03.2026	31.03.2025
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**3 167 427,68**	**2 493 207,04**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter *(**)*	**3 167 427,68**	**2 493 207,04**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,11	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**3 167 427,79**	**2 493 207,04**

ACTION A

FR0013277571	**31.03.2026**	**31.03.2025**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	934 703,99	548 814,56
Total	**934 703,99**	**548 814,56**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

ACTION AD

FR0013277597	31.03.2026	31.03.2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	464,35	433,20
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	1,53	0,16
Capitalisation	-	-
Total	**465,88**	**433,36**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	185	285
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,51	1,52

ACTION G

FR0013340957	31.03.2026	31.03.2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	140 656,04	33 817,51
Total	**140 656,04**	**33 817,51**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

ACTION I

FR0013217999	31.03.2026	31.03.2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	865 191,46	584 569,75
Total	**865 191,46**	**584 569,75**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

ACTION IXL

FR0013218005	31.03.2026	31.03.2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 226 410,42	1 325 571,86
Total	**1 226 410,42**	**1 325 571,86**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			**116 056 994,38**	**99,49**
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**116 056 994,38**	**99,49**
Automobiles			4 268 934,25	3,66
STELLANTIS NV VAR PERPETUAL 31/12/2099	EUR	4 500 000	4 268 934,25	3,66
Composants et equipements electriques			3 389 285,41	2,91
IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	EUR	3 500 000	3 389 285,41	2,91
Distribution de gaz			9 837 841,44	8,43
APA INFRASTRUCTURE VAR 09/11/2083	EUR	3 500 000	3 766 912,40	3,23
SNAM SPA VAR PERPETUAL	EUR	6 000 000	6 070 929,04	5,20
Eau			3 106 870,79	2,66
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA VAR PERP	EUR	3 200 000	3 106 870,79	2,66
electricite alternative			4 350 099,34	3,73
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL VAR 23/4/2083	EUR	2 000 000	2 177 321,48	1,87
EDP SA VAR 16/09/2054	EUR	1 500 000	1 498 236,16	1,28
ORSTED AS VAR 18/02/3021	EUR	800 000	674 541,70	0,58
electricite conventionnelle			19 520 169,72	16,73
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	EUR	400 000	384 240,27	0,33
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	EUR	1 200 000	1 267 151,51	1,08
ELECTRICITE FRANCESA VAR PERPETUAL	EUR	1 600 000	1 750 289,75	1,50
ENEL SPA VAR PERPETUAL	EUR	5 500 000	6 197 299,79	5,31
NEXTERA ENERGY CAPITAL VAR 15/05/2056	EUR	6 500 000	6 377 387,92	5,47
TERNA RETE ELETTRICA VAR PERP 31/12/2099	EUR	1 000 000	1 058 198,77	0,91
VATTENFALL AB 3% 19/03/2077	EUR	2 500 000	2 485 601,71	2,13
Expert en finance			18 702 850,04	16,03
BP CAPITAL MARKETS PLC VAR PERP	EUR	3 500 000	3 549 474,18	3,04
DEUTSCHE BOERSE AG VAR 23/06/2048	EUR	3 500 000	3 424 983,97	2,94
GRAND CITY PROP FINANCE VAR PERPETUAL 31/12/2099	EUR	3 000 000	2 837 297,26	2,43
IBERDROLA FINANZAS SAU VAR PERPETUAL 31/12/2099	EUR	4 000 000	4 285 166,68	3,67
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE VAR PERPETUAL	EUR	500 000	509 925,95	0,44
VOKLSWAGEN INTL FIN NV PERP 31/12/2099	EUR	4 000 000	4 096 002,00	3,51
Pharmacie			8 388 075,34	7,19
MERCK KGAA VAR 24/11/2055	EUR	5 000 000	4 877 306,85	4,18
MERCK KGAA VAR 27/08/2054	EUR	3 500 000	3 510 768,49	3,01
SCPI bien immobilier destine a la vente au detail			2 552 702,81	2,19
UNIBAIL PERP VAR 31/12/2099	EUR	1 000 000	1 026 291,10	0,88

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
UNIBAI RODAMCO-WESTFLD VAR PERPETUAL 31/12/2099	EUR	1 500 000	1 526 411,71	1,31
Semi conducteurs			3 471 997,60	2,98
INFINEON TECHNOLOGIES AG VAR PERPETUAL	EUR	3 500 000	3 471 997,60	2,98
Services multiples aux collectivites			2 941 000,77	2,52
ENGIE SA VAR PERPTUAL 31/12/2099	EUR	2 000 000	2 117 600,00	1,81
IREN SPA VAR PERP 31/12/2099	EUR	800 000	823 400,77	0,71
Societes petrolieres et gazieres integrees			8 380 703,63	7,19
OMV AG VAR PERP	EUR	3 500 000	3 385 400,89	2,90
TOTALENERGIES SE VAR PERP 31/12/2099	EUR	5 000 000	4 995 302,74	4,29
Telecommunications filaires			24 137 707,02	20,69
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	EUR	2 000 000	2 066 996,16	1,77
ORANGE SA VAR PERPETUAL	EUR	5 000 000	5 428 119,18	4,65
TELEFONICA EMISIONES SAU VAR PERP 31/12/2099	EUR	3 000 000	2 876 766,00	2,47
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	EUR	4 000 000	4 429 083,29	3,80
TELIA COMPANY AB VAR 21/2/2082	EUR	3 500 000	3 596 616,30	3,08
VERIZON COMMUNICATIONS VAR 15/06/2056	EUR	2 500 000	2 450 303,08	2,10
VODAFONE GROUP PLC VAR 30/08/2084	EUR	3 000 000	3 289 823,01	2,82
Transformation des fruits et des cereales			3 008 756,22	2,58
ROQUETTE FRERES SA VAR PERPETUAL	EUR	3 000 000	3 008 756,22	2,58
Total			**116 056 994,38**	**99,49**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

			Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Valeur actuelle présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**116 056 994,38**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**2 131 258,85**
Autres passifs (-)	**-1 538 390,33**
Total = actif net	**116 649 862,90**

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

Dénomination du produit:	Identifiant d'entité juridique:
Echiquier Hybrid Bonds	969500CWJOF16QI1D072

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui ☒ Non

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: %

☒ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une proportion de 70.9% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La démarche ESG du produit repose sur la mise en oeuvre d'un socle d'exclusions défini au niveau du groupe LBP AM ISR et à l'utilisation d'une notation ESG des émetteurs visant à suivre les risques extra financiers du Produit Financier. Cette analyse repose sur l'outil quantitatif GREaT, propre au groupe LBP AM qui permet de disposer d'une note ESG articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est systématiquement supérieur ou égal à 20% et peut monter jusqu'à 60%.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Le Produit Financier investit dans des investissements durables au sens de l'article 2 (17) de SFDR.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

○ ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Pourcentage d'investissement durable	**70.9%**

○ ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

Non applicable.

○ ***Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?***

Le Produit Financier vise la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'Investissements Durables du Produit Financier est précisé dans l'encart en tête de la présente annexe. Les investissements durables ainsi réalisés par le Produit Financier peuvent répondre à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont considérés, à savoir :
- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).
En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci après.

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés sont :
- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socioéconomique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.
Cette stratégie généraliste n'implique pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables doivent répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités est évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :
Pour l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux :
- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire du Groupe LBP AM, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux,
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire de LFDE qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).
Sur les objectifs spécifiques au climat et à la biodiversité :
- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion,
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique,
- Le score « Bird », indicateur quantitatif propriétaire du Groupe LBP AM visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité,
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées
Sur la thématique spécifique de l'accès à la santé :
- Le score « AAAA » (Acceptability, Accessibility, Affordability, Availability), analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR »..

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée cidessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :
- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent…) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-il été pris en considération ?***

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives"). Les indicateurs concernant les incidences négatives sont calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée est disponible et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.
Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans les politiques d'exclusions. La prise en considération des principales incidences négatives a également lieu au travers de la démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises afin d'améliorer leur transparence sur ces indicateurs et de réduire leurs externalités négatives.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :
- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises..

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion** d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2026	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
MERCK KGAA	Soins de santé	7.2%	Allemagne
IBERDROLA	Services collectifs	6.6%	Espagne
TELEFONICA	Services de communication	6.3%	Espagne
NEXTERA ENERGY	Services collectifs	5.5%	États-Unis
ENEL	Services collectifs	5.3%	Italie
SNAM	Services collectifs	5.2%	Italie
ORANGE	Services de communication	4.7%	France
TOTALENERGIES	Energie	4.3%	France
STELLANTIS	Consommation discrétionnaire	3.7%	Pays-Bas
VOLKSWAGEN	Consommation discrétionnaire	3.5%	Allemagne
APA GROUP	Services collectifs	3.2%	Australie
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL	Services collectifs	3.2%	Portugal
TELIA CO	Services de communication	3.1%	Suède
BP	Energie	3.1%	Royaume-Uni
INFINEON TECHNOLOGIES	Technologies de l'information	3.0%	Allemagne

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passa à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.
En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

○ ***Quelle était l'allocation des actifs ?***

Le produit financier investit 99.5% de ses actifs dans des actifs qui ont été considérés comme "éligibles" selon le processus ESG en place - donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

0.5% des investissements ne sont pas alignés avec ces caractéristiques (#2 Autres).

Le produit financier investit 70.9% de ses actifs dans des actifs qui ont été considérés comme étant des investissements durables (#1A Durables).

Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce produit financier peut être trouvée dans le prospectus de celui-ci.

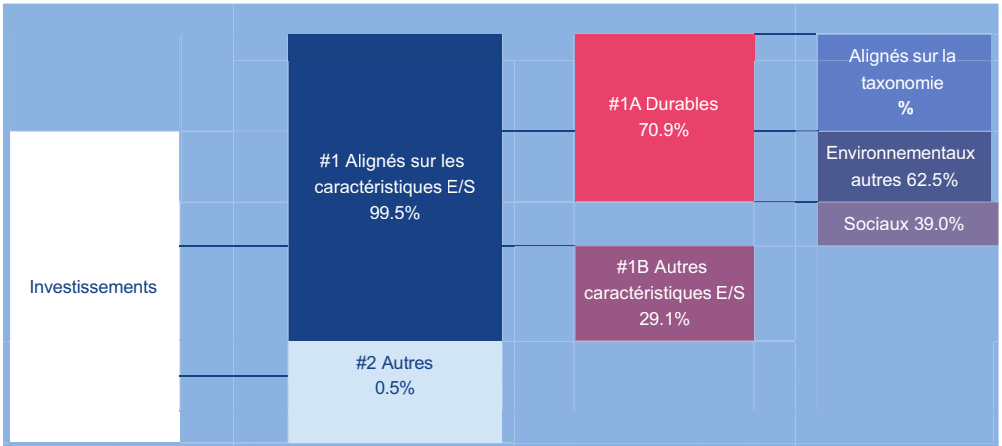

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements duproduit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues parle produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissement.

○ ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	3.5%
Energie	11.3%
Etat	0.0%
Immobilier	6.6%
Industrie	3.1%
Matériaux	2.0%
Produits de première nécessité	2.0%
Produits financiers	2.2%
Services collectifs	41.4%
Services de communication	19.5%
Soins de santé	4.3%
Technologies de l'information	0.7%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues parle produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

○ ***Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?***

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2026. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

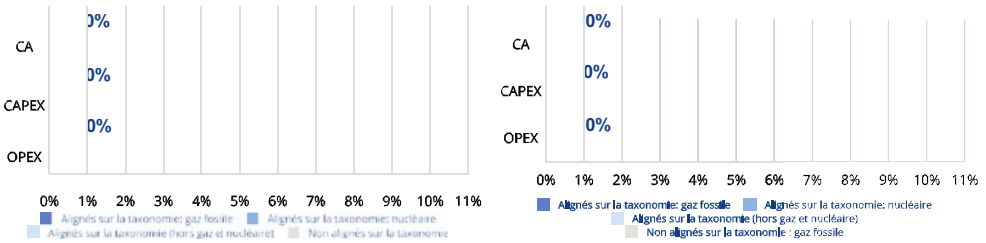

**** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.***

○ ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Le Produit Financier ne s'engage pas sur une proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

○ ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?***

Non applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

62.5%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.

Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

39.0%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Non applicable.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large***

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Annexe du rapport
Destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 31-mars

Fortune moyenne du fond pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 140 377 251,62

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions IXL	0,40	% TTC
Actions G	0,80	% TTC
Actions I	0,60	% TTC
Actions A	1,30	% TTC
Actions AD	1,30	% TTC

Commission de gestion de la direction de l'action F: 0,40 % TTC

Fortune moyenne de l'action F pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 68 109 131,97

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	215 855,80	159 078,33	260 151,57
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	215 855,80	159 078,33	260 151,57

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :

TER y compris commission de performance

(260151.57/68109131.97)*100

0,38 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action G: 0,80 % TTC

Fortune moyenne de l'action G pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 3 081 695,00

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	9 193,13	10 410,66	23 687,36
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	9 193,13	10 410,66	23 687,36

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :
TER y compris commission de performance

(23687.36/3081695)*100

0,77 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action I : 0,60 % TTC

Fortune moyenne de l'action I pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 34 738 432,47

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	207 501,72	110 999,96	200 125,65
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	207 501,72	110 999,96	200 125,65

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :
TER y compris commission de performance

(200125.65/34738432.47)*100

0,58 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action A : 1,30 % TTC

Fortune moyenne de l'action A pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 34 425 509,87

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	259 152,08	224 168,28	438 673,45
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	259 152,08	224 168,28	438 673,45

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :
TER y compris commission de performance

(438673.45/34425509.87)*100

1,27 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action AD :	1,30	% TTC
Fortune moyenne de l'action AD pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 :	22 482,31	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	1 078,42	173,67	287,70
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 078,42	173,67	287,70

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :
TER y compris commission de performance

(287.7/22482.31)*100

1,28 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Rapport annuel

ECHIQUIER ARTY SRI

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2026

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

Commercialisateur	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et Conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Distribution et/ou report	Distribution et/ou report
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action R	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER ARTY SRI est un compartiment recherchant la performance sur la durée de placement recommandée au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés de taux et des marchés actions avec référence à l'indicateur composite 25% MSCI Europe Net Return, 25% €STER capitalisé, 50% Iboxx Euro Corporate 3-5 ans.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le gérant du compartiment sélectionne parmi les émetteurs de son univers d'investissement ceux présentant selon lui un couple rendement/risque intéressant.

Indicateur de référence :

L'indice composite 25% MSCI Europe Net Return, 25% €STER Capitalisé, 50% Iboxx Euro Corporate 3-5 ans peut être un indicateur représentatif de la gestion d'ECHIQUIER ARTY SRI.

L'€STER (Euro Short Term Rate) est un taux quotidien qui reflète les coûts d'emprunt au le jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Il est publié par la Banque Centrale Européenne. L'indice capitalisé (code Bloomerg OISESTR) sera utilisé dans l'indice composite du compartiment.

L'indice MSCI Europe est représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros et dividendes réinvestis.

L'indice Iboxx Euro Corporate 3-5 ans est représentatif de la performance des emprunts privés en Euros. Il est calculé coupons réinvestis et en Euros.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

La gestion d'ECHIQUIER ARTY SRI repose sur une gestion active et discrétionnaire combinant l'utilisation d'instruments financiers (actions, obligations, titres de créances négociables) et d'instruments financiers à terme. Afin d'atteindre l'objectif de performance, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques ; il s'agit de décisions d'achats ou de ventes d'actifs en portefeuille en fonction d'anticipations économiques, financières et boursières.

Cela se traduit par des positions directionnelles à court et moyen terme sur les produits de taux et sur les actions. Il s'agit de prendre des positions dans le portefeuille sur des instruments financiers compte tenu de leur potentiel d'appréciation future.

La gestion de taux s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres

- bond picking - reposant pour une large partie sur la qualité de l'émetteur et pour une moindre partie sur le caractère attractif de la rémunération du titre sélectionné.

La gestion actions s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres

- stock picking - obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

ECHIQUIER ARTY SRI s'interdit tout investissement sur des produits de titrisation (ABS, CDO..) ainsi que sur les dérivés de crédit négociés de gré à gré (CDS..).

ECHIQUIER ARTY SRI ne pourra pas être exposé à plus 50 % de son actif sur le marché des actions et à 110% de son actif sur le marché de taux au travers d'investissements en direct ou des instruments financiers à terme.

Le compartiment sera exposé au risque de change à hauteur de 20 % maximum de l'actif net.

Le niveau d'investissement global (sur les marchés de taux et d'actions) pourra toutefois aller jusqu'à 110%. L'excédent au-delà de 100% n'a pas pour but d'être utilisé de manière permanente mais pour faire face à des rachats importants ou des variations importantes des marchés.

Approche ISR mise en oeuvre et construction du portefeuille

La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières

1. Première étape : Analyse de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement est constitué des valeurs qui composent les indices : Markit iBoxx Euro Corporates (50%) + Markit iBoxx EUR Liquid High (20%) + Stoxx Europe Total Market (30%).

Il est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT.

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, la gestion peut proposer une modification de la note quantitative à l'appui d'une analyse qualitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc. La note finale est comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une faible qualité extra-financière et celle de 10 une forte qualité extra-financière.

Les exclusions servent ensuite de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. Par ailleurs, certains secteurs sont exclus par le Label ISR français.

L'analyse de l'univers présentée ci-dessus permet de déterminer après élimination de 25% des valeurs de l'univers d'investissement la note moyenne ISR que l'OPC devra dépassée (« la Note Moyenne Améliorée). En effet, l'OPC doit obtenir une note moyenne ISR meilleure que la Note Moyenne Améliorée. La Note Moyenne Améliorée est la note moyenne ISR de l'univers d'investissement retraité c'est-à-dire après élimination de 25% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : note quantitative et exclusions).

Ainsi toutes les valeurs de l'univers d'investissement (hors valeurs interdites et exclues) sont donc éligibles à l'OPC, à condition que la note moyenne extra-financière de l'OPC respecte la condition ci-dessus.

2. Seconde étape : sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières

A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise
- Qualité de sa structure financière
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise
- L'analyse des résultats financiers
- Les perspectives de croissance de son métier
- L'aspect spéculatif de la valeur

Une analyse toute particulière sera portée à la qualité de la gouvernance qui pourra contraindre le gérant dans la sélection des valeurs.

Dans la limite de 10% des titres peuvent être sélectionnés en dehors de l'univers d'investissement sous réserve que ces valeurs respectent la stratégie d'investissement de l'OPC , les contraintes liées aux exclusions et à la notation présentées ci-dessus.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90% de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière[1].

[1] Ce pourcentage est calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Label ISR

Pour répondre aux exigences du label ISR, au-delà des contraintes d'exclusions et de réduction d'univers d'investissement tels que définis ci-dessus, l'OPC veillera à obtenir un meilleur résultat que son univers d'investissement sur deux indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives. Le choix de ces deux indicateurs est détaillé dans l'annexe SFDR.

Vote et engagement

La Financière de L'Echiquier a adhéré à la politique d'engagement actionnarial du groupe LBP AM et dans ce cadre a délégué l'exercice des droits de vote à LBP AM. Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote et d'engagement disponible sur le site internet www.lfde.com.

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

L'OPC s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 40% de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne :

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de l'OPC sont disponibles dans l'annexe SFDR de ce document et dans la méthodologie d'investissements durables disponibles sur le site internet www.lfde.com (page Investissement Responsable / Pour aller plus loin).

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

ECHIQUIER ARTY SRI investit sur les actions entre 0% et 50% de son actif net. Le compartiment investira majoritairement sur des moyennes et grandes valeurs sans exclure le recours à des petites valeurs. Les petites valeurs (capitalisation inférieure à 1 milliard d'euros) pourront représenter 10% de l'actif net.

ECHIQUIER ARTY SRI peut être investi sur des actions de tous secteurs. L'investissement en actions se fera en actions européennes (pays de l'Union Européenne, pays de l'Association Européenne de Libre Echange et Royaume Uni). Le compartiment se réserve toutefois le droit d'investir 15% de son actif net en actions d'un pays en dehors de cette zone géographique, y compris en actions de pays émergents.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Avec un minimum d'investissement de 40 % :

- dans des titres de créances négociables de la zone Europe (UE + AELE + Royaume Uni). L'échéance maximum de ces titres utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 2 ans. Ces titres bénéficient majoritairement d'une notation Investment Grade ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Toutefois, le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en titres de cette catégorie et réputés spéculatifs dits à haut rendement selon les agences de notation, ou considérés comme tels par la société de gestion, ou non notés.
- dans des titres obligataires de la zone Europe (UE + AELE + Royaume Uni) avec 10 % maximum de son actif net dans des titres obligataires en dehors de cette zone géograohique y compris des titres émis par des émetteurs de pays émergents. Ces titres bénéficient majoritairement d'une notation Investment Grade ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Toutefois, le compartiment pourra investir jusqu'à 35% de son actif net en titres de cette catégorie et réputés spéculatifs dits à haut rendement selon les agences de notation, ou considérés comme tels par la société de gestion ou non notés.

La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Le compartiment peut également investir jusqu'à 40% maximum de son actif net en obligations subordonnées du secteur bancaire, assurance et entreprise dont 10% maximum d'obligations convertibles contingentes (dites obligations "coco").

Cette poche d'investissement sera gérée dans une fourchette de sensibilité entre 0 et 8.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

ECHIQUIER ARTY SRI intervient régulièrement sur les instruments financiers à terme et prend des positions sur les marchés dérivés actions, de taux et de change en vue :

- d'exposer le portefeuille aux fins de satisfaire l'objectif de gestion, d'une meilleure diversification des risques et de réduction du coût des transactions sur les marchés sur lesquels le compartiment intervient.
- ou de couvrir le portefeuille aux fins de réduction du risque auquel le compartiment est exposé.

Les instruments utilisés sont :

• sur les marchés réglementés :

- futures sur indices, actions, sur taux

- options sur indices, sur actions, sur taux

• sur les marchés de gré à gré, exclusivement des options de change et le change à terme effectuées avec des contreparties dont la notation est équivalent ou supérieure à A (Standard & Poor's ou équivalent). A noter que la couverture du risque de change est réalisée de façon discrétionnaire par l'équipe de gestion.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Le compartiment s'interdit d'effectuer toute opération de swap. Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPCVM.

5. Titres intégrant des dérivés

a) Les obligations avec options de remboursement anticipé :

le gérant peut avoir recours à ces obligations (« callable » ou puttable ») sur l'ensemble de la poche obligataire

b) Les obligations convertibles contingentes du secteur financier : le gérant pourra intervenir sur ces titres dans la limite de 10% de l'actif net.

c) Autres titres intégrant des dérivés :

le gérant pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net sur des titres intégrant des dérivés (warrants, obligations convertibles, bon de souscription, etc…) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, …) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de taux : La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions : Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation : Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque titres spéculatifs "High Yield" : Les titres spéculatif ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées : Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer l'OPC aux risques de perte en capital, d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes : Les obligations convertibles contingentes sont des titres de créance subordonnés émis par les établissements de crédit ou les compagnies d'assurance ou de réassurance, éligibles dans leurs fonds propres réglementaires et qui présentent la spécificité d'être convertibles en actions, ou bien dont le nominal peut être diminué (mécanisme dit de « write down ») en cas de survenance d'un « élément déclencheur » (« Trigger »), préalablement défini dans le prospectus. Une obligation convertible contingente inclut une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entrainer une baisse de la valeur de l'obligation convertible contingente supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur. Selon les conditions fixées par l'obligation convertible contingente concernée, certains événements déclencheurs peuvent entraîner une dépréciation permanente à zéro de l'investissement principal et/ou des intérêts courus ou une conversion de l'obligation en action.

- Risque lié au seuil de conversion des obligations convertibles contingentes : Le seuil de conversion d'une obligation convertible contingente dépend du ratio de solvabilité de son émetteur. Il s'agit de l'évènement qui détermine la conversion de l'obligation en action ordinaire. Plus le ratio de solvabilité est faible, plus la probabilité de conversion est forte.

- Risque lié à la perte ou à la suspension du coupon : En fonction des caractéristiques des obligations convertibles contingentes, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé ou suspendu par l'émetteur à tout moment et pour une période indéterminée.

- Risque lié à l'intervention d'une autorité de régulation au point de non validité : Une autorité de régulation détermine à tout moment de manière discrétionnaire qu'une institution n'est « pas viable », c'est-à-dire que la banque émettrice requiert le soutien des autorités publiques pour empêcher l'émetteur de devenir insolvable, de faire faillite, de se retrouver dans l'incapacité de payer la majeure partie de ses dettes à leur échéance ou de poursuivre autrement ses activités et impose ou demande la conversion des obligations convertibles conditionnelles en actions dans des circonstances indépendantes de la volonté de l'émetteur.

- Risque lié à l'inversion du capital : Contrairement à la hiérarchie conventionnelle du capital, les investisseurs en obligation convertible contingente peuvent subir une perte de capital qui n'affecte pas les détenteurs d'actions. Dans certains scénarios, les détenteurs d'obligations convertibles contingentes subiront des pertes avant les détenteurs d'actions.

- Risque lié au report du remboursement : La plupart des obligations convertibles contingentes sont émises sous la forme d'instruments à durée perpétuelle, qui ne sont remboursables à des niveaux prédéterminés qu'avec l'approbation de l'autorité compétente. On ne peut pas supposer que des obligations convertibles contingentes perpétuelles seront remboursées à la date de remboursement. Les obligations convertibles contingentes sont une forme de capital permanent. Il est possible que l'investisseur ne reçoive pas le retour du principal tel qu'attendu à la date de remboursement ou à quelque date que ce soit.

- Risque de liquidité : Dans certaines circonstances, il peut être difficile de trouver un acheteur d'obligation convertible contingente et le vendeur peut être contraint d'accepter une décote substantielle sur la valeur attendue de l'obligation pour pouvoir la vendre.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs

- Action D : Tous souscripteurs

- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

- Action R : Réservée aux intermédiaires financiers italiens et suisses

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse aux souscripteurs souhaitant s'exposer à une gestion d'avantage orientée sur les obligations et qui profite d'une flexibilité lui permettant une intervention opportuniste sur les marchés actions.

ECHIQUIER ARTY SRI peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER ARTY SRI peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER ARTY SRI dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés de taux et d'actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du portefeuille.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 13 mai 2008.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 30 mai 2008.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Sur la période annuelle close au 31 mars 2026, Echiquier ARTY a évolué dans un environnement de marché marqué par une forte volatilité, alternant phases de soutien liées aux politiques budgétaires européennes et chocs exogènes, notamment géopolitiques, en fin de période. Après une année 2025 très favorable aux marchés actions européens, le premier trimestre 2026 a été pénalisé par le regain des tensions au Moyen-Orient, la hausse des prix de l'énergie et la remontée des taux souverains.

Dans ce contexte contrasté, le fonds termine la période en progression (+2,3%, Part I), mais affiche une performance inférieure à celle de son indice de référence (+4,44%), principalement en raison d'un effet sélection actions défavorable. La poche crédit a contribué positivement sur l'ensemble de la période et est en ligne avec l'indice, l'avance prise sur les 9 mois de 2025 ayant été annihilée par la hausse des taux et des primes de risque sur le crédit au premier trimestre 2026.

En ce qui concerne la poche actions, la sous exposition à l'énergie a été pénalisante dans un contexte de hausse du brut, tandis que les choix dans les financières et les industrielles ont également pesé. À l'inverse, la technologie a mieux résisté, portée par la thématique IA, avec une surperformance des segments liés à l'électrification et aux semi-conducteurs, contrairement aux logiciels. Enfin, la sélection de titres dans la santé contribue négativement à la performance relative avec la forte baisse de Novo Nordisk.

Performances parts vs Indice :

Code ISIN Part	Libelle Part Reporting	Perf Fonds	Perf Indice
FR0010611293	Echiquier Arty SRI A	1,69%	4,44%
FR0011039304	Echiquier Arty SRI R	1,18%	4,44%
FR0011645555	Echiquier Arty SRI I	2,30%	4,44%
FR0011667989	Echiquier Arty SRI D	1.69%	4,44%
FR0013084043	Echiquier Arty SRI G	2,09%	4,44%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achat	ABB 3.375% 15/01/2034	XS2747182181
	ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI IXL	FR001400N3E4
Vente	PERNOD RICARD 3.375% 07/11/2030	FR001400PX40
	CM ARKEA 0.75% SR PREF 01/2030	FR0014007Q96

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :

• 7 700 parts d'Echiquier Credit SR Europe IXL

• 4 500 parts d'Echiquier High Yield europeI

• 10 000 parts d'Echiquier Sort Term Credit SRI IXL

- Le compartiment est labellisé ISR

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie.

Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de Rémunération

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle

- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution règlementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données 2025 :

	2025 Number Fixed	2025 Total Fixed	2025 Total Bonus (paid in 2026)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	49	6 534 882	3 951 066	5	732 067
Other	116	8 888 961	3 348 137	2	312 500
Grand total	165	15 423 843	7 299 203	7	1 044 567
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR / TAXONOMIE : Article 8 (voir annexes)

COMPTES ANNUELS

BILAN
Actif

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**183 085 504,23**	**181 481 765,68**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	183 085 504,23	181 481 765,68
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	**1 520 025,90**	**3 530 291,51**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 520 025,90	3 530 291,51
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	**431 324 950,57**	**461 348 454,35**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	431 324 950,57	461 348 454,35
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**23 922 454,00**	**13 577 493,65**
OPCVM	23 922 454,00	13 577 493,65
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**2 615 000,00**	**2 030 000,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**642 467 934,70**	**661 968 005,19**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**2 216 352,96**	**3 686 017,58**
Comptes financiers	**4 917 073,17**	**5 230 118,75**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**7 133 426,13**	**8 916 136,33**
Total Actif I + II	**649 601 360,83**	**670 884 141,52**

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	635 999 968,81	645 458 647,26
Report à nouveau sur revenu net	2,76	1,29
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	21,71	-
Résultat net de l'exercice	11 843 229,96	22 970 556,34
Capitaux propres I	**647 843 223,24**	**668 429 204,89**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**647 843 223,24**	**668 429 204,89**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**875 000,00**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**875 000,00**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**883 137,59**	**2 454 936,63**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**883 137,59**	**2 454 936,63**
Total Passifs: I + II + III + IV	**649 601 360,83**	**670 884 141,52**

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	4 505 587,97	4 073 031,11
Produits sur obligations	14 144 281,60	15 519 295,64
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	281 982,16	743 961,99
Sous-total Produits sur opérations financières	**18 931 851,73**	**20 336 288,74**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-6,73	-894,57
Sous-total charges sur opérations financières	**-6,73**	**-894,57**
Total Revenus financiers nets (A)	**18 931 845,00**	**20 335 394,17**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-8 783 290,95	-9 672 559,95
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-2 824,02	-13 227,73
Autres charges	-173 434,89	-9 068,88
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-8 959 549,86**	**-9 694 856,56**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**9 972 295,14**	**10 640 537,61**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-107 050,56**	**-759 535,43**
Sous-total revenus nets I = C + D	**9 865 244,58**	**9 881 002,18**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	24 315 734,18	31 570 343,32
Frais de transactions externes et frais de cession	-469 655,82	-646 592,20
Frais de recherche	-230 581,92	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**23 615 496,44**	**30 923 751,12**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-480 152,58**	**-1 968 629,73**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**23 135 343,86**	**28 955 121,39**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-21 406 886,50	-16 564 810,10
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	154,73	14 256,58
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-21 406 731,77**	**-16 550 553,52**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**249 373,29**	**684 986,29**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-21 157 358,48**	**-15 865 567,23**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**11 843 229,96**	**22 970 556,34**

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

ECHIQUIER ARTY SRI est un compartiment recherchant la performance sur la durée de placement recommandée au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés de taux et des marchés actions avec référence à l'indicateur composite 25% MSCI Europe Net Return, 25% €STER capitalisé, 50% Iboxx Euro Corporate 3-5 ans.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le gérant du compartiment sélectionne parmi les émetteurs de son univers d'investissement ceux présentant selon lui un couple rendement/risque intéressant.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Actif net total	**647 843 223,24**	668 429 204,89	733 330 627,47	756 889 847,84	826 832 858,94

Exprimés en EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action A					
FR0010611293					
Nombre de parts ou actions	**235 861,784**	262 207,421	314 195,326	361 951,14	382 377,858
Valeur liquidative unitaire	**1 844,84**	1 814,26	1 754,53	1 632,24	1 694,56
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**90,81**	102,81	-2,64	-12,04	6,92

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action D					
FR0011667989					
Nombre de parts ou actions	**2 235,470**	2 764,308	3 299,492	3 980,596	4 488,178
Valeur liquidative unitaire	**1 064,59**	1 108,68	1 081,77	1 010,86	1 110,89
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**14,81**	14,84	9,75	4,55	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**38,62**	48,29	-	-	5,19
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**-**	-	-11,41	-11,25	-0,65

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action G					
FR0013084043					
Nombre de parts ou actions	**13 934,206**	16 032,749	8 424,231	7 469,684	8 726,304
Valeur liquidative unitaire	**1 295,66**	1 269,10	1 222,38	1 132,68	1 171,23
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**68,88**	76,81	2,77	-3,89	5,95

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action I					
FR0011645555					
Nombre de parts ou actions	**127 967,188**	114 109,26	117 805,411	115 044,654	118 147,219
Valeur liquidative unitaire	**1 430,81**	1 398,68	1 344,47	1 243,34	1 283,09
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**78,88**	87,34	5,59	-1,82	7,15

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action R					
FR0011039304					
Nombre de parts ou actions	**5 428,559**	5 801,43	6 037,118	6 957,925	7 612,336
Valeur liquidative unitaire	**1 691,73**	1 672,03	1 625,15	1 519,4	1 585,32
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**74,91**	86,65	-10,16	-18,73	4,50

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

b) Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

• Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h

- Amérique :

extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :

extraction à 19 h 30

- France :

extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception du compartiment Echiquier Hybrid Bonds qui utilise la méthode des coupons courus.

• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des actionnaires en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre d'actions égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Distribution et/ou report	Distribution et/ou report
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action R	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**668 429 204,89**	**733 330 627,47**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	118 132 294,20	97 633 396,48
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-150 744 770,63	-187 519 165,59
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	9 972 295,14	10 640 537,61
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	23 615 496,44	30 923 751,12
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-21 406 731,77	-16 550 553,52
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-36 333,68	-29 388,68
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-118 231,35	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**647 843 223,24**	**668 429 204,89**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Action A

FR0010611293	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	23 954,443	44 796 415,81
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-50 300,08	-93 608 152,99
Solde net des souscriptions/rachats	**-26 345,637**	**-48 811 737,18**
Action A		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action D

FR0011667989	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	132,25	143 460,89
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-661,088	-731 940,41
Solde net des souscriptions/rachats	**-528,838**	**-588 479,52**
Action D		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action G

FR0013084043	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 679,75	2 210 931,18
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-3 778,293	-4 909 728,98
Solde net des souscriptions/rachats	**-2 098,543**	**-2 698 797,80**
Action G		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action I

FR0011645555	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	48 822,54	70 494 059,26
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-34 964,612	-50 362 853,74
Solde net des souscriptions/rachats	**13 857,928**	**20 131 205,52**

Action I	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

Action R

FR0011039304	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	285,164	487 427,06
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-658,035	-1 132 094,51
Solde net des souscriptions/rachats	**-372,871**	**-644 667,45**

Action R	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010611293	Action A	Capitalisable	EUR	435 128 042,84	235 861,784	1 844,84
FR0011667989	Action D	Distribution et/ou report	EUR	2 379 859,15	2 235,47	1 064,59
FR0013084043	Action G	Capitalisable	EUR	18 054 125,24	13 934,206	1 295,66
FR0011645555	Action I	Capitalisable	EUR	183 097 522,27	127 967,188	1 430,81
FR0011039304	Action R	Capitalisable	EUR	9 183 673,74	5 428,559	1 691,73

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Royaume-Uni +/-	France +/-	Italie +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	183 085,50	38 782,01	30 086,38	26 655,76	18 326,47	14 411,20
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-15 873,73	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**167 211,77**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Espagne	**1 520,03**	-	-	1 520,03	1 520,03	-
-	**-**	-	-	-	-	-
-	**-**	-	-	-	-	-
-	**-**	-	-	-	-	-
-	**-**	-	-	-	-	-
Autres	**-**	-	-	-	-	-
Total	**1 520,03**	**-**	**-**	**1 520,03**	**1 520,03**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	431 324,95	326 735,28	104 589,67	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 917,07	-	-	-	4 917,07
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	**N/A**	**326 735,28**	**104 589,67**	**-**	**4 917,07**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	3 016,51	-	8 256,56	22 510,52	110 109,62	200 068,72	87 363,02
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 917,07	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**7 933,58**	**-**	**8 256,56**	**22 510,52**	**110 109,62**	**200 068,72**	**87 363,02**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	GBP +/-	CHF +/-	USD +/-	DKK +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	29 159,26	10 642,11	6 903,35	4 083,75	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	35,23	-	-
Comptes financiers	1,53	0,08	4,65	0,19	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**29 160,79**	**10 642,19**	**6 943,23**	**4 083,94**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	1 520,02	-	-
Obligations et valeurs assimilées	351 623,30	79 701,66	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**353 143,32**	**79 701,66**	**-**

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [(1)] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[(1)] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2026
Créances	
Souscriptions à recevoir	131 292,91
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	35 224,44
Ventes à règlement différé	2 049 835,61
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	**2 216 352,96**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-285 147,51
Achats à règlement différé	-283 354,11
Frais de gestion	-263 527,69
Dépôts de garantie	-
Provisions pour frais de recherche	-51 108,28
Total des dettes	**-883 137,59**
Total des créances et dettes	**1 333 215,37**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action A 1,41 % TTC maximum
		Action D 1,41 % TTC maximum
		Action G 1,01 % TTC maximum
		Action I 0,81 % TTC maximum
		Action R 1,91 % TTC maximum [1]
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions 0,09% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commission de surperformance	Actif net	Néant

[1] Les 2% intègrent une commission de distribution de 0,5% maximum.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

A l'exception des frais de recherche (cf ci-dessous), les seuls frais pouvant être hors champ des frais évoqués dans le tableau ci-dessus sont :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPC en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPC) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit .

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du Compartiment.

De plus, concernant les frais de recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF, ils peuvent être facturés au fonds.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Informations sur les frais de fonctionnement et autres services :

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base du forfait indiqué ci-dessus.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

Action A

FR0010611293	31/03/2026
Frais fixes	6 982 615,68
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action D

FR0011667989	31/03/2026
Frais fixes	40 255,52
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action G

FR0013084043	31/03/2026
Frais fixes	206 287,00
Frais fixes en % actuel	1,10
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action I

FR0011645555	31/03/2026
Frais fixes	1 535 885,93
Frais fixes en % actuel	0,90
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action R

FR0011039304	31/03/2026
Frais fixes	194 505,73
Frais fixes en % actuel	2,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31/03/2026
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	**-**
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	**-**
Autres engagements hors-bilan	**-**
Total	**-**

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2026
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2026
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR001400N3D6	ECHIQ CREDIT SRI ACTION IXL	8 236 074,00
	FR001400N3E4	ECHIQ SH TERM CREDIT ACTION IXL	10 673 200,00
	FR0013193752	ECHIQUIER HIGH YIELD SRI EUROPE PART I	5 013 180,00
Total			**23 922 454,00**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**9 865 244,58**	**9 881 002,18**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Revenus de l'exercice à affecter *(**)*	**9 865 244,58**	**9 881 002,18**
Report à nouveau	2,76	1,29
Sommes distribuables au titre du revenu net	**9 865 247,34**	**9 881 003,47**

Action A

FR0010611293	**31/03/2026**	**31/03/2025**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	5 870 525,48	6 338 378,73
Total	**5 870 525,48**	**6 338 378,73**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action D

FR0011667989	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	33 107,31	41 022,33
Report à nouveau du revenu de l'exercice	6,49	2,43
Capitalisation	-	-
Total	**33 113,80**	**41 024,76**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 235,47	2 764,308
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	14,81	14,84
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action G

FR0013084043	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	315 813,75	351 292,89
Total	**315 813,75**	**351 292,89**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action I

FR0011645555	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 568 031,44	3 069 065,52
Total	**3 568 031,44**	**3 069 065,52**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action R

FR0011039304	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	77 762,87	81 241,57
Total	**77 762,87**	**81 241,57**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**23 135 343,86**	**28 955 121,39**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter *(**)*	**23 135 343,86**	**28 955 121,39**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	21,71	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**23 135 365,57**	**28 955 121,39**

Action A

FR0010611293	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	15 549 895,16	20 621 602,91
Total	**15 549 895,16**	**20 621 602,91**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action D

FR0011667989	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	86 333,85	133 488,43
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	9,03	26,48
Capitalisation	-	-
Total	**86 342,88**	**133 514,91**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 235,47	2 764,308
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	38,62	48,29

Action G

FR0013084043	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	644 063,66	880 292,95
Total	**644 063,66**	**880 292,95**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action I

FR0011645555	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	6 526 156,17	6 898 183,54
Total	**6 526 156,17**	**6 898 183,54**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action R

FR0011039304	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	328 907,70	421 527,08
Total	**328 907,70**	**421 527,08**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**183 085 504,23**	**28,26**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**183 085 504,23**	**28,26**
Aerospatiale			6 225 423,32	0,96
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	GBP	480 386	6 225 423,32	0,96
Aerospatiale et defense			4 662 353,20	0,72
LEONARDO AZIONE POST RAGGRUPPAMENTO	EUR	80 330	4 662 353,20	0,72
Articles de luxe			6 267 970,26	0,97
CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	CHF	41 783	6 267 970,26	0,97
Banques			27 681 469,19	4,27
BANCO SANTANDER SA	EUR	794 047	7 535 506,03	1,16
BARCLAYS PLC	GBP	956 251	4 263 396,55	0,66
COMMERZBANK	EUR	120 556	3 711 919,24	0,57
ING GROUP NV	EUR	197 664	4 369 362,72	0,67
INTESA SANPAOLO SPA	EUR	1 088 424	5 617 356,26	0,87
PIRAEUS BANK SA	EUR	312 615	2 183 928,39	0,34
Biotechnologie			4 374 142,64	0,68
LONZA GROUP AG N	CHF	8 003	4 374 142,64	0,68
Chimie de specialite			10 372 789,90	1,60
LINDE PLC	USD	16 088	6 903 351,26	1,07
SYENSQO SA	EUR	70 118	3 469 438,64	0,53
Compagnies aeriennes			3 929 718,10	0,61
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	164 630	3 929 718,10	0,61
Composants electriques			8 212 318,60	1,27
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	35 846	8 212 318,60	1,27
Construction lourde			3 791 670,14	0,59
FERROVIAL SE	EUR	68 417	3 791 670,14	0,59
Defense			3 318 016,50	0,51
RHEINMETALL AG	EUR	2 297	3 318 016,50	0,51
Distillateurs et viticulteurs			4 197 566,54	0,65
DAVIDE CAMPARI MILANO NV	EUR	684 758	4 197 566,54	0,65
electricite conventionnelle			4 131 487,50	0,64
ENEL SPA	EUR	440 692	4 131 487,50	0,64
Equipement de technologie de production			10 894 292,80	1,68
ASML HOLDING N.V.	EUR	9 734	10 894 292,80	1,68

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Expert en finance			4 696 574,40	0,72
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	18 704	4 696 574,40	0,72
Fer et acier			3 785 584,00	0,58
ARCELORMITTAL SA	EUR	86 350	3 785 584,00	0,58
Fournitures medicales			3 273 004,80	0,51
ESSILORLUXOTTICA SA	EUR	16 497	3 273 004,80	0,51
Internet			4 877 177,60	0,75
PROSUS N V	EUR	125 120	4 877 177,60	0,75
Logiciels			6 235 758,10	0,96
SAP SE	EUR	42 449	6 235 758,10	0,96
Materiel de production d'energie renouvelable			5 473 495,50	0,84
SIEMENS ENERGY AG	EUR	38 478	5 473 495,50	0,84
Mines auriferes			2 503 494,18	0,39
ENDEAVOUR MINING PLC	GBP	49 032	2 503 494,18	0,39
Pharmacie			15 733 576,04	2,43
ASTRAZENECA PLC	GBP	51 753	8 703 410,04	1,34
UCB SA	EUR	27 196	7 030 166,00	1,09
Produits de beaute			2 130 685,65	0,33
LOREAL SA	EUR	6 099	2 130 685,65	0,33
Reassurance			9 503 565,68	1,47
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	8 886	4 793 108,40	0,74
SCOR SE ACT PROV	EUR	154 138	4 710 457,28	0,73
Services d'appui professionnels			6 040 058,08	0,93
ISS	DKK	130 083	4 083 752,20	0,63
WOLTERS KLUWER CVA	EUR	30 274	1 956 305,88	0,30
Services de sante			5 306 566,56	0,82
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	119 733	5 306 566,56	0,82
Services multiples aux collectivites			5 991 041,27	0,92
NATIONAL GRID PLC	GBP	412 228	5 991 041,27	0,92
Telecommunications filaires			9 475 703,68	1,46
CELLNEX TELECOM S.A.	EUR	99 410	2 756 639,30	0,42
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	EUR	164 212	5 246 573,40	0,81
ZEGONA COMMUNICATIONS PLC	GBP	78 429	1 472 490,98	0,23
Obligations			**432 844 976,47**	**66,82**
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché règlementé			**1 520 025,90**	**0,24**
Telecommunications filaires			1 520 025,90	0,24
CELLNEX TELECOM SA CV 0.75% 20/11/2031	EUR	1 700 000	1 520 025,90	0,24

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**431 324 950,57**	**66,58**
Assurance vie			4 426 974,86	0,68
ALLIANZ FINANCE II BV 0.50% 22/11/2033	EUR	5 500 000	4 426 974,86	0,68
Automobiles			3 213 667,37	0,50
STELLANTIS NV 4.25% 16/06/2031	EUR	1 300 000	1 316 363,26	0,21
STELLANTIS NV VAR PERPETUAL 31/12/2099	EUR	2 000 000	1 897 304,11	0,29
Banques			85 156 636,90	13,14
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.125% 15/07/2030	EUR	3 300 000	3 320 050,44	0,51
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.875% 15/01/2034	EUR	6 500 000	6 624 310,27	1,02
BANCO SANTANDER 4.25% 12/06/2030	EUR	7 800 000	8 305 852,44	1,28
BANKINTER SA VAR 03/05/2030	EUR	2 000 000	2 136 428,49	0,33
BANKINTER SA VAR 03/11/2033	EUR	3 900 000	3 821 400,04	0,59
BANKINTER SA VAR PERP 31/12/2099	EUR	3 800 000	3 791 028,70	0,59
BARCLAYS PLC VAR 08/08/2030	EUR	4 700 000	5 030 566,58	0,78
BNP PARIBAS VAR 13/04/2031	EUR	2 600 000	2 755 477,86	0,43
BNP PARIBAS VAR 20/04/2034	EUR	5 200 000	5 126 708,92	0,79
CAIXABANK SA 4.375% 29/11/2033	EUR	10 800 000	11 408 828,55	1,76
COMMERZBANK VAR 14/01/2032	EUR	3 900 000	3 895 930,64	0,60
CREDIT AGRICOLE SA VAR 25/08/2032	EUR	3 300 000	3 271 385,84	0,50
ING GROUP NV VAR 03/09/2030	EUR	6 500 000	6 609 283,70	1,02
INTESA SANPAOLO SPA 5.625% 08/03/2033	EUR	7 200 000	7 999 579,73	1,23
INTESA SANPAOLOSPA VAR PERPETUAL	EUR	2 400 000	2 695 576,83	0,42
SOCIETE GENERALE VAR 13/11/2030	EUR	3 200 000	3 233 517,15	0,50
SOCIETE GENERALE VAR PERPETUAL 31/12/2099	EUR	4 800 000	5 130 710,72	0,79
Boissons non alcoolisees			3 168 186,58	0,49
COCA COLA CO 1.25% 08/03/2031	EUR	3 500 000	3 168 186,58	0,49
Brasseurs			7 073 787,86	1,09
HEINEKEN NV 1.75% 17/03/2031	EUR	2 000 000	1 838 234,25	0,28
HEINEKEN NV 3.812% 04/07/2036	EUR	5 200 000	5 235 553,61	0,81
Chaussures			4 911 290,48	0,76
ADIDAS AG 0.625% 10/09/2035	EUR	6 500 000	4 911 290,48	0,76
Chimie			1 248 605,58	0,19
ITALMATCH CHEMICALS SPA 6.25% 05/02/2031	EUR	1 300 000	1 248 605,58	0,19
Chimie de base			1 149 130,58	0,18
SYNTHOMER PLC 7.375% 02/05/2029	EUR	1 700 000	1 149 130,58	0,18
Chimie de specialite			11 476 611,80	1,77
IMCD NV 2.125% 31/03/2027	EUR	3 000 000	2 971 519,32	0,46
IMCD NV 4.875% 18/09/2028	EUR	1 500 000	1 573 572,12	0,24
ITELYUM REGENERATION SPA 5.75% 15/04/2030	EUR	1 600 000	1 626 965,78	0,25
LINDE PLC 3.50% 04/06/2034	EUR	2 000 000	2 022 777,81	0,31

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
SYMRISE 3.25% 24/09/2032	EUR	3 300 000	3 281 776,77	0,51
Composants electriques			12 128 155,59	1,87
BELDEN INC 4.25% 01/02/2033	EUR	1 600 000	1 556 424,89	0,24
REXEL SA 2.125% 15/06/2028	EUR	2 000 000	1 944 971,94	0,30
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.50% 09/11/2032	EUR	3 900 000	3 973 196,05	0,61
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3% 10/01/2031	EUR	4 700 000	4 653 562,71	0,72
Composants et equipements electriques			6 331 095,07	0,98
IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	EUR	4 000 000	3 873 469,04	0,60
LEGRAND SA 3.625% 19/03/2035	EUR	2 500 000	2 457 626,03	0,38
Conteneurs et emballages			5 009 450,60	0,77
BALL CORP 4.25% 01/07/2032	EUR	2 600 000	2 602 659,94	0,40
CROWN EUROPEAN HOLDING SACA 4.5% 15/01/2030	EUR	1 300 000	1 328 138,50	0,20
GUALA CLOSURES SPA FRN 29/06/2029	EUR	1 100 000	1 078 652,16	0,17
Detaillants et grossistes Alimentation			2 499 648,28	0,39
EL CORTE INGLES SA 3.5% 24/07/2033	EUR	800 000	785 827,51	0,12
ITM ENTREPRISES SASU 4.125% 29/01/2030	EUR	1 700 000	1 713 820,77	0,27
Distillateurs et viticulteurs			807 714,96	0,12
PERNOD RICARD SA 3.75% 02/11/2032	EUR	800 000	807 714,96	0,12
electricite alternative			3 688 680,80	0,57
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL VAR 23/4/2083	EUR	2 000 000	2 177 321,48	0,34
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 02/08/2081	EUR	1 500 000	1 511 359,32	0,23
electricite conventionnelle			17 075 799,85	2,64
ELECTRICITE FRANCESA VAR PERPETUAL	EUR	1 600 000	1 750 289,75	0,27
ENEL SPA VAR PERPETUAL	EUR	2 000 000	2 253 563,56	0,35
METLEN ENERGY & METALS 3.875% 26/05/2031	EUR	2 800 000	2 746 696,05	0,42
MYTILINEOS SA 2.25% 30/10/2026	EUR	1 200 000	1 204 019,08	0,19
NEXTERA ENERGY CAPITAL VAR 15/05/2056	EUR	4 000 000	3 924 546,41	0,61
TERNA SPA 0.375% 25/09/2030	EUR	2 000 000	1 756 983,56	0,27
TERNA SPA 1% 11/10/2028	EUR	1 000 000	954 099,73	0,15
VATTENFALL AB 3% 19/03/2077	EUR	2 500 000	2 485 601,71	0,38
equipements medicaux			1 006 160,00	0,16
THERMO FISHER SCIENTIFIC 3.65% 21/11/2034	EUR	1 000 000	1 006 160,00	0,16
Expert en finance			125 965 556,44	19,44
ABB FINANCE BV 3.375% 15/01/2034	EUR	13 200 000	13 025 098,19	2,01
AEGIS LUX 5.625% PIK 29/10/2031	EUR	700 000	709 531,38	0,11
AIR LIQUIDE FINANCE 3.375% 29/05/2034	EUR	5 200 000	5 225 113,15	0,81
ALTRAD INVESTMENT AUTHOR 4.429% 23/06/2032	EUR	5 000 000	5 101 549,59	0,79
ARGENTUM GIVAUDAN 2% 17/09/2030	EUR	1 500 000	1 422 081,78	0,22
BCP MODULAR SERVICES 4.75% 30/11/2028	EUR	1 000 000	959 009,17	0,15
BMW FINANCE NV FRN 11/09/2027	EUR	3 000 000	3 003 004,67	0,46
CASTELLUM HELSINKI 0.875% 17/09/2029	EUR	1 800 000	1 696 486,68	0,26

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
CELSA OPCO SA 8.25% 15/12/2030	EUR	1 600 000	1 628 394,67	0,25
DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2033	EUR	4 000 000	4 146 866,30	0,64
DIAGEO FINANCE PLC 3.75% 03/10/2037	EUR	6 500 000	6 407 933,29	0,99
DSV FINANCE BV 3.25% 06/11/2030	EUR	1 000 000	1 001 049,04	0,15
EDP FINANCE BV 3.875% 11/03/2030	EUR	1 300 000	1 318 389,30	0,20
ENEL FINANCE INTL NV 0.5% 17/06/2030	EUR	1 500 000	1 349 247,53	0,21
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17/06/2036	EUR	7 200 000	5 306 530,19	0,82
EPHIOS SUBCO SARL 7.875% 31/01/2031	EUR	1 200 000	1 286 983,50	0,20
FRESSNAPF HOLDING SE 5.25% 31/10/2031	EUR	1 300 000	1 303 417,99	0,20
GRAND CITY PROP FINANCE VAR PERPETUAL 31/12/2099	EUR	1 700 000	1 607 801,78	0,25
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.375% 30/09/2035	EUR	7 800 000	7 627 726,85	1,18
LONZA FINANCE INTL NV 3.875% 25/05/2033	EUR	6 000 000	6 213 799,73	0,96
MARKET BIDCO FINCO PLC 6.75% 31/01/2031	EUR	1 100 000	1 077 128,25	0,17
MERCEDES BENZ INT FRN 11/06/2027	EUR	2 600 000	2 606 681,71	0,40
MERCK FIN SERVICES GMBH 0.875% 05/07/2031	EUR	10 000 000	8 807 265,75	1,36
NOVO NORDISK FINANCE NL 2.875% 27/08/2030	EUR	4 700 000	4 688 349,79	0,72
OPAL BIDCO SAS 5.5% 31/03/2032	EUR	1 600 000	1 565 736,89	0,24
PROLOGIS EURO FINANCE 3.25% 22/09/2032	EUR	2 300 000	2 250 172,55	0,35
PROLOGIS EURO FINANCE 3.875% 31/01/2030	EUR	1 500 000	1 520 874,04	0,23
Q PARK HOLDING I BV 3.875% 01/09/2031	EUR	1 300 000	1 261 539,14	0,19
RCI BANQUE SA 3.625% 03/11/2032	EUR	2 500 000	2 461 118,15	0,38
SANDOZ FINANCE BV 3.25% 12/09/2029	EUR	2 500 000	2 529 690,75	0,39
SANDOZ FIN BV 4.5% 17/11/2033	EUR	4 000 000	4 190 228,49	0,65
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 3.875% 23/02/2030	EUR	2 000 000	2 031 208,49	0,31
SHURGARD LUXEMBURG 4% 27/05/2035	EUR	3 700 000	3 669 706,63	0,57
SIEMENS FINANCIERINGSMAT 1 375% 06/09/2030	EUR	5 200 000	4 886 781,21	0,75
SMURFIT KAPPA TREASURY 0.50% 22/09/2029	EUR	3 000 000	2 719 770,41	0,42
TECHEM VERWALTUNGSGESELL 4.625% 15/07/2032	EUR	1 100 000	1 090 042,56	0,17
TENNET HOLDINGS BV 1.875% 13/6/2036	EUR	2 500 000	2 227 978,42	0,34
WENDEL SE 3.75% 11/08/2033	EUR	3 900 000	3 881 791,27	0,60
ZIGGO BOND CO BV 3.375% 28/02/2030	EUR	1 500 000	1 282 618,13	0,20
ZIGGO BOND CO BV 6.125% 15/11/2032	EUR	1 000 000	876 859,03	0,14
Fournisseurs de donnees financieres			6 160 110,55	0,95
LONDON STOCK EXCHANGE PL 1.75% 19/09/2029	EUR	6 500 000	6 160 110,55	0,95
Fournisseurs industriels			1 290 552,56	0,20
ELIS SA 3.375% 02/09/2031	EUR	1 300 000	1 290 552,56	0,20
Fournitures medicales			1 542 117,21	0,24
BECTON DICKINSON AND CO 3.828% 07/06/2032	EUR	1 500 000	1 542 117,21	0,24
Habillement et accessoires			3 897 290,52	0,60
LVMH MOET HENNESSY VUITT 3.50% 07/09/2033	EUR	2 600 000	2 642 144,22	0,41
VF CORP 0.625% 25/02/2032	EUR	1 600 000	1 255 146,30	0,19

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Ingenierie industrielle			1 902 159,73	0,29
ALFA LAVAL TREASURY INTL 1.375% 18/02/2029	EUR	2 000 000	1 902 159,73	0,29
Internet			4 040 261,52	0,62
PROSUS NV 2.031% 03/08/2032	EUR	2 500 000	2 241 689,52	0,34
PROSUS NV 2.778% 19/01/2034	EUR	2 000 000	1 798 572,00	0,28
Materiaux et acessoires de construction			2 698 112,96	0,42
ASSA ABLOY AB 4.125% 13/09/2035	EUR	2 600 000	2 698 112,96	0,42
Materiel de production d'energie renouvelable			5 254 356,38	0,81
E.ON SE 3.875% 12/01/2035	EUR	5 200 000	5 254 356,38	0,81
Outillage: construction et manutention			2 273 290,38	0,35
KION GROUP AG 4.125% 24/03/2031	EUR	2 300 000	2 273 290,38	0,35
Papiers			5 285 221,07	0,82
STORA ENSO OYJ 4.25% 01/09/2029	EUR	1 400 000	1 456 463,92	0,23
UPM KYMMENE OYJ 3.375% 29/08/2034	EUR	3 900 000	3 828 757,15	0,59
Pharmacie			18 075 486,52	2,79
ASTRAZENECA PLC 3.75% 03/03/2032	EUR	8 000 000	8 148 257,53	1,26
MERCK KGAA VAR 24/11/2055	EUR	4 000 000	3 901 845,48	0,60
NOVARTIS FINANCE SA 1.7% 14/08/2038	EUR	3 900 000	3 181 849,73	0,49
ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028	EUR	2 900 000	2 843 533,78	0,44
Pneus			2 961 154,52	0,46
CIE GEN DES ESTABLI 3.375% 16/05/2036	EUR	3 000 000	2 961 154,52	0,46
Produits alimentaires			5 682 089,86	0,88
DANONE SA 3.706% 13/11/2029	EUR	1 300 000	1 332 363,23	0,21
KONINKLIJKE DSM NV 0.625% /2306/2032	EUR	5 200 000	4 349 726,63	0,67
Produits de beaute			1 021 377,95	0,16
LOREAL SA 2.875% 19/05/2028	EUR	1 000 000	1 021 377,95	0,16
Produits menagers durables			2 109 569,38	0,33
SEB SA 3.625% 24/06/2030	EUR	2 100 000	2 109 569,38	0,33
Restaurants et bars			1 014 326,25	0,16
ELIOR GROUP SA 5.625% 15/03/2030	EUR	1 000 000	1 014 326,25	0,16
SCPI : biens immobiliers specialises			1 602 725,53	0,25
IRON MOUNTAIN INC 4.75% 15/01/2034	EUR	1 700 000	1 602 725,53	0,25
SCPI bien immobilier destine a la vente au detail			7 776 078,44	1,20
KLEPIERRE SA 3.75% 30/09/2037	EUR	5 900 000	5 723 496,25	0,88
UNIBAIL PERP VAR 31/12/2099	EUR	2 000 000	2 052 582,19	0,32
Semi conducteurs			7 505 714,66	1,16
INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.125% 24/06/2026	EUR	3 000 000	3 016 505,34	0,47
INFINEON TECHNOLOGIES AG 3.5% 16/02/2034	EUR	4 600 000	4 489 209,32	0,69
Service location et de credit bail: consommateur			4 081 025,75	0,63
ALD SA 4.25% 18/01/2027	EUR	4 000 000	4 081 025,75	0,63

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Services d'appui professionnels			5 913 536,44	0,91
BUREAU VERITAS SA 3.375% 01/10/2033	EUR	4 000 000	3 942 404,93	0,61
EXPERIAN FINANCE PLC 3.51% 15/12/2033	EUR	2 000 000	1 971 131,51	0,30
Services de transport			1 811 350,50	0,28
OI EUROPEAN GROUP BV 5.25% 01/06/2029	EUR	1 800 000	1 811 350,50	0,28
Services financiers aux consommateurs			2 807 144,79	0,43
VISA INC 2.375% 15/06/2034	EUR	3 000 000	2 807 144,79	0,43
Services informatiques			7 658 169,40	1,18
CAPGEMINI SE FRN 25/09/2027	EUR	5 700 000	5 702 107,73	0,88
OVH GROUPE SAS 4.75% 05/02/2031	EUR	2 000 000	1 956 061,67	0,30
Services multiples aux collectivites			2 520 435,67	0,39
ENGIE SA VAR PERPTUAL 31/12/2099	EUR	1 700 000	1 799 960,00	0,28
IREN SPA VAR PERP 31/12/2099	EUR	700 000	720 475,67	0,11
Services specialises aux consommateurs			935 286,81	0,14
ZIGGO BV 2.875% 15/01/2030	EUR	1 000 000	935 286,81	0,14
Telecommunications filaires			25 163 014,14	3,88
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	EUR	900 000	930 148,27	0,14
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	EUR	1 000 000	1 045 347,12	0,16
ORANGE SA VAR PERPETUAL	EUR	1 500 000	1 628 435,75	0,25
TELE2 AB 0.75% 23/03/2031	EUR	8 000 000	7 065 963,84	1,09
TELEFONICA EMISIONES SAU VAR PERP 31/12/2099	EUR	1 500 000	1 438 383,00	0,22
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	EUR	1 700 000	1 882 360,40	0,29
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	EUR	1 500 000	1 645 889,18	0,26
TELIA COMPANY AB 0.125% 27/11/2030	EUR	3 000 000	2 581 114,52	0,40
VERIZON COMMUNICATIONS VAR 15/06/2056	EUR	1 400 000	1 372 169,73	0,21
VODAFONE 1.625% 24/11/2030	EUR	3 000 000	2 776 689,45	0,43
VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	EUR	1 200 000	1 151 601,37	0,18
VODAFONE GROUP PLC VAR 30/08/2084	EUR	1 500 000	1 644 911,51	0,25
Transformation des fruits et des cereales			2 005 837,48	0,31
ROQUETTE FRERES SA VAR PERPETUAL	EUR	2 000 000	2 005 837,48	0,31
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**23 922 454,00**	**3,69**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**23 922 454,00**	**3,69**
ECHIQ CREDIT SRI ACTION IXL	EUR	7 700	8 236 074,00	1,27
ECHIQ SH TERM CREDIT ACTION IXL	EUR	10 000	10 673 200,00	1,65
ECHIQUIER HIGH YIELD SRI EUROPE PART I	EUR	4 500	5 013 180,00	0,77
Total			**639 852 934,70**	**98,77**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
SX5E/202605/P/4700.	-2 500	-	875 000,00	10 164 757,25
SX5E/202605/P/5200.	2 500	2 615 000,00	-	-26 038 487,75
Sous total		**2 615 000,00**	**875 000,00**	**-15 873 730,50**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**2 615 000,00**	**875 000,00**	**-15 873 730,50**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
Libellé instrument	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	Classe de part couverte
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-	Classe de part couverte
Futures					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Options					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Swaps					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Autres instruments					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Total		**-**	**-**	**-**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**639 852 934,70**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	1 740 000,00
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**7 133 426,13**
Autres passifs (-)	**-883 137,59**
Total = actif net	**647 843 223,24**

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

Dénomination du produit:	**Identifiant d'entité juridique:**
Echiquier Arty SRI Fund	969500I9FE435QANAU40

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %**	☒ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 65.2% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif social: %**	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier vise à identifier et sélectionner les émetteurs qui :
- Proposent des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique…
- Anticipent l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :
- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est systématiquement supérieur ou égal à 20% et peut monter jusqu'à 60%. .

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

○ ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Portefeuille	Average Score
Score GREaT moyen pondéré	7.5
Pourcentage d'investissement durable	65.2%

	Portefeuille	Comparable
NET ZERO	66.0%	42.5%
BIODIVERSITY	51.5	66.76

Le produit Financier vise à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

Le Produit Financier vise à obtenir une note meilleure que celle de son univers d'investissement sur les indicateurs suivants :
- Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTI
- Biodiversité : estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité via le Global Biodiversity Score (plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important).

○ ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

○

Non applicable.

○ ***Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?***

Le Produit Financier vise la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'Investissements Durables du Produit Financier est précisé dans l'encart en tête de la présente annexe. Les investissements durables ainsi réalisés par le Produit Financier peuvent répondre à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont considérés, à savoir :
- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).
En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci après.

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés sont :
- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socioéconomique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.
Cette stratégie généraliste n'implique pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables doivent répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités est évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :
Pour l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux :
- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire du Groupe LBP AM, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux,
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire de LFDE qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).
Sur les objectifs spécifiques au climat et à la biodiversité :
- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion,
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique,
- Le score « Bird », indicateur quantitatif propriétaire du Groupe LBP AM visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité,
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées
Sur la thématique spécifique de l'accès à la santé :
- Le score « AAAA » (Acceptability, Accessibility, Affordability, Availability), analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR »..

○ ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée cidessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :
- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent…) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-il été pris en considération ?***

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives"). Les indicateurs concernant les incidences négatives sont calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée est disponible et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.
Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans les politiques d'exclusions. La prise en considération des principales incidences négatives a également lieu au travers de la démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises afin d'améliorer leur transparence sur ces indicateurs et de réduire leurs externalités négatives.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☐ Oui

☒ Non

Non applicable.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion** d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2026	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Services financiers	3.7%	France
ASTRAZENECA	Soins de santé	2.6%	Royaume-Uni
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	2.6%	France
INTESA SANPAOLO	Banques	2.5%	Italie
BANCO SANTANDER	Banques	2.5%	Espagne
ENEL	Services collectifs	2.0%	Italie
ABB	Industrie	2.0%	Suisse
MERCK KGAA	Soins de santé	2.0%	Allemagne
IBERDROLA	Services collectifs	1.8%	Espagne
CAIXABANK	Banques	1.8%	Espagne
ING	Banques	1.7%	Pays-Bas
ASML	Technologies de l'information	1.7%	Pays-Bas
LONZA	Soins de santé	1.7%	Suisse
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Banques	1.5%	Espagne
BANKINTER	Banques	1.5%	Espagne

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passa à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.
En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

○ ***Quelle était l'allocation des actifs ?***

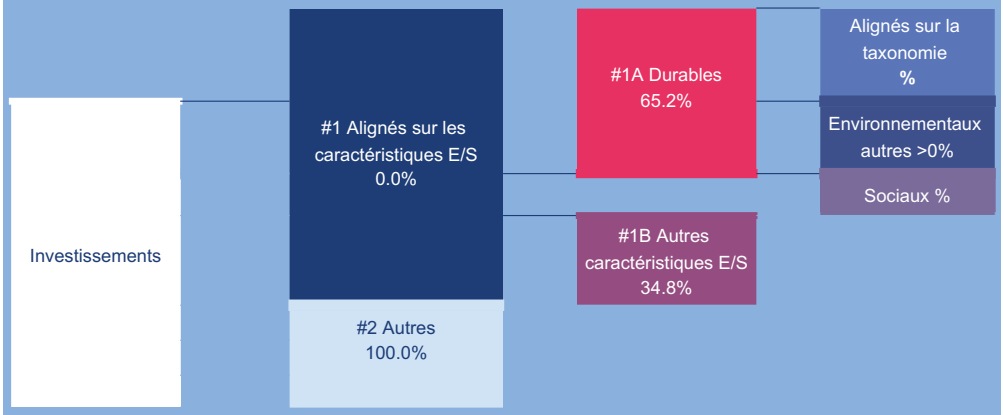

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements duproduit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues parle produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissement.

○ ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	7.7%
Energie	0.0%
Etat	0.0%
Immobilier	1.3%
Industrie	14.2%
Matériaux	5.6%
Produits de première nécessité	8.2%
Produits financiers	29.6%
Services collectifs	8.0%
Services de communication	9.0%
Soins de santé	12.9%
Technologies de l'information	2.6%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues parle produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

○ ***Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?***

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2026. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

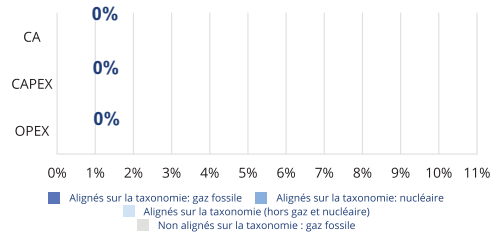

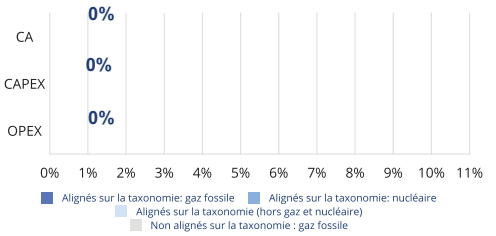

** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

○ ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Non applicable

○ ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?***

Non applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

55.6%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.

Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

33.1%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Non applicable.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large***

Non applicable

Annexe du rapport
Destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 31-mars

Fortune moyenne du fond pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 666 897 343,41

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	1,50	% TTC
Actions D	1,50	% TTC
Actions G	1,10	% TTC
Actions I	0,90	% TTC
Actions R	2,00	% TTC

Commission de gestion de la direction de l'action A: 1,50 % TTC

Fortune moyenne de l'action A pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 465 303 334,09

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	7 771 757,63	3 571 419,65	6 863 745,20
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	7 771 757,63	3 571 419,65	6 863 745,20

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :

TER y compris commission de performance

(6863745.2/465303334.09)*100

1,48 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action D : 1,50 % TTC
Fortune moyenne de l'action D pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 2 682 330,24

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	49 906,04	21 193,70	39 594,33
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	49 906,04	21 193,70	39 594,33

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :
TER y compris commission de performance

(39594.33/2682330.24)*100

1,48 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action G : 1,10 % TTC

Fortune moyenne de l'action G pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 18 736 498,76

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	208 291,82	104 662,48	201 360,73
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	208 291,82	104 662,48	201 360,73

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :
TER y compris commission de performance

(201360.73/18736498.76)*100

1,07 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action I : 0,90 % TTC

Fortune moyenne de l'action I pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 170 455 463,87

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	1 443 633,64	730 306,54	1 486 622,91
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 443 633,64	730 306,54	1 486 622,91

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :
TER y compris commission de performance

(1486622.91/170455463.87)*100

0,87 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action R : 2,00 % TTC

Fortune moyenne de l'action R pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 9 719 716,45

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	198 970,82	98 314,90	191 967,78
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	198 970,82	98 314,90	191 967,78

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :
TER y compris commission de performance

(191967.78/9719716.45)*100

1,98 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Rapport annuel

ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2026

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

Commercialisateur	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et Conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

L'objectif d'ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE est d'obtenir une performance similaire ou supérieure à l'indice IBOXX EURO CORPORATE 3-5 ANS.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence d'ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE est l'indice IBOXX EURO CORPORATE 3-5 ANS. L'OPCVM n'étant pas indiciel, le compartiment ne vise en aucune manière à répliquer la composition de cet indice. Cet indice est représentatif de la performance des emprunts privés en Euros. Il est calculé coupons réinvestis et en Euros.

L'administrateur IHS Markit Benchmark Administration Limited de l'indice de référence iBoxx Euro Corporate 3-5 ans est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

La gestion d'ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE repose sur une gestion active et discrétionnaire qui s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « bond picking » et est réalisée à l'aide de stratégies variées qui combinent :

- une approche de type «Top down» (étude du contexte économique de la zone Euro puis sélection de titres), fondée sur des critères macro-économiques, pour l'établissement de la stratégie d'exposition au risque de taux d'intérêt (sensibilité, duration, position de courbes de taux) et accessoirement au risque de change.

- une approche de type «Bottom up» (analyse des caractéristiques de chaque émetteur et de chaque émission), fondée sur des critères micro-économiques et sur l'analyse financière interne ou externe, pour déterminer l'exposition du portefeuille aux risques spécifiques (secteurs, émetteurs, titres).
- La stratégie d'investissement, basée sur la gestion du risque de taux et de crédit, vise à choisir des titres d'une durée de vie proche de celle de l'indice IBOXX EURO CORPORATE 3-5 ANS, mais pas de manière exclusive. Elle est conditionnée par l'évolution des marchés de taux en euro et par les mouvements de la courbe de taux d'intérêt de la zone euro. Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment est exposé aux obligations et titres de créance issus indifféremment d'émissions publiques ou privées (univers d'investissement de départ).

Le portefeuille sera géré dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 8.

Approche ISR mise en œuvre et construction du portefeuille La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières

1. Première étape : Analyse de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement est constitué des valeurs qui composent les indices : Markit iBoxx Euro Corporates (80%) + Markit iBoxx EUR Liquid High (20%).

Il est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT.

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, la gestion peut proposer une modification de la note quantitative à l'appui d'une analyse qualitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc. La note finale est comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une faible qualité extra-financière et celle de 10 une forte qualité extra-financière.

Les exclusions servent ensuite de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. Par ailleurs, certains secteurs sont exclus par le Label ISR français.

L'analyse de l'univers présentée ci-dessus permet de déterminer après élimination de 25% des valeurs de l'univers d'investissement la note moyenne ISR que l'OPC devra dépassée (« la Note Moyenne Améliorée). En effet, l'OPC doit obtenir une note moyenne ISR meilleure que la Note Moyenne Améliorée. La Note Moyenne Améliorée est la note moyenne ISR de l'univers d'investissement retraité c'est-à-dire après élimination de 25% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : note quantitative et exclusions).

Ainsi toutes les valeurs de l'univers d'investissement (hors valeurs interdites et exclues) sont donc éligibles à l'OPC, à condition que la note moyenne extra-financière de l'OPC respecte la condition ci-dessus.

2. Seconde étape : sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières

A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise
- Qualité de sa structure financière
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise

- L'analyse des résultats financiers
- Les perspectives de croissance de son métier
- L'aspect spéculatif de la valeur

Une analyse toute particulière sera portée à la qualité de la gouvernance qui pourra contraindre le gérant dans la sélection des valeurs.

Dans la limite de 10% des titres peuvent être sélectionnés en dehors de l'univers d'investissement sous réserve que ces valeurs respectent la stratégie d'investissement de l'OPC , les contraintes liées aux exclusions et à la notation présentées ci-dessus.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90% de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière[1].

[1] Ce pourcentage est calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Label ISR

Pour répondre aux exigences du label ISR, au-delà des contraintes d'exclusions et de réduction d'univers d'investissement tels que définis ci-dessus, l'OPC veillera à obtenir un meilleur résultat que son univers d'investissement sur deux indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives. Le choix de ces deux indicateurs est détaillé dans l'annexe SFDR.

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

▪ l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social

▪ elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs

▪ l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

L'OPC s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 40% de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne :

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de l'OPC sont disponibles dans l'annexe SFDR de ce document et dans la méthodologie d'investissements durables disponibles sur le site internet www.lfde.com (page Investissement Responsable / Pour aller plus loin).

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions

ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE n'investira pas dans des actions.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le compartiment investit sur des produits de taux très majoritairement libellés en euros, l'exposition à des instruments émis dans une autre devise devant rester inférieure à 10%, indépendamment de la nationalité de l'émetteur.

Plus particulièrement, il investit :

- dans des titres de créances négociables de la zone Europe (Union Européenne + Association Européenne de Libre Echange + Royaume Uni). L'échéance maximum de ces titres utilisés sera de 2 ans. Ces titres bénéficient majoritairement d'une notation Investment Grade, toutefois, le compartiment pourra investir jusqu'à 20% de son actif net en titres de cette catégorie et qui sont non notés ou réputés spéculatifs dits à haut rendement selon les agences de notation ou considérés comme tels par la société de gestion.
- dans des titres obligataires de la zone Europe (Union Européenne + Association Européenne de Libre Echange + Royaume Uni) et dans la limite de 10% de l'actif net dans des titres obligataires en dehors de cette zone y compris des titres émis par des émetteurs de pays émergents. Ces titres bénéficient majoritairement d'une notation Investment Grade, toutefois, le compartiment pourra investir jusqu'à 40% de son actif net sur des titres de cette catégorie et qui sont non notés ou réputés spéculatifs dits à haut rendement selon les agences de notation ou considérés comme tels par la société de gestion.

La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Le gérant peut également investir jusqu'à 40% maximum de son actif net en obligations subordonnées du secteur bancaire, assurance et entreprise dont 10% maximum d'obligations convertibles contingents (dites obligations"coco").

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés européens et internationaux. Dans ce cadre, l'OPCVM prendra des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de taux et éventuellement contre le risque de change. Il pourra aussi s'exposer sur des instruments financiers à terme dans le cadre de la gestion du risque de taux.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices,
- options sur titres et sur indices,
- options et futures de change,
- asset swaps.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment. Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

5. Titres intégrant des dérivés

a) Les obligations avec options de remboursement anticipé : le gérant peut avoir recours à ces obligations (« callable » ou puttable ») sur l'ensemble de la poche obligataire.

b) Les obligations convertibles contingentes du secteur financier : le gérant pourra intervenir sur ces titres dans la limite de 10% de l'actif net.

c) Autres titres intégrant des dérivés : le gérant pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net sur des titres intégrant des dérivés (obligations convertibles) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, …) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux : La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque titres spéculatifs "High Yield" : Les titres spéculatif ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées : Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer l'OPC aux risques de perte en capital, d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes : Les obligations convertibles contingentes sont des titres de créance subordonnés émis par les établissements de crédit ou les compagnies d'assurance ou de réassurance, éligibles dans leurs fonds propres réglementaires et qui présentent la spécificité d'être convertibles en actions, ou bien dont le nominal peut être diminué (mécanisme dit de « write down ») en cas de survenance d'un « élément déclencheur » (« Trigger »), préalablement défini dans le prospectus. Une obligation convertible contingente inclut une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entrainer une baisse de la valeur de l'obligation convertible contingente supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur. Selon les conditions fixées par l'obligation convertible contingente concernée, certains événements déclencheurs peuvent entraîner une dépréciation permanente à zéro de l'investissement principal et/ou des intérêts courus ou une conversion de l'obligation en action.

- Risque lié au seuil de conversion des obligations convertibles contingentes : Le seuil de conversion d'une obligation convertible contingente dépend du ratio de solvabilité de son émetteur. Il s'agit de l'évènement qui détermine la conversion de l'obligation en action ordinaire. Plus le ratio de solvabilité est faible, plus la probabilité de conversion est forte.

- Risque lié à la perte ou à la suspension du coupon : En fonction des caractéristiques des obligations convertibles contingentes, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé ou suspendu par l'émetteur à tout moment et pour une période indéterminée.

- Risque lié à l'intervention d'une autorité de régulation au point de non validité : Une autorité de régulation détermine à tout moment de manière discrétionnaire qu'une institution n'est « pas viable », c'est-à-dire que la banque émettrice requiert le soutien des autorités publiques pour empêcher l'émetteur de devenir insolvable, de faire faillite, de se retrouver dans l'incapacité de payer la majeure partie de ses dettes à leur échéance ou de poursuivre autrement ses activités et impose ou demande la conversion des obligations convertibles conditionnelles en actions dans des circonstances indépendantes de la volonté de l'émetteur.

- Risque lié à l'inversion du capital : Contrairement à la hiérarchie conventionnelle du capital, les investisseurs en obligation convertible contingente peuvent subir une perte de capital qui n'affecte pas les détenteurs d'actions. Dans certains scénarios, les détenteurs d'obligations convertibles contingentes subiront des pertes avant les détenteurs d'actions.

- Risque lié au report du remboursement : La plupart des obligations convertibles contingentes sont émises sous la forme d'instruments à durée perpétuelle, qui ne sont remboursables à des niveaux prédéterminés qu'avec l'approbation de l'autorité compétente. On ne peut pas supposer que des obligations convertibles contingentes perpétuelles seront remboursées à la date de remboursement. Les obligations convertibles contingentes sont une forme de capital permanent. Il est possible que l'investisseur ne reçoive pas le retour du principal tel qu'attendu à la date de remboursement ou à quelque date que ce soit.

- Risque de liquidité : Dans certaines circonstances, il peut être difficile de trouver un acheteur d'obligation convertible contingente et le vendeur peut être contraint d'accepter une décote substantielle sur la valeur attendue de l'obligation pour pouvoir la vendre.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs

- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

- Action IXL : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment est destiné à des personnes physiques ou morales conscientes des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, risque lié à l'investissement en titres de créances et obligataires.

ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier. ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce produit dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 2 ans mais également de son souhait ou non de prendre des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 2 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine.

Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 10 juillet 2007.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 20 juillet 2007.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Sur la période annuelle close au 31 mars 2026, Echiquier Credit Europe a évolué dans un environnement volatil, marqué par un ralentissement de la dynamique de désinflation en Europe et par des tensions géopolitiques croissantes en fin de période, notamment au Moyen Orient, ayant pesé sur les marchés obligataires.

Dans ce contexte, le fonds enregistre une performance de +1,43 % (Part I), inférieure à celle de son indice de référence à +1,97 %.

Le portage du portefeuille n'a que partiellement compensé l'impact négatif de la remontée des taux longs, et de l'élargissement des primes de risque en début d'année 2026.

Ainsi, la performance a été soutenue par l'exposition aux segments à portage attractif, en particulier les obligations subordonnées financières et hybrides d'entreprises. À l'inverse, la sensibilité taux du portefeuille, supérieure à celle de l'indice, a pénalisé la performance dans un contexte de forte remontée des taux souverains. L'aplatissement de la courbe a légèrement amorti cet impact négatif en relatif.

Tout au long de l'exercice, la gestion est restée active, ajustant finement la sensibilité taux et privilégiant les instruments à taux variable ainsi que les maturités intermédiaires fin 2025, puis en liquidant cette poche pour reprendre de la sensibilité-taux en mars 2026. Le positionnement est demeuré majoritairement Investment Grade, avec une sélection rigoureuse d'émetteurs présentant des bilans solides et une bonne visibilité financière.

Enfin, le fonds a participé de manière sélective au marché primaire et a renforcé sa diversification géographique et sectorielle afin de préserver le profil rendement/risque du portefeuille.

Performances parts vs Indice :

Code ISIN Part	Libelle Part Reporting	Perf Fonds	Perf Indice
FR0010491803	Echiquier Credit SRI Europe A	1,02%	1,97%
FR0011829050	Echiquier Credit SRI Europe I	1,43%	1,97%
FR0013286614	Echiquier Credit SRI Europe G	1,23%	1,97%
FR001400N3D6	Echiquier Credit SRI Europe IXL	1,63%	1,97%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achats:

ABB 3.375% 15/01/2034 XS2747182181

ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI IXL FR001400N3E4

Ventes:

ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI IXL FR001400N3E4

CREDIT AGRICOLE 4% 01/2033 SR PREF FR001400F7K2

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :

• 3 500 parts d'Echiquier High Yield Europe I

- Le fond est labellisé ISR

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de Rémunération

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.

- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution règlementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données 2025 :

	2025 Number Fixed	2025 Total Fixed	2025 Total Bonus (paid in 2026)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	49	6 534 882	3 951 066	5	732 067
Other	116	8 888 961	3 348 137	2	312 500
Grand total	165	15 423 843	7 299 203	7	1 044 567
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR / TAXONOMIE : Article 8 – voir annexes

COMPTES ANNUELS

BILAN
Actif

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	**258 601 398,84**	**343 836 280,48**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	258 601 398,84	343 836 280,48
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**3 899 140,00**	**5 907 455,00**
OPCVM	3 899 140,00	5 907 455,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**262 500 538,84**	**349 743 735,48**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**2 417 636,66**	**221 522,96**
Comptes financiers	**2,18**	**9 300 532,45**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**2 417 638,84**	**9 522 055,41**
Total Actif I + II	**264 918 177,68**	**359 265 790,89**

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	260 151 972,27	345 414 759,08
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	3 443 202,65	13 264 586,04
Capitaux propres I	**263 595 174,92**	**358 679 345,12**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**263 595 174,92**	**358 679 345,12**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**-**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**153 822,58**	**586 445,77**
Concours bancaires	**1 169 180,18**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**1 323 002,76**	**586 445,77**
Total Passifs: I + II + III + IV	**264 918 177,68**	**359 265 790,89**

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	9 805 871,35	10 018 188,29
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	151 954,88	545 829,37
Sous-total Produits sur opérations financières	**9 957 826,23**	**10 564 017,66**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-40,18
Sous-total charges sur opérations financières	**-**	**-40,18**
Total Revenus financiers nets (A)	**9 957 826,23**	**10 563 977,48**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 269 469,10	-2 445 123,16
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-1 726,76	-130,89
Autres charges	-87 136,72	-2 851,80
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-2 358 332,58**	**-2 448 105,85**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**7 599 493,65**	**8 115 871,63**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-1 932 285,04**	**380 125,20**
Sous-total revenus nets I = C + D	**5 667 208,61**	**8 495 996,83**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	6 929 471,78	2 271 547,35
Frais de transactions externes et frais de cession	-	-42 661,81
Frais de recherche	-117 840,48	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**6 811 631,30**	**2 228 885,54**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-1 764 421,78**	**73 277,76**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**5 047 209,52**	**2 302 163,30**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-8 944 253,82	1 981 955,73
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-0,15	-0,01
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-8 944 253,97**	**1 981 955,72**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**1 673 038,49**	**484 470,19**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-7 271 215,48**	**2 466 425,91**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**3 443 202,65**	**13 264 586,04**

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

L'objectif d'ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE est d'obtenir une performance similaire ou supérieure à l'indice IBOXX EURO CORPORATE 3-5 ANS.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	**31/03/2026**	**31/03/2025**	**28/03/2024**	**31/03/2023**	**31/03/2022**
Actif net total	**263 595 174,92**	358 679 345,12	306 190 251,76	170 354 980,76	193 240 939,43

Exprimés en EUR	**31/03/2026**	**31/03/2025**	**28/03/2024**	**31/03/2023**	**31/03/2022**
Action A					
FR0010491803					
Nombre de parts ou actions	**648 617,776**	820 730,294	820 322,266	737 438,477	695 497,637
Valeur liquidative unitaire	**172,89**	171,15	165,36	155,15	163,27
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**6,51**	4,59	-1,06	-7,07	0,27

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action G					
FR0013286614					
Nombre de parts ou actions	**119 129,535**	158 658,429	164 505,487	118 356,608	125 914,013
Valeur liquidative unitaire	**104,67**	103,40	99,70	93,36	98,05
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**4,14**	2,98	-0,45	-4,06	0,21

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action I					
FR0011829050					
Nombre de parts ou actions	**272 847,699**	321 618,685	880 332,923	435 212,929	622 920,164
Valeur liquidative unitaire	**116,32**	114,68	110,35	103,13	108,09
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**4,84**	3,53	-0,28	-4,28	0,28

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en EUR

	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action IXL					
FR001400N3D6					
Nombre de parts ou actions	**100 030,762**	156 329,121	56 245,000	-	-
Valeur liquidative unitaire	**1 072,08**	1 054,92	1 013,10	-	-
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**46,74**	34,58	-0,82	-	-

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

b) Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

• Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h

- Amérique :

extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :

extraction à 19 h 30

- France :

extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception du compartiment Echiquier Hybrid Bonds qui utilise la méthode des coupons courus.

• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des actionnaires en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre d'actions égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**358 679 345,12**	**306 190 251,76**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	123 641 753,81	257 398 310,27
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-224 192 794,99	-217 235 929,80
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	7 599 493,65	8 115 871,63
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	6 811 631,30	2 228 885,54
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-8 944 253,97	1 981 955,72
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**263 595 174,92**	**358 679 345,12**

[1] *Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.*

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Action A

FR0010491803	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	126 566,255	22 123 650,61
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-298 678,773	-52 315 570,82
Solde net des souscriptions/rachats	**-172 112,518**	**-30 191 920,21**
Action A		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action G

FR0013286614	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	89 043,241	9 427 289,68
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-128 572,135	-13 626 163,36
Solde net des souscriptions/rachats	**-39 528,894**	**-4 198 873,68**
Action G		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action I

FR0011829050	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	68 472,849	8 035 169,87
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-117 243,835	-13 839 927,24
Solde net des souscriptions/rachats	**-48 770,986**	**-5 804 757,37**
Action I		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action IXL

FR001400N3D6	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	77 846,483	84 055 643,65
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-134 144,842	-144 411 133,57
Solde net des souscriptions/rachats	**-56 298,359**	**-60 355 489,92**

Action IXL	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010491803	Action A	Capitalisable	EUR	112 145 402,29	648 617,776	172,89
FR0013286614	Action G	Capitalisable	EUR	12 469 450,39	119 129,535	104,67
FR0011829050	Action I	Capitalisable	EUR	31 738 729,26	272 847,699	116,32
FR001400N3D6	Action IXL	Capitalisable	EUR	107 241 592,98	100 030,762	1 072,08

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**-**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	**-**	-	-	-	-
Obligations	**258 601,40**	197 154,95	61 446,45	-	-
Titres de créances	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**-**	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**-1 169,18**	-	-	-	-1 169,18
Emprunts	**-**	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	-	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**197 154,95**	**61 446,45**	**-**	**-1 169,18**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	903,01	9 153,64	74 689,15	121 528,23	52 327,37
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-1 169,18	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**-1 169,18**	**-**	**903,01**	**9 153,64**	**74 689,15**	**121 528,23**	**52 327,37**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	USD +/-	Devise 02 +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	203 092,75	54 001,82	1 506,84
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**203 092,75**	**54 001,82**	**1 506,84**

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [(1)] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[(1)] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2026
Créances	
Souscriptions à recevoir	4 591,79
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	2 413 044,87
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	**2 417 636,66**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-69 109,88
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-57 295,38
Dépôts de garantie	-
Provisions pour frais de recherche	-27 417,32
Total des dettes	**-153 822,58**
Total des créances et dettes	**2 263 814,08**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action A 0,91 % TTC maximum
		Action G 0,71 % TTC maximum
		Action I 0,51 % TTC maximum
		Action IXL 0,31% TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions 0,09% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

A l'exception des frais de recherche (cf ci-dessous), les seuls frais pouvant être hors champ des frais évoqués dans le tableau ci-dessus sont :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPC en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPC) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit .

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du Compartiment.

De plus, concernant les frais de recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF, ils peuvent être facturés au fonds.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Informations sur les frais de fonctionnement et autres services :

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base du forfait indiqué ci-dessus.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

Action A

FR0010491803	31/03/2026
Frais fixes	1 334 123,84
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action G

FR0013286614	31/03/2026
Frais fixes	148 092,62
Frais fixes en % actuel	0,80
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action I

FR0011829050	31/03/2026
Frais fixes	217 879,90
Frais fixes en % actuel	0,60
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action IXL

FR001400N3D6	31/03/2026
Frais fixes	658 236,22
Frais fixes en % actuel	0,40
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31/03/2026
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2026
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2026
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0013193752	ECHIQUIER HIGH YIELD SRI EUROPE PART I	3 899 140,00
Total			**3 899 140,00**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**5 667 208,61**	**8 495 996,83**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Revenus de l'exercice à affecter *(**)*	**5 667 208,61**	**8 495 996,83**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**5 667 208,61**	**8 495 996,83**

Action A

FR0010491803	**31/03/2026**	**31/03/2025**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 072 738,44	2 877 554,18
Total	**2 072 738,44**	**2 877 554,18**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action G

FR0013286614	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	255 446,07	368 359,07
Total	**255 446,07**	**368 359,07**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action I

FR0011829050	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	713 656,98	900 540,25
Total	**713 656,98**	**900 540,25**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action IXL

FR001400N3D6	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 625 367,12	4 349 543,33
Total	**2 625 367,12**	**4 349 543,33**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**5 047 209,52**	**2 302 163,30**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter *(**)*	**5 047 209,52**	**2 302 163,30**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**5 047 209,52**	**2 302 163,30**

Action A

FR0010491803	**31/03/2026**	**31/03/2025**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2 150 638,24	902 210,05
Total	**2 150 638,24**	**902 210,05**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action G

FR0013286614	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	238 880,75	105 331,15
Total	**238 880,75**	**105 331,15**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action I

FR0011829050	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	607 410,54	236 708,64
Total	**607 410,54**	**236 708,64**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action IXL

FR001400N3D6	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2 050 279,99	1 057 913,46
Total	**2 050 279,99**	**1 057 913,46**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			**258 601 398,84**	**98,10**
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**258 601 398,84**	**98,10**
Aerospatiale			1 377 638,22	0,52
AIRBUS GROUP FINANCE BV 1.375% 13/05/2031	EUR	1 500 000	1 377 638,22	0,52
Assurance vie			3 622 070,34	1,37
ALLIANZ FINANCE II BV 0.50% 22/11/2033	EUR	4 500 000	3 622 070,34	1,37
Automobiles			1 233 247,67	0,47
STELLANTIS NV VAR PERPETUAL 31/12/2099	EUR	1 300 000	1 233 247,67	0,47
Banques			54 105 254,36	20,53
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.125% 15/07/2030	EUR	2 500 000	2 515 189,73	0,95
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.875% 15/01/2034	EUR	4 000 000	4 076 498,63	1,55
BANCO SANTANDER 4.25% 12/06/2030	EUR	4 000 000	4 259 411,51	1,62
BANKINTER SA VAR 03/05/2030	EUR	2 500 000	2 670 535,62	1,01
BANKINTER SA VAR 03/11/2033	EUR	2 000 000	1 959 692,33	0,74
BANKINTER SA VAR PERP 31/12/2099	EUR	2 400 000	2 394 333,91	0,91
BARCLAYS PLC VAR 08/08/2030	EUR	3 600 000	3 853 199,93	1,46
BNP PARIBAS VAR 13/04/2031	EUR	2 000 000	2 119 598,36	0,80
BNP PARIBAS VAR 20/04/2034	EUR	3 000 000	2 957 716,68	1,12
CAIXABANK SA 4.375% 29/11/2033	EUR	6 000 000	6 338 238,08	2,41
COMMERZBANK VAR 14/01/2032	EUR	2 000 000	1 997 913,15	0,76
CREDIT AGRICOLE SA VAR 25/08/2032	EUR	2 500 000	2 478 322,60	0,94
ING GROUP NV VAR 03/09/2030	EUR	4 000 000	4 067 251,51	1,54
INTESA SANPAOLO SPA 5.625% 08/03/2033	EUR	4 500 000	4 999 737,33	1,90
INTESA SANPAOLOSPA VAR PERPETUAL	EUR	1 500 000	1 684 735,52	0,64
SOCIETE GENERALE VAR 13/11/2030	EUR	2 500 000	2 526 185,27	0,96
SOCIETE GENERALE VAR PERPETUAL 31/12/2099	EUR	3 000 000	3 206 694,20	1,22
Chaussures			2 266 749,45	0,86
ADIDAS AG 0.625% 10/09/2035	EUR	3 000 000	2 266 749,45	0,86
Chimie			960 465,83	0,36
ITALMATCH CHEMICALS SPA 6.25% 05/02/2031	EUR	1 000 000	960 465,83	0,36
Chimie de base			878 746,92	0,33
SYNTHOMER PLC 7.375% 02/05/2029	EUR	1 300 000	878 746,92	0,33
Chimie de specialite			9 424 994,37	3,57
IMCD NV 4.875% 18/09/2028	EUR	1 500 000	1 573 572,12	0,60
ITELYUM REGENERATION SPA 5.75% 15/04/2030	EUR	1 200 000	1 220 224,33	0,46

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
LINDE PLC 3.50% 04/06/2034	EUR	4 000 000	4 045 555,62	1,53
SYMRISE 3.25% 24/09/2032	EUR	2 600 000	2 585 642,30	0,98
Composants electriques			8 955 037,51	3,40
BELDEN INC 4.25% 01/02/2033	EUR	1 200 000	1 167 318,67	0,45
REXEL SA 2.125% 15/06/2028	EUR	1 200 000	1 166 983,17	0,44
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.50% 09/11/2032	EUR	3 000 000	3 056 304,66	1,16
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3% 10/01/2031	EUR	3 600 000	3 564 431,01	1,35
Composants et equipements electriques			1 474 575,62	0,56
LEGRAND SA 3.625% 19/03/2035	EUR	1 500 000	1 474 575,62	0,56
Conteneurs et emballages			3 808 165,41	1,44
BALL CORP 4.25% 01/07/2032	EUR	2 000 000	2 002 046,11	0,76
CROWN EUROPEAN HOLDING SACA 4.5% 15/01/2030	EUR	1 000 000	1 021 645,00	0,38
GUALA CLOSURES SPA FRN 29/06/2029	EUR	800 000	784 474,30	0,30
Detaillants et grossistes Alimentation			1 597 500,49	0,61
EL CORTE INGLES SA 3.5% 24/07/2033	EUR	600 000	589 370,63	0,23
ITM ENTREPRISES SASU 4.125% 29/01/2030	EUR	1 000 000	1 008 129,86	0,38
electricite alternative			2 631 815,22	1,00
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL VAR 23/4/2083	EUR	1 500 000	1 632 991,11	0,62
EDP SA VAR 16/09/2054	EUR	1 000 000	998 824,11	0,38
electricite conventionnelle			10 745 351,77	4,08
ELECTRICITE FRANCESA VAR PERPETUAL	EUR	1 200 000	1 312 717,32	0,50
ENEL SPA VAR PERPETUAL	EUR	1 500 000	1 690 172,67	0,64
METLEN ENERGY & METALS 3.875% 26/05/2031	EUR	2 100 000	2 060 022,04	0,78
MYTILINEOS SA 2.25% 30/10/2026	EUR	900 000	903 014,31	0,34
NEXTERA ENERGY CAPITAL VAR 15/05/2056	EUR	3 000 000	2 943 409,81	1,12
VATTENFALL AB 0.125% 12/02/2029	EUR	2 000 000	1 836 015,62	0,70
Expert en finance			76 016 175,35	28,84
ABB FINANCE BV 3.375% 15/01/2034	EUR	5 500 000	5 427 124,25	2,06
AEGIS LUX 5.625% PIK 29/10/2031	EUR	500 000	506 808,13	0,19
AIR LIQUIDE FINANCE 3.375% 29/05/2034	EUR	3 000 000	3 014 488,36	1,14
ALTRAD INVESTMENT AUTHOR 4.429% 23/06/2032	EUR	2 000 000	2 040 619,84	0,77
ARGENTUM GIVAUDAN 2% 17/09/2030	EUR	1 500 000	1 422 081,78	0,54
BCP MODULAR SERVICES 4.75% 30/11/2028	EUR	700 000	671 306,42	0,25
CELLNEX FINANCE CO SA 2% 15/02/2033	EUR	800 000	699 928,44	0,27
CELSA OPCO SA 8.25% 15/12/2030	EUR	1 200 000	1 221 296,00	0,46
DEUTSCHE BOERSE AG 0.125% 22/02/2031	EUR	5 500 000	4 708 294,59	1,79
DIAGEO FINANCE PLC 3.75% 03/10/2037	EUR	5 000 000	4 929 179,45	1,87
DSV FINANCE BV 3.25% 06/11/2030	EUR	1 000 000	1 001 049,04	0,38
EDP FINANCE BV 3.875% 11/03/2030	EUR	1 000 000	1 014 145,62	0,39
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17/06/2036	EUR	3 500 000	2 579 563,29	0,98
EPHIOS SUBCO SARL 7.875% 31/01/2031	EUR	800 000	857 989,00	0,33

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
FRESSNAPF HOLDING SE 5.25% 31/10/2031	EUR	1 000 000	1 002 629,23	0,38
GRAND CITY PROP FINANCE VAR PERPETUAL 31/12/2099	EUR	1 200 000	1 134 918,90	0,43
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.375% 30/09/2035	EUR	5 000 000	4 889 568,49	1,86
IBERDROLA FINANZAS SAU 3% 30/09/2031	EUR	1 000 000	991 623,29	0,38
IHG FINANCE LLC 4.375% 28/11/2029	EUR	1 000 000	1 035 392,88	0,39
LONZA FINANCE INTL NV 3.25% 04/09/2030	EUR	2 000 000	2 012 317,26	0,76
LONZA FINANCE INTL NV 3.875% 25/05/2033	EUR	2 500 000	2 589 083,22	0,98
MARKET BIDCO FINCO PLC 6.75% 31/01/2031	EUR	800 000	783 366,00	0,30
MERCK FIN SERVICES GMBH 0.875% 05/07/2031	EUR	6 500 000	5 724 722,74	2,17
NOVO NORDISK FINANCE NL 2.875% 27/08/2030	EUR	3 600 000	3 591 076,44	1,36
OPAL BIDCO SAS 5.5% 31/03/2032	EUR	1 200 000	1 174 302,67	0,45
PROLOGIS EURO FINANCE 3.25% 22/09/2032	EUR	1 400 000	1 369 670,25	0,52
PROLOGIS EURO FINANCE 3.875% 31/01/2030	EUR	1 000 000	1 013 916,03	0,38
Q PARK HOLDING I BV 3.875% 01/09/2031	EUR	1 100 000	1 067 456,19	0,41
SANDOZ FINANCE BV 3.25% 12/09/2029	EUR	2 000 000	2 023 752,60	0,77
SANDOZ FIN BV 4.5% 17/11/2033	EUR	2 500 000	2 618 892,81	0,99
SHURGARD LUXEMBURG 4% 27/05/2035	EUR	3 000 000	2 975 437,81	1,13
SIEMENS FINANCIERINGSMAT 1 375% 06/09/2030	EUR	4 000 000	3 759 062,47	1,43
SMURFIT KAPPA TREASURY 0.50% 22/09/2029	EUR	1 000 000	906 590,14	0,34
TECHEM VERWALTUNGSGESELL 4.625% 15/07/2032	EUR	800 000	792 758,22	0,30
WENDEL SE 3.75% 11/08/2033	EUR	3 000 000	2 985 993,29	1,13
ZIGGO BOND CO BV 3.375% 28/02/2030	EUR	500 000	427 539,38	0,16
ZIGGO BOND CO BV 6.125% 15/11/2032	EUR	1 200 000	1 052 230,83	0,40
Fournisseurs de donnees financieres			2 369 273,29	0,90
LONDON STOCK EXCHANGE PL 1.75% 19/09/2029	EUR	2 500 000	2 369 273,29	0,90
Fournisseurs industriels			992 732,74	0,38
ELIS SA 3.375% 02/09/2031	EUR	1 000 000	992 732,74	0,38
Fournitures medicales			1 028 078,14	0,39
BECTON DICKINSON AND CO 3.828% 07/06/2032	EUR	1 000 000	1 028 078,14	0,39
Habillement et accessoires			2 973 778,36	1,13
LVMH MOET HENNESSY VUITT 3.50% 07/09/2033	EUR	2 000 000	2 032 418,63	0,77
VF CORP 0.625% 25/02/2032	EUR	1 200 000	941 359,73	0,36
Materiel de production d'energie renouvelable			4 041 812,60	1,53
E.ON SE 3.875% 12/01/2035	EUR	4 000 000	4 041 812,60	1,53
Outillage: construction et manutention			1 680 258,11	0,64
KION GROUP AG 4.125% 24/03/2031	EUR	1 700 000	1 680 258,11	0,64
Papiers			3 985 529,18	1,51
STORA ENSO OYJ 4.25% 01/09/2029	EUR	1 000 000	1 040 331,37	0,39
UPM KYMMENE OYJ 3.375% 29/08/2034	EUR	3 000 000	2 945 197,81	1,12
Pharmacie			12 860 428,17	4,88
ASTRAZENECA PLC 3.75% 03/03/2032	EUR	6 000 000	6 111 193,15	2,32

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
MERCK KGAA VAR 24/11/2055	EUR	2 500 000	2 438 653,42	0,92
NOVARTIS FINANCE SA 1.7% 14/08/2038	EUR	3 000 000	2 447 576,71	0,93
ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028	EUR	1 900 000	1 863 004,89	0,71
Pneus			1 974 103,01	0,75
CIE GEN DES ESTABLI 3.375% 16/05/2036	EUR	2 000 000	1 974 103,01	0,75
Produits alimentaires			4 370 838,35	1,66
DANONE SA 3.706% 13/11/2029	EUR	1 000 000	1 024 894,79	0,39
KONINKLIJKE DSM NV 0.625% /2306/2032	EUR	4 000 000	3 345 943,56	1,27
Produits de beaute			2 042 755,89	0,77
LOREAL SA 2.875% 19/05/2028	EUR	2 000 000	2 042 755,89	0,77
Produits menagers durables			1 506 835,27	0,57
SEB SA 3.625% 24/06/2030	EUR	1 500 000	1 506 835,27	0,57
Restaurants et bars			608 595,75	0,23
ELIOR GROUP SA 5.625% 15/03/2030	EUR	600 000	608 595,75	0,23
SCPI : biens immobiliers specialises			1 225 613,64	0,46
IRON MOUNTAIN INC 4.75% 15/01/2034	EUR	1 300 000	1 225 613,64	0,46
SCPI bien immobilier destine a la vente au detail			5 904 815,13	2,24
KLEPIERRE SA 3.75% 30/09/2037	EUR	4 500 000	4 365 378,49	1,66
UNIBAIL PERP VAR 31/12/2099	EUR	1 500 000	1 539 436,64	0,58
Semi conducteurs			3 415 702,74	1,30
INFINEON TECHNOLOGIES AG 3.5% 16/02/2034	EUR	3 500 000	3 415 702,74	1,30
Services d'appui professionnels			1 478 401,85	0,56
BUREAU VERITAS SA 3.375% 01/10/2033	EUR	1 500 000	1 478 401,85	0,56
Services de transport			603 783,50	0,23
OI EUROPEAN GROUP BV 5.25% 01/06/2029	EUR	600 000	603 783,50	0,23
Services financiers aux consommateurs			1 871 429,86	0,71
VISA INC 2.375% 15/06/2034	EUR	2 000 000	1 871 429,86	0,71
Services informatiques			1 467 046,25	0,56
OVH GROUPE SAS 4.75% 05/02/2031	EUR	1 500 000	1 467 046,25	0,56
Services multiples aux collectivites			1 993 990,58	0,76
ENGIE SA VAR PERPTUAL 31/12/2099	EUR	1 300 000	1 376 440,00	0,52
IREN SPA VAR PERP 31/12/2099	EUR	600 000	617 550,58	0,24
Telecommunications filaires			19 703 721,66	7,47
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	EUR	800 000	826 798,47	0,31
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	EUR	1 000 000	1 045 347,12	0,40
ORANGE SA VAR PERPETUAL	EUR	1 000 000	1 085 623,84	0,41
TELE2 AB 0.75% 23/03/2031	EUR	6 500 000	5 741 095,62	2,18
TELEFONICA EMISIONES SAU VAR PERP 31/12/2099	EUR	1 000 000	958 922,00	0,36
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	EUR	1 300 000	1 439 452,07	0,55
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	EUR	800 000	877 807,56	0,33
TELIA COMPANY AB 0.125% 27/11/2030	EUR	2 500 000	2 150 928,77	0,81

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
TELIA COMPANY AB VAR 21/2/2082	EUR	1 000 000	1 027 604,66	0,39
VERIZON COMMUNICATIONS VAR 15/06/2056	EUR	1 100 000	1 078 133,36	0,41
VODAFONE 1.625% 24/11/2030	EUR	1 500 000	1 388 344,73	0,53
VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	EUR	800 000	767 734,25	0,29
VODAFONE GROUP PLC VAR 30/08/2084	EUR	1 200 000	1 315 929,21	0,50
Transformation des fruits et des cereales			1 404 086,24	0,53
ROQUETTE FRERES SA VAR PERPETUAL	EUR	1 400 000	1 404 086,24	0,53
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**3 899 140,00**	**1,48**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**3 899 140,00**	**1,48**
ECHIQUIER HIGH YIELD SRI EUROPE PART I	EUR	3 500	3 899 140,00	1,48
Total			**262 500 538,84**	**99,58**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**262 500 538,84**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**2 417 638,84**
Autres passifs (-)	**-1 323 002,76**
Total = actif net	**263 595 174,92**

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:	Identifiant d'entité juridique:
Echiquier Credit SRI Europe	969500S7Y2EZY0WVQ120

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui	☒ Non
☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %**	☒ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une proportion de 70.5% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif social: %**	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier vise à identifier et sélectionner les émetteurs qui :
- Proposent des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique…
- Anticipent l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :
- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est systématiquement supérieur ou égal à 20% et peut monter jusqu'à 60%. .

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

○ ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Portefeuille	Average Score
Score GREaT moyen pondéré	7.7
Pourcentage d'investissement durable	70.5%

	Portefeuille	Comparable
NET ZERO	63.8%	40.2%
BIODIVERSITY	44.8	63.17

Le produit Financier vise à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

Le Produit Financier vise à obtenir une note meilleure que celle de son univers d'investissement sur les indicateurs suivants :
- Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTI
- Biodiversité : estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité via le Global Biodiversity Score (plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important).

○ ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

Non applicable.

○ ***Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?***

Le Produit Financier vise la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'Investissements Durables du Produit Financier est précisé dans l'encart en tête de la présente annexe. Les investissements durables ainsi réalisés par le Produit Financier peuvent répondre à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont considérés, à savoir :
- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).
En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci après.

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés sont :
- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socioéconomique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.
Cette stratégie généraliste n'implique pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables doivent répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités est évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :
Pour l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux :
- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire du Groupe LBP AM, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux,
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire de LFDE qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).
Sur les objectifs spécifiques au climat et à la biodiversité :
- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion,
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique,
- Le score « Bird », indicateur quantitatif propriétaire du Groupe LBP AM visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité,
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées
Sur la thématique spécifique de l'accès à la santé :
- Le score « AAAA » (Acceptability, Accessibility, Affordability, Availability), analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR »..

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :
- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent…) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description plus complète de la manière dont ces indicateurs ont été intégrés à l'analyse est disponible dans le document « Méthodologie investissements durables » accessible sur le site internet de la Société de Gestion :https://www.lfde.com, rubrique "Investissement Responsable".

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-il été pris en considération ?***

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur lesfacteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « Indicateurs Concernant les Incidences Négatives»).

Tous les indicateurs concernant les incidences négatives définis dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR sont pris en compte dans l'analyse des potentiels impacts négatifs décrite à la section «Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ? » ci-dessus, soit directement lorsque l'indicateur est intégré tel quel dans l'analyse ESG, soit indirectement via l'utilisation d'indicateurs relatifs à la même thématique.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « Méthodologie investissements durables » accessible sur le site internet de la Société de Gestion : https://www.lfde.com, rubrique "Investissement Responsable"

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :
- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises..

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

De plus, le Produit Financier vise à obtenir une note meilleure que celle de son univers d'investissement sur les indicateurs suivants :
- Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTI
- Biodiversité : estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité via le Global Biodiversity Score (plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important).

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion** d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2026	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
MERCK KGAA	Soins de santé	3.1%	Allemagne
BANKINTER	Banques	2.7%	Espagne
INTESA SANPAOLO	Banques	2.5%	Italie
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	2.5%	France
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Banques	2.5%	Espagne
CAIXABANK	Banques	2.4%	Espagne
ASTRAZENECA	Soins de santé	2.3%	Royaume-Uni
IBERDROLA	Services collectifs	2.2%	Espagne
TELE2	Services de communication	2.2%	Suède
SOCIETE GENERALE	Banques	2.2%	France
ABB	Industrie	2.1%	Suisse
BNP PARIBAS	Banques	1.9%	
DIAGEO	Produits de première nécessité	1.9%	Royaume-Uni
DEUTSCHE BOERSE	Services financiers	1.8%	Allemagne
SANDOZ	Soins de santé	1.8%	Suisse

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passa à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.
En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

○ ***Quelle était l'allocation des actifs ?***

Le produit financier investit 98.3% de ses actifs dans des actifs qui ont été considérés comme "éligibles" selon le processus ESG en place - donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

1.7% des investissements ne sont pas alignés avec ces caractéristiques (#2 Autres).

Le produit financier investit 70.5% de ses actifs dans des actifs qui ont été considérés comme étant des investissements durables (#1A Durables).

Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce produit financier peut être trouvée dans le prospectus de celui-ci.

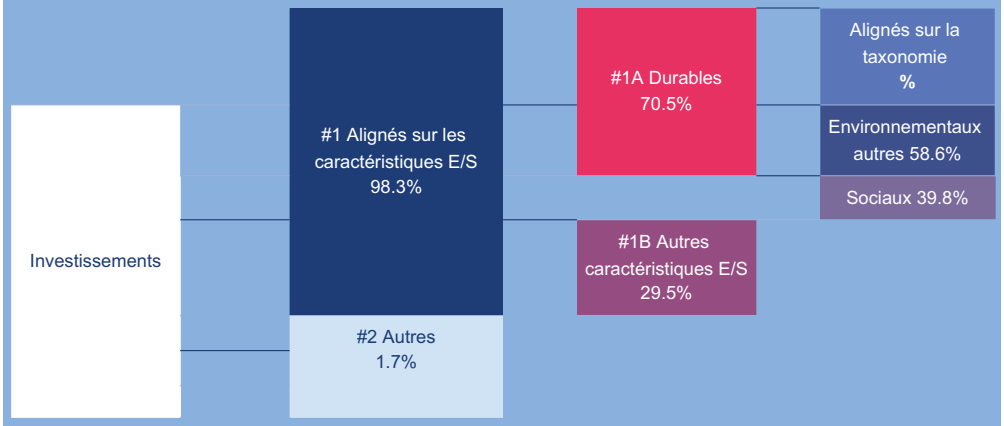

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements duproduit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues parle produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissement.

○ ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	6.8%
Energie	0.0%
Etat	0.0%
Immobilier	1.7%
Industrie	15.8%
Matériaux	4.9%
Produits de première nécessité	11.5%
Produits financiers	26.7%
Services collectifs	11.7%
Services de communication	9.6%
Soins de santé	8.1%
Technologies de l'information	0.7%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues parle produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

○ ***Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?***

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2026. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

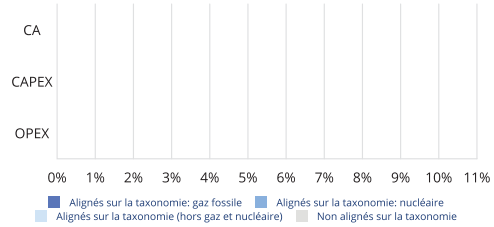

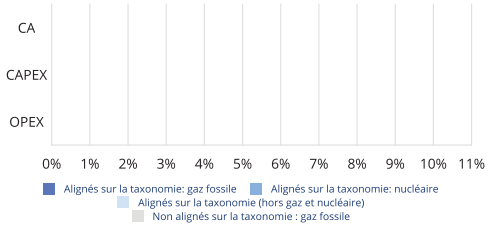

** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

○ ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Le Produit Financier ne s'engage pas sur une proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

○ ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?***

Non applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

58.6%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.

Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

39.8%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Non applicable.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large***

Non applicable

Annexe du rapport
Destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 31-mars

Fortune moyenne du fond pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 352 055 703,22

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	1,000	% TTC
Actions I	0,60	% TTC
Actions G	0,80	% TTC
Actions IXL	0,40	% TTC

Commission de gestion de la direction de l'action A : 1,00 % TTC

Fortune moyenne de l'action A pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 133 261 032,44

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	1 375 706,28	702 109,52	1 301 019,77
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 375 706,28	702 109,52	1 301 019,77

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :

TER y compris commission de performance

(1301019.77/133261032.44)*100

0,98 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action I : 0,60 % TTC

Fortune moyenne de l'action I pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 36 240 723,18

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	519 826,54	119 742,74	209 235,73
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	519 826,54	119 742,74	209 235,73

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :
TER y compris commission de performance

(209235.73/36240723.18)*100

.

0,58 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action G : 0,80 % TTC

Fortune moyenne de l'action G pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 18 492 331,37

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	134 982,11	72 583,30	143 206,27
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	134 982,11	72 583,30	143 206,27

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :
TER y compris commission de performance

(143206.27/18492331.37)*100

0,77 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action IXL : 0,40 % TTC

Fortune moyenne de l'action IXL pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 164 061 616,23

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	414 608,23	317 690,97	616 007,33
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	414 608,23	317 690,97	616 007,33

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :
TER y compris commission de performance

(616007.33/164061616.23)*100

0,38 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Rapport annuel

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2026

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

Commercialisateur	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et Conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action B	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes et investissant dans des entreprises de croissance leaders dans leurs secteurs. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence :

L'indice MSCI EUROPE est un indicateur représentatif de la gestion d'ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE. Cet indice est représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros et dividendes réinvestis. L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI Europe est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Le compartiment met en œuvre une gestion active et discrétionnaire orientée vers les marchés des actions européennes. Le compartiment est exposé essentiellement sur des grandes valeurs européennes. Le compartiment se réserve aussi la possibilité de s'exposer sur des petites et moyennes valeurs européennes dans la limite de 40 % de l'actif net.

Afin de permettre l'éligibilité de l'OPCVM au PEA, il est investi à tout moment à hauteur de 75% minium en instruments financiers éligibles au PEA.

La gestion d'ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres - stock picking - obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus approfondi d'évaluation des sociétés mises en portefeuille.

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE n'a recours aux instruments dérivés que dans le cadre de couverture du risque de marché et du risque de change.

Approche ISR mise en œuvre et construction du portefeuille La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.

La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

1. Première étape : Analyse de l'univers d'investissement L'univers d'investissement est constitué des valeurs qui composent les indices : Stoxx Europe Total Market (80%) + MSCI USA Large Cap (20%).

Il est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT.

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, la gestion peut proposer une modification de la note quantitative à l'appui d'une analyse qualitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc. La note finale est comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une faible qualité extra-financière et celle de 10 une forte qualité extra-financière.

Les exclusions servent ensuite de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. Par ailleurs, certains secteurs sont exclus par le Label ISR français.

L'analyse de l'univers présentée ci-dessus permet de déterminer après élimination de 25% des valeurs de l'univers d'investissement la note moyenne ISR que l'OPC devra dépassée (« la Note Moyenne Améliorée). En effet, l'OPC doit obtenir une note moyenne ISR meilleure que la Note Moyenne Améliorée. La Note Moyenne Améliorée est la note moyenne ISR de l'univers d'investissement retraité c'est-à-dire après élimination de 25% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : note quantitative et exclusions).

Ainsi toutes les valeurs de l'univers d'investissement (hors valeurs interdites et exclues) sont donc éligibles à l'OPC, à condition que la note moyenne extra-financière de l'OPC respecte la condition ci-dessus.

2. Seconde étape : sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières

A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise
- Qualité de sa structure financière
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise
- L'analyse des résultats financiers
- Les perspectives de croissance de son métier
- L'aspect spéculatif de la valeur

Une analyse toute particulière sera portée à la qualité de la gouvernance qui pourra contraindre le gérant dans la sélection des valeurs.

Dans la limite de 10% des titres peuvent être sélectionnés en dehors de l'univers d'investissement sous réserve que ces valeurs respectent la stratégie d'investissement de l'OPC , les contraintes liées aux exclusions et à la notation présentées ci-dessus.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90% de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière[1].

[1] Ce pourcentage est calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Label ISR

Pour répondre aux exigences du label ISR, au-delà des contraintes d'exclusions et de réduction d'univers d'investissement tels que définis ci-dessus, l'OPC veillera à obtenir un meilleur résultat que son univers d'investissement sur deux indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives. Le choix de ces deux indicateurs est détaillé dans l'annexe SFDR.

Vote et engagement

La Financière de L'Echiquier a adhéré à la politique d'engagement actionnarial du groupe LBP AM et dans ce cadre a délégué l'exercice des droits de vote à LBP AM. Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote et d'engagement disponible sur le site internet www.lfde.com.

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

L'OPC s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 40% de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne :

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de l'OPC sont disponibles dans l'annexe SFDR de ce document et dans la méthodologie d'investissements durables disponibles sur le site internet www.lfde.com (page Investissement Responsable / Pour aller plus loin).

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE est exposé à hauteur de 60% minimum sur les marchés des actions européennes et 25% maximum en actions non européennes.

Le compartiment est exposé à hauteur de 60% minimum en valeurs représentatives de grandes capitalisations et de tous secteurs d'activité.

Par ailleurs, le compartiment peut être exposé sur des petites et moyennes valeurs européennes dans la limite de 40% des actifs détenus.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans.

Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment prendra exclusivement des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché et éventuellement contre le risque de change.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices,
- options sur titres et sur indices,
- options de change et change à terme.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPCVM.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc…) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles. Dans ce cadre , le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs

- Action B : Réservée aux entités Allianz, VEGA IS et aux entités du groupe La Banque postale

- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

- Action IXL : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, c'est à dire le risque des marchés actions défini ci-dessus.

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Dominante fiscale :

Le compartiment est éligible au PEA.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 28 janvier 2005.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 11 mars 2005.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

La période a été marquée par la politique instable et isolationniste de Donald Trump, avec en point d'orgue ses menaces et nombreux revirements sur les tarifs douaniers puis le début du conflit en Iran, qui a entrainé une forte volatilité et dispersion sectorielle sur les marchés. Les tensions au Moyen-Orient et le blocage du détroit d'Ormuz ont conduit à une hausse brutale des prix du pétrole ravivant ainsi des craintes de stagflation et de remontée des taux. Sur la période, l'énergie (+35.6%) et les Services aux collectivités (+33.1%) affichent les meilleures performances alors que des secteurs de croissance comme la consommation discrétionnaire (-14.8%) et la consommation de base (-3.8%) ont le plus souffert. Ce sont ainsi des secteurs absents ou peu représentés dans le fonds par construction comme l'énergie, les utilities, les minières ou les banques qui ont tiré les marchés à la hausse sur la période.

Dans ce contexte défavorable à son profil, MAJOR sous-performe fortement son indice sur l'exercice.

L'effet allocation est défavorable (-253bps), pénalisé par l'absence pour raisons ESG du secteur de l'Energie (-125bps), par la sous-pondération sur les Services aux Collectivités (-68bps) et les Financières (-40bps) et par la surpondération sur la Consommation discrétionnaire (-185bps). En revanche, la surpondération sur la Tech (+51bps) et l'Industrie (+43bps) et la sous-pondération de la Consommation de base (+87bps) ont été favorables.

L'effet sélection est négatif (-1493bps) en particulier sur les Industrielles (-550bps) : malgré les bonnes contributions de LEGRAND et SIEMENS dans l'électrification, notre sélection sur l'Industrie a été pénalisée d'une part par la sous-pondération au segment de la Défense en début de période et, d'autre part, par la forte correction de RELX, WOLTERS KLUWER et EXPERIAN qui ont souffert des craintes de disruption de leur activité par l'IA.

La sélection sur les Financières (-433bps) est pénalisée par notre sous-pondération structurelle sur les banques et par les baisses de LONDON STOCK EXCHANGE GROUP qui est également considéré par certains comme un potentiel perdant de l'IA, de PARTNERS GROUP et de VISA qui a souffert de la forte baisse de l'USD en 2025.

La sélection sur la Santé (-208bps), malgré la bonne contribution d'ASTRAZENECA, a été pénalisée par notre sélection d'ESSILORLUXOTTICA qui souffre des doutes sur l'impact du développement des lunettes connectées sur ses marges et du risque de concurrence accrue sur ce segment en forte croissance qui change le profil du groupe et, par STRAUMANN qui est pénalisé par des taux d'intérêts encore élevés aux USA qui pèsent sur la capacité des patients américains à financer leurs implants.

La sélection sur les Matériaux (-154bps) est pénalisée par notre sous-pondération pour raisons ESG aux Minières qui ont été portées par la hausse des prix des matières premières et par la sous-performance de titres défensifs comme AIR LIQUIDE et GIVAUDAN.

En revanche, la Sélection sur la Tech (+10bps) a été positive grâce à la forte contribution d'ASML qui a compensé la correction d'ACCENTURE en raison de la faiblesse du dollar et des craintes liées au développement de l'IA. De même, la sélection dans la Consommation de base (+11bps) a bénéficié de la bonne performance de L'OREAL.

Pour prendre en compte un environnement macroéconomique rendu incertain par la politique imprévisible de Donald Trump et face à l'enlisement du conflit en Iran, nous avons réduit notre exposition au luxe en soldant nos positions en HERMES et FERRARI. En parallèle, nous avons augmenté le profil défensif du fonds en renforçant L'OREAL, l'Assurance avec ALLIANZ et MUNICH RE et la Santé via l'initiation d'une position en NOVARTIS et l'augmentation de notre exposition à ASTRAZENECA.

La souveraineté et l'accès aux ressources sont devenues des thématiques de croissance en réponse à la politique isolationniste de Trump. Nous sommes désormais exposés au sous-segment Aerospace & Defense via SAFRAN afin de bénéficier de l'accélération inéluctable des budgets de Défense en Europe et sur le segment Métaux et Mines via ANGLO AMERICAN pour jouer l'envolée inéluctable du prix de l'or et du cuivre.

Nous sommes également restés longtemps absents du secteur bancaire en raison de son absence de croissance. Ce paradigme a changé en raison d'un climat politique désormais favorable à la dérégulation et de la pentification de la courbe des taux avec des taux d'intérêt qui resteront durablement plus élevés qu'avant la crise du covid. Le secteur affiche aujourd'hui des RoTE élevés et des revenus nets d'intérêt en croissance pour des niveaux de valorisation qui restent raisonnables. Nous avons ainsi réduit notre sous-exposition structurelle au secteur bancaire en créant des positions en BANCO SANTANDER et INTESA SANPAOLO.

Par ailleurs, nous avons fortement réduit l'exposition aux sociétés perçues à risque de disruption par l'IA en sortant ACCENTURE, AMADEUS, WOLTERS KLUWER, EXPERIAN et en réduisant RELX et SAP pour se focaliser sur les entreprises qui bénéficieront des investissements dans l'IA/datacenters : renforcement ASML, LEGRAND, SCHNEIDER ELECTRIC, initiation de positions en ATLAS COPCO, PROSUS, SIEMENS. De même, nous avons créé une position en IBERDROLA, dans le secteur des Services aux collectivités qui profite de la hausse des prix de l'énergie et des besoins structurels d'étendre et moderniser les réseaux pour faire face à la croissance de la demande d'électricité notamment pour les datacenters.

Dans ces conditions, le portefeuille affiche une exposition historique maximale au facteur Value mais, malgré ces changements, Major reste un fonds Qualité/Croissance. Major est ainsi bien positionné pour capter un rebond de la croissance et de la qualité grâce à sa philosophie de gestion centrée sur des thématiques séculaires telles que la digitalisation, l'intelligence artificielle, la santé et la transition énergétique, qui sont autant d'opportunités de croissance sur le long terme.

Historiquement les rotations brutales ne durent qu'un temps. Nous restons ainsi confiants sur le potentiel d'appréciation des valeurs européennes de croissance/qualité d'autant que le style "qualité" continue de traiter à une décote en Europe par rapport aux autres régions du monde et que la prime de qualité par rapport au marché est revenue sur des niveaux attractifs loin des sommets de 2020 et 2024.

Performances parts vs Indice

Code ISIN	Part	Performance de la part	Performance de l'indice
FR0010321828	Echiquier Major SRI Growth Europe A	-8,69%	11,67%
FR0010581728	Echiquier Major SRI Growth Europe G	-7,80%	11,67%
FR0011188275	Echiquier Major SRI Growth Europe I	-7,30%	11,67%
FR0013431871	Echiquier Major SRI Growth Europe IXL	-7,02%	11,67%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achats : MUNICH RE (DE0008430026) – SAFRAN (FR0000073272)

Ventes : ASML (NL0010273215) – ALLIANZ (DE0008404005)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Quote part des titres éligibles PEA :

Ratio PEA	Min	Moyenne	Max	31/03/2026
Major	70.17	76.96	80.43	75.96

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagements sur les marchés dérivés.
- Votre OPC est labellisé ISR.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas de parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de Rémunération LFDE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution règlementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2025 :

	2025 Number Fixed	2025 Total Fixed	2025 Total Bonus (paid in 2026)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	49	6 534 882	3 951 066	5	732 067
Other	116	8 888 961	3 348 137	2	312 500
Grand total	165	15 423 843	7 299 203	7	1 044 567
		Annual gross not pro-rated for duration			

COMPTES ANNUELS

BILAN
Actif

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**1 181 329 944,91**	**1 487 395 469,43**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 181 329 944,91	1 487 395 469,43
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**-**	**-**
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**1 181 329 944,91**	**1 487 395 469,43**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**12 767 301,48**	**823 886,18**
Comptes financiers	**919,69**	**911,74**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**12 768 221,17**	**824 797,92**
Total Actif I + II	**1 194 098 166,08**	**1 488 220 267,35**

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	1 267 678 451,61	1 509 686 278,76
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-86 765 594,63	-28 504 373,09
Capitaux propres I	**1 180 912 856,98**	**1 481 181 905,67**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**1 180 912 856,98**	**1 481 181 905,67**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**-**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**12 742 046,67**	**1 208 897,38**
Concours bancaires	**443 262,43**	**5 829 464,30**
Sous-total autres passifs IV	**13 185 309,10**	**7 038 361,68**
Total Passifs: I + II + III + IV	**1 194 098 166,08**	**1 488 220 267,35**

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	24 263 799,88	19 284 471,02
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	12 545,82	6,64
Sous-total Produits sur opérations financières	**24 276 345,70**	**19 284 477,66**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-38 645,01	-93 977,47
Sous-total charges sur opérations financières	**-38 645,01**	**-93 977,47**
Total Revenus financiers nets (A)	**24 237 700,69**	**19 190 500,19**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-20 928 287,19	-21 274 568,36
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-439,52	-692,11
Autres charges	-357 667,42	-15 272,68
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-21 286 394,13**	**-21 290 533,15**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**2 951 306,56**	**-2 100 032,96**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**497 446,68**	**773 824,41**
Sous-total revenus nets I = C + D	**3 448 753,24**	**-1 326 208,55**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	11 532 591,42	159 909 956,58
Frais de transactions externes et frais de cession	-6 522 464,20	-6 028 599,01
Frais de recherche	-309 603,90	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**4 700 523,32**	**153 881 357,57**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**760 146,82**	**6 181 506,49**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**5 460 670,14**	**160 062 864,06**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-114 810 228,60	-185 383 247,77
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-1 858,18	5 319,12
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-114 812 086,78**	**-185 377 928,65**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**19 137 068,77**	**-1 863 099,95**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-95 675 018,01**	**-187 241 028,60**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**-86 765 594,63**	**-28 504 373,09**

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes et investissant dans des entreprises de croissance leaders dans leurs secteurs. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	**31/03/2026**	**31/03/2025**	**28/03/2024**	**31/03/2023**	**31/03/2022**
Actif net total	**1 180 912 856,98**	1 481 181 905,67	1 420 970 904,73	818 427 112,54	910 724 635,16

Exprimés en EUR	**31/03/2026**	**31/03/2025**	**28/03/2024**	**31/03/2023**	**31/03/2022**
Action A					
FR0010321828					
Nombre de parts ou actions	**921 783,623**	1 536 808,204	1 661 402,129	1 391 693,581	1 451 391,05
Valeur liquidative unitaire	**337,20**	369,28	380,09	328,1	344,72
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**-0,92**	36,02	2,57	4,94	-2,03

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action B					
FR001400LWB8					
Nombre de parts ou actions	**2 182 988,467**	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	**97,21**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**0,12**	-	-	-	-

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action G					
FR0010581728					
Nombre de parts ou actions	**137 911,939**	563 771,353	347 949,461	97 385,295	112 704,969
Valeur liquidative unitaire	**365,06**	395,93	403,27	344,53	358,24
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**2,79**	42,71	6,41	8,57	-1,17

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action I					
FR0011188275					
Nombre de parts ou actions	**104 776,149**	158 224,798	165 351,704	121 804,582	118 961,246
Valeur liquidative unitaire	**2 907,66**	3 136,66	3 174,55	2 694,94	2 784,17
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**38,87**	357,68	68,28	83,28	-5,09

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action IXL					
FR0013431871					
Nombre de parts ou actions	**283 784,671**	169 146,664	107 271,414	-	30 289
Valeur liquidative unitaire	**1 067,23**	1 147,80	1 158,23	-	1 281,14
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**17,69**	134,19	14,10	-	-1,41

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

b) Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

• Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h

- Amérique :

extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :

extraction à 19 h 30

- France :

extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception du compartiment Echiquier Hybrid Bonds qui utilise la méthode des coupons courus.

• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des actionnaires en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre d'actions égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action B	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**1 481 181 905,67**	**1 420 970 904,73**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	914 461 249,22	511 392 980,02
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-1 107 570 041,01	-417 585 375,04
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 951 306,56	-2 100 032,96
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	4 700 523,32	153 881 357,57
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-114 812 086,78	-185 377 928,65
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**1 180 912 856,98**	**1 481 181 905,67**

[1] *Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.*

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Action A

FR0010321828	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	587 862,046	218 831 053,08
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 202 886,627	-443 224 422,47
Solde net des souscriptions/rachats	**-615 024,581**	**-224 393 369,39**
Action A		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action B

FR001400LWB8	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	2 201 202,703	236 911 843,61
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-18 214,236	-1 906 898,11
Solde net des souscriptions/rachats	**2 182 988,467**	**235 004 945,50**
Action B		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action G

FR0010581728	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	159 259,886	63 292 507,07
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-585 119,3	-226 961 565,90
Solde net des souscriptions/rachats	**-425 859,414**	**-163 669 058,83**
Action G		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action I

FR0011188275	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	48 696,117	151 104 207,69
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-102 144,766	-312 188 508,66
Solde net des souscriptions/rachats	**-53 448,649**	**-161 084 300,97**

Action I	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

Action IXL

FR0013431871	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	222 404,007	244 321 637,77
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-107 766	-123 288 645,87
Solde net des souscriptions/rachats	**114 638,007**	**121 032 991,90**

Action IXL	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010321828	Action A	Capitalisable	EUR	310 825 633,48	921 783,623	337,20
FR001400LWB8	Action B	Capitalisable	EUR	212 223 056,38	2 182 988,467	97,21
FR0010581728	Action G	Capitalisable	EUR	50 346 467,43	137 911,939	365,06
FR0011188275	Action I	Capitalisable	EUR	304 653 647,06	104 776,149	2 907,66
FR0013431871	Action IXL	Capitalisable	EUR	302 864 052,63	283 784,671	1 067,23

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	France +/-	Royaume-Uni +/-	Allemagne +/-	Espagne +/-	Pays-Bas +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 181 329,94	266 043,09	170 515,93	153 795,09	130 382,42	116 408,08
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**1 181 329,94**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,92	-	-	-	0,92
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-443,26	-	-	-	-443,26
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	-442,34

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,92	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-443,26	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**-442,34**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	GBP +/-	SEK +/-	CHF +/-	DKK +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	153 061,08	103 761,89	78 830,90	62 103,67	56 082,74
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	4 123,26	116,11
Comptes financiers	-	0,23	-	0,41	0,28
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-4 123,26	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**153 061,08**	**103 762,12**	**78 830,90**	**62 104,08**	**56 199,13**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [(1)] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[(1)] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2026
Créances	
Souscriptions à recevoir	228 124,78
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	116 114,15
Ventes à règlement différé	12 423 062,55
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	**12 767 301,48**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-374 603,35
Achats à règlement différé	-11 781 921,26
Frais de gestion	-514 833,55
Dépôts de garantie	-
Provisions pour frais de recherche	-70 688,51
Total des dettes	**-12 742 046,67**
Total des créances et dettes	**25 254,81**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action A 2,20 % TTC maximum
		Action B 1,75% TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
		Action I 0,93 % TTC maximum
		Action IXL 0,62 % TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions 0,09% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commission de surperformance	Actif net	Action A 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action B Néant
		Action G 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action I Néant
		Action IXL Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

A l'exception des frais de recherche (cf ci-dessous), les seuls frais pouvant être hors champ des frais évoqués dans le tableau ci-dessus sont :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPC en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPC) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit .

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du Compartiment.

De plus, concernant les frais de recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF, ils peuvent être facturés au fonds.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Informations sur les frais de fonctionnement et autres services :

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base du forfait indiqué ci-dessus. Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels - Frais liés à la connaissance client

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, les premières périodes d'observation seront supérieures à un an pour les actions A et G. La première période d'observation sera du 18 décembre 2025 au 31 mars 2027.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

MSCI Europe Mid Cap NR

Métholde de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucunecommission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Action A

FR0010321828	31/03/2026
Frais fixes	13 604 304,49
Frais fixes en % actuel*	2,36
Frais variables	4 393,77
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 2,392% à 2,29% au 18/12/2025.*

Action B

FR001400LWB8	31/03/2026
Frais fixes	748 478,74
Frais fixes en % actuel*	1,84
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 1,75% à 1,84% au 18/12/2025.*

Action G

FR0010581728	31/03/2026
Frais fixes	1 956 884,01
Frais fixes en % actuel*	1,37
Frais variables	358,41
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 1,35% à 1,44% au 18/12/2025.*

Action I

FR0011188275	31/03/2026
Frais fixes	3 369 254,30
Frais fixes en % actuel*	0,84
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 1,00% à 1,02% au 18/12/2025.*

Action IXL

FR0013431871	31/03/2026
Frais fixes	1 602 720,41
Frais fixes en % actuel*	0,53
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 0,70% à 0,71% au 18/12/2025.*

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31/03/2026
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	**-**
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	**-**
Autres engagements hors-bilan	**-**
Total	**-**

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2026
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2026
	-	-	-
Total			**-**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**3 448 753,24**	**-1 326 208,55**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Revenus de l'exercice à affecter *(**)*	**3 448 753,24**	**-1 326 208,55**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**3 448 753,24**	**-1 326 208,55**

Action A

FR0010321828	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2 187 459,58	-6 245 228,32
Total	**-2 187 459,58**	**-6 245 228,32**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action B

FR001400LWB8	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 010 261,61	-
Total	**-1 010 261,61**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action G

FR0010581728	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	168 398,15	-36 507,30
Total	**168 398,15**	**-36 507,30**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action I

FR0011188275	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 761 644,38	3 140 279,44
Total	**2 761 644,38**	**3 140 279,44**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action IXL

FR0013431871	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 716 431,90	1 815 247,63
Total	**3 716 431,90**	**1 815 247,63**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**5 460 670,14**	**160 062 864,06**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter *(**)*	**5 460 670,14**	**160 062 864,06**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**5 460 670,14**	**160 062 864,06**

Action A

FR0010321828	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 335 713,72	61 608 797,20
Total	**1 335 713,72**	**61 608 797,20**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action B

FR001400LWB8	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 292 666,76	-
Total	**1 292 666,76**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action G

FR0010581728	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	216 508,98	24 114 882,66
Total	**216 508,98**	**24 114 882,66**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action I

FR0011188275	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 311 689,76	53 455 841,14
Total	**1 311 689,76**	**53 455 841,14**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action IXL

FR0013431871	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 304 090,92	20 883 343,06
Total	**1 304 090,92**	**20 883 343,06**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**1 181 329 944,91**	**100,04**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 181 329 944,91**	**100,04**
Activites minieres generales			30 186 215,59	2,56
ANGLO AMERICAN PLC	GBP	829 442	30 186 215,59	2,56
Aerospatiale			51 866 419,00	4,39
SAFRAN	EUR	185 635	51 866 419,00	4,39
Assurance Services complets			37 073 292,60	3,14
ALLIANZ SE-NOM	EUR	103 182	37 073 292,60	3,14
Audiovisuel et divertissements			17 893 004,82	1,51
SPOTIFY TECHNOLOGY SA	USD	42 632	17 893 004,82	1,51
Banques			80 410 602,88	6,81
BANCO SANTANDER SA	EUR	3 899 311	37 004 461,39	3,13
INTESA SANPAOLO SPA	EUR	8 410 413	43 406 141,49	3,68
Biotechnologie			22 761 792,94	1,93
NOVONESIS A/S	DKK	444 697	22 761 792,94	1,93
Chimie de specialite			25 619 412,48	2,17
AIR LIQUIDE	EUR	143 994	25 619 412,48	2,17
Composants electriques			29 393 988,20	2,49
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	128 302	29 393 988,20	2,49
Composants et equipements electriques			38 153 226,60	3,23
LEGRAND	EUR	289 698	38 153 226,60	3,23
Distributeurs Habillement			38 216 099,56	3,24
INDITEX	EUR	776 119	38 216 099,56	3,24
electricite conventionnelle			55 161 863,19	4,67
IBERDROLA SA	EUR	2 793 713	55 161 863,19	4,67
Equipement de technologie de production			90 993 198,40	7,70
ASML HOLDING N.V.	EUR	81 302	90 993 198,40	7,70
Fournisseurs de donnees financieres			32 698 804,96	2,77
LONDON STOCK EXCHANGE	GBP	322 233	32 698 804,96	2,77
Fournitures medicales			56 930 257,34	4,82
ESSILORLUXOTTICA SA	EUR	197 416	39 167 334,40	3,32
STRAUMANN HOLDING LTD	CHF	200 069	17 762 922,94	1,50
Gestionnaires d'actifs			12 490 655,59	1,06
PARTNERS GROUP HOLDING N	CHF	13 633	12 490 655,59	1,06

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Habillement et accessoires			31 075 862,40	2,63
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	67 104	31 075 862,40	2,63
Industries diversifiees			23 929 903,80	2,03
SIEMENS AG-NOM	EUR	116 334	23 929 903,80	2,03
Internet			25 414 882,04	2,15
PROSUS N V	EUR	651 998	25 414 882,04	2,15
Logiciels			20 729 646,60	1,76
SAP SE	EUR	141 114	20 729 646,60	1,76
Materiaux et acessoires de construction			24 645 044,09	2,09
ASSA ABLOY AB	SEK	801 572	24 645 044,09	2,09
Outillage: construction et manutention			79 116 842,21	6,70
ATLAS COPCO AB	SEK	2 960 482	44 144 904,03	3,74
EPIROC AB	SEK	1 670 181	34 971 938,18	2,96
Pharmacie			108 845 152,40	9,22
ASTRAZENECA PLC	GBP	358 370	60 267 830,93	5,10
NOVARTIS AG-NOM	CHF	371 219	48 577 321,47	4,12
Produits de beaute			50 766 843,30	4,30
LOREAL SA	EUR	145 318	50 766 843,30	4,30
Reassurance			48 423 016,80	4,10
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	89 772	48 423 016,80	4,10
Restaurants et bars			29 908 224,75	2,53
COMPASS GROUP PLC	GBP	1 253 004	29 908 224,75	2,53
Semi conducteurs			23 639 230,00	2,00
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	622 085	23 639 230,00	2,00
Services financiers aux consommateurs			38 189 731,60	3,23
VISA INC-A	USD	145 985	38 189 731,60	3,23
Services informatiques			17 454 851,46	1,48
RELX PLC	EUR	609 883	17 454 851,46	1,48
Transport par camions			39 341 879,31	3,33
DSV A/S	DKK	192 030	39 341 879,31	3,33
Total			**1 181 329 944,91**	**100,04**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**1 181 329 944,91**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**12 768 221,17**
Autres passifs (-)	**-13 185 309,10**
Total = actif net	**1 180 912 856,98**

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:	Identifiant d'entité juridique:
Echiquier Major SRI Growth Europe	969500YB5I7DJ067N354

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui	☒ Non
☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %**	☒ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une proportion de 83.7% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif social: %**	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier vise à identifier et sélectionner les émetteurs qui :
- Proposent des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique…
- Anticipent l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :
- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est systématiquement supérieur ou égal à 20% et peut monter jusqu'à 60%. .

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

○ ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Portefeuille	Average Score
Score GREaT moyen pondéré	7.7
Pourcentage d'investissement durable	83.7%

	Portefeuille	Comparable
NET ZERO	82.4%	69.9%
BIODIVERSITY	39.7	61.9

Le produit Financier vise à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

Le Produit Financier vise à obtenir une note meilleure que celle de son univers d'investissement sur les indicateurs suivants :
- Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTI
- Biodiversité : estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité via le Global Biodiversity Score (plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important).

○ ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

Non applicable.

○ ***Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?***

Le Produit Financier vise la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'Investissements Durables du Produit Financier est précisé dans l'encart en tête de la présente annexe. Les investissements durables ainsi réalisés par le Produit Financier peuvent répondre à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont considérés, à savoir :
- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).
En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci après.

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés sont :
- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socioéconomique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.
Cette stratégie généraliste n'implique pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables doivent répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités est évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :
Pour l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux :
- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire du Groupe LBP AM, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux,
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire de LFDE qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).
Sur les objectifs spécifiques au climat et à la biodiversité :
- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion,
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique,
- Le score « Bird », indicateur quantitatif propriétaire du Groupe LBP AM visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité,
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées
Sur la thématique spécifique de l'accès à la santé :
- Le score « AAAA » (Acceptability, Accessibility, Affordability, Availability), analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR »..

○ ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée cidessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :
- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent…) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-il été pris en considération ?***

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives"). Les indicateurs concernant les incidences négatives sont calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée est disponible et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.
Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans les politiques d'exclusions. La prise en considération des principales incidences négatives a également lieu au travers de la démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises afin d'améliorer leur transparence sur ces indicateurs et de réduire leurs externalités négatives.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :
- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises..

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

De plus, le Produit Financier vise à obtenir une note meilleure que celle de son univers d'investissement sur les indicateurs suivants :
- Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTI
- Biodiversité : estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité via le Global Biodiversity Score (plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important).

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion** d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2026	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
ASML	Technologies de l'information	7.7%	Pays-Bas
ASTRAZENECA	Soins de santé	5.1%	Royaume-Uni
IBERDROLA	Services collectifs	4.7%	Espagne
SAFRAN	Industrie	4.4%	France
L'OREAL	Produits de première nécessité	4.3%	France
NOVARTIS	Soins de santé	4.1%	Suisse
MUNICH RE	Assurance	4.1%	Allemagne
ATLAS COPCO	Industrie	3.7%	Suède
INTESA SANPAOLO	Banques	3.7%	Italie
DSV	Industrie	3.3%	Danemark
ESSILORLUXOTTICA	Soins de santé	3.3%	France
INDITEX	Consommation discrétionnaire	3.2%	Espagne
VISA	Services financiers	3.2%	États-Unis
LEGRAND	Industrie	3.2%	France
ALLIANZ	Assurance	3.1%	Allemagne

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passa à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.
En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

○ ***Quelle était l'allocation des actifs ?***

Le produit financier investit 100.0% de ses actifs dans des actifs qui ont été considérés comme "éligibles" selon le processus ESG en place - donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

0.0% des investissements ne sont pas alignés avec ces caractéristiques (#2 Autres).

Le produit financier investit 83.7% de ses actifs dans des actifs qui ont été considérés comme étant des investissements durables (#1A Durables).

Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce produit financier peut être trouvée dans le prospectus de celui-ci.

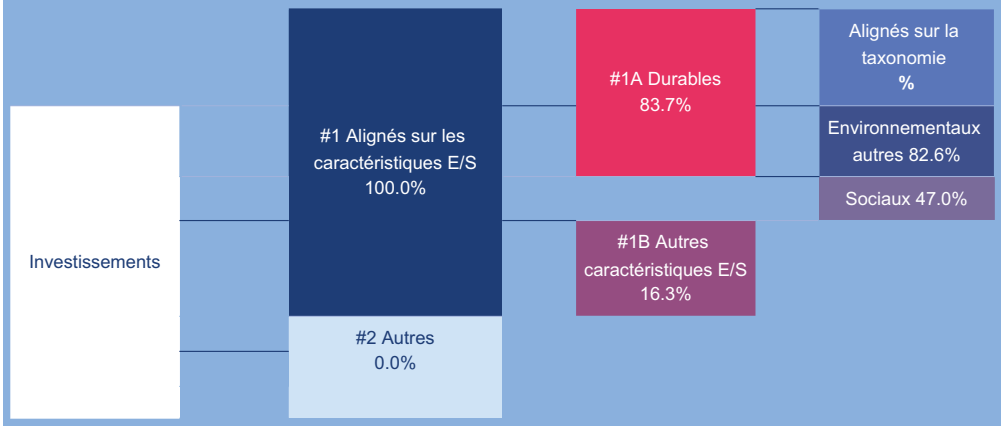

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements duproduit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues parle produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissement.

○ ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	16.5%
Energie	0.0%
Etat	0.0%
Immobilier	0.0%
Industrie	29.8%
Matériaux	4.7%
Produits de première nécessité	1.6%
Produits financiers	15.7%
Services collectifs	0.0%
Services de communication	0.0%
Soins de santé	13.4%
Technologies de l'information	18.8%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues parle produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- ***Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?***

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2026. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

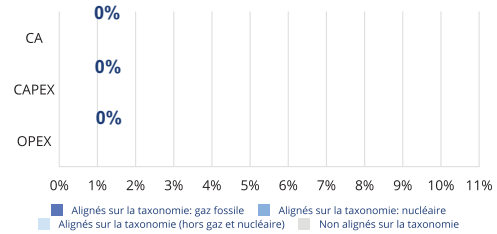

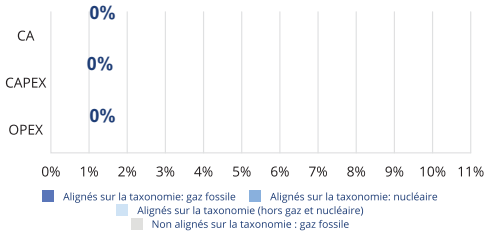

**** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.***

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Le Produit Financier ne s'engage pas sur une proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?***

Non applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

82.6%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.

Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

47.0%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Non applicable.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large***

Non applicable

Annexe du rapport
Destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 31-mars

Fortune moyenne du fond pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 1 425 227 624,41

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	2,392	% TTC
Actions G	1,35	% TTC
Actions I	1,00	% TTC
Actions IXL	0,70	% TTC

Commission de gestion de la direction de l'action A : 2,392 % TTC

Fortune moyenne de l'action A pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 578 063 465,75

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	14 443 733,76	7 482 566,96	13 485 090,72
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	4 393,77
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	14 443 733,76	7 482 566,96	13 489 484,49

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :

TER y compris commission de performance

(13489484.49/578063465.75)*100

2,33 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action G: 1,350 % TTC

Fortune moyenne de l'action G pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 143 232 503,14

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	2 298 549,47	1 098 798,85	1 931 412,84
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	358,41
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	2 298 549,47	1 098 798,85	1 931 771,25

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :

TER y compris commission de performance

(1931771.25/143232503.14)*100

1,35 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action I : 1,000 % TTC

Fortune moyenne de l'action I pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 403 880 070,40

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	3 896 664,42	1 475 998,86	3 268 804,70
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	3 896 664,42	1 475 998,86	3 268 804,70

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :

TER y compris commission de performance

(3268804.7/403880070.4)*100

0,81 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action IXL : 0,700 % TTC

Fortune moyenne de l'action IXL pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 300 051 585,12

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	635 620,71	661 157,85	1 526 346,42
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	635 620,71	661 157,85	1 526 346,42

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :
TER y compris commission de performance

(1526346.42/300051585.12)*100

0,51 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Rapport annuel

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2026

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

Commercialisateur	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et Conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action A USD H	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action G USD	Capitalisation	Capitalisation
Action G USD H	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action I USD	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les valeurs de croissance des marchés internationaux. Le compartiment cherche à investir dans des valeurs présentant des positions affirmées de leadership global dans leur secteur.

Indicateur de référence :

Aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion du compartiment. Toutefois l'indice le plus proche est l'indice MSCI All Country World Index , calculé en euros. L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, l'indice MSCI All Country World Index ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

MSCI All Country World Index est calculé en euros, et dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7WD). Il regroupe des valeurs cotées dans 50 pays dont des pays développés et des pays émergents.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI All Country World Index est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Le compartiment met en œuvre une gestion active et discrétionnaire orientée vers les marchés des actions internationales.

La gestion d'ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -stock picking- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

La stratégie d'investissement vise à sélectionner les valeurs offrant la meilleure croissance actuelle ou potentielle, les leaders sur des marchés de taille significative sur toutes les zones géographiques.

Il s'agira pour l'essentiel de grosses capitalisations. Toutefois le compartiment se réserve la possibilité dans une limite de 10%, de sélectionner des petites et moyennes capitalisations.

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH est exposé à hauteur de 60 % au moins sur les marchés actions de la zone euro et/ou internationaux et pays émergents.

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH peut aussi en fonction de l'évolution et des situations de marchés, être exposé à hauteur de 40% maximum de l'actif net en titres obligataires réputés «investment grade».

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH peut recourir aux instruments dérivés dans le cadre d'opérations de couverture et d'exposition au risque de marché actions et exceptionnellement à des opérations de couverture du risque de change.

Approche ISR et construction du portefeuille

La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à avoir une approche extra financière des valeurs sélectionnées à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

1. Première étape : Analyse extra-financière systématique

La société de gestion met en œuvre un filtre d'exclusions dont la liste est établie au niveau du Groupe LBP AM et définie dans sa politique d'exclusions. Elle est constituée d'exclusions normatives et sectorielles. Les exclusions normatives concernent les émetteurs présentant des risques critiques de violations graves et/ou répétées et/ou faisant l'objet de controverses graves, avérées et répétées des principes du Pacte mondial des Nations Unies, des Principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'Homme ou des lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales.

Les exclusions sectorielles concernent les émetteurs générant un chiffre d'affaires significatif dans des secteurs d'activités présentant des risques éthiques et réputationnels comme le tabac, les jeux d'argent et le charbon. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com).

Par ailleurs, les émetteurs font l'objet d'une analyse extra-financière quantitative qui se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, cette notation ne vise pas à constituer une contrainte forte dans la sélection des émetteurs et dans la construction du portefeuille mais constitue un outil du suivi du risque extra-financier attaché aux émetteurs.

Si cette évaluation quantitative du pilier Gouvernance apparait insuffisante ou en présence de controverse significative, l'équipe de gestion réalisera en complément une analyse qualitative de la gouvernance. Cette analyse pourrait aboutir à une décision de non-investissement ou de désinvestissement de l'entreprise concernée.

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 75 %[1] de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.

[1] Ce pourcentage est calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

2. Seconde étape : Sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières

A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise;
- Qualité de sa structure financière;
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise;
- L'analyse des résultats financiers;
- Les perspectives de croissance de son métier;
- L'aspect spéculatif de la valeur.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs)

Vote et engagement

La Financière de L'Echiquier a adhéré à la politique d'engagement actionnarial du groupe LBP AM et dans ce cadre a délégué l'exercice des droits de vote à LBP AM.

Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote et d'engagement disponible sur le site internet www.lfde.com.

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

▪ l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social;

▪ elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs;

▪ l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance.

L'OPC s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 10% de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives L'équipe de gestion ne prend pas en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité pour la construction du portefeuille.

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH est en permanence investi à hauteur de 60% minimum en actions d'entreprises cotées à travers le monde.

Il s'agira pour l'essentiel de grosses capitalisations. Toutefois le compartiment se réserve la possibilité dans une limite de 10%, de sélectionner des petites et moyennes capitalisations.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 40% de son actif net, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.

• dans des titres obligataires. La maturité maximum des titres obligataires est de 12 ans. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés internationaux, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment pourra prendre des positions :

- en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché actions et exceptionnellement contre le risque de change.

- en vue de l'exposer au risque de marché actions conformément à l'objectif de gestion.

Les instruments utilisés sont :

• futures sur indices,

• options sur titres et sur indices,

• options de change et change à terme.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPCVM.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir dans des obligations convertibles de la zone Europe et/ou internationale et notamment sur les pays émergents.

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles etc…) négociés sur des marchés de la zone euro et/internationaux, réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre , le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs
- Action A USD H : Tous soucripteurs
- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action G USD : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action G USD H : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels
- Action I USD : Réservée aux investisseurs institutionnels
- Action IXL : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, risque élevé dû à l'investissement en actions cotées dans le monde entier.

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 26 février 2010.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 16 avril 2010.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le début de l'exercice aura été marqué par le rebond du marché après le « Liberation Day ». L'engouement a été très fort pour les valeurs technologiques, particulièrement sur les nouvelles liées à l'intelligence artificielle.

Sur l'exercice 2025, Echiquier World Equity Growth I progresse de +7,5%, en-deçà de son indice le MSCI ACWI, incluant les pays développés et émergents, qui lui performe de +12,5%.

Cette sous-performance s'explique en partie par la sortie d'ALPHABET du portefeuille au mois d'avril avant le rebond du titre. Nos craintes se sont portées sur la montée en puissance des outils de recherche IA, la transition des recherches traditionnelles sur Google Search vers « AI mode » (nous avions des interrogations sur la monétisation de la publicité), la fin de l'exemption de minimis aux Etats-Unis (nous craignions un impact sur les revenus publicitaires) et le procès antitrust. Ces craintes ont été battues en brèche par la suite compte tenu d'essor de Gemini, de l'issue favorable du procès antitrust et d'un impact finalement plus limité de la guerre commerciale. L'autre source de sous-performance provient de la société de dispositifs médicaux BECTON DICKINSON qui a baissé ses attentes citant un environnement opérationnel difficile. Enfin, notre position en VISA a également pesé sur la performance relative. La société a été affectée par le narratif autour des stablecoins (diminution de la dépendance aux cartes de crédit), et des craintes réglementaires. La société bénéficie en réalité des stablecoins puisqu'elle propose des cartes bancaires dédiées permettant de convertir cette monnaie digitale dans le monde réel. Enfin, VISA a traversé de nombreux cycles réglementaires, et a toujours su s'adapter tout en maintenant ses avantages compétitifs.

Parmi les plus forts contributeurs à la performance sur l'année, nous retrouvons deux valeurs liées aux semiconducteurs. TAIWAN SEMICONDUCTOR a été portée par l'engouement autour de l'IA mais aussi par des relèvements de prévisions de croissance des ventes 2025 tout au long de l'année, passant de ~+25% à ~+35%. NVIDIA a quant à elle enregistré une croissance des ventes de +65,5% sur son exercice fiscal 2025. La banque ITAU UNIBANCO a bénéficié d'une économie plus forte qu'attendu au Brésil mais aussi d'une croissance soutenue sur ses principaux segments et d'une allocation en capital très disciplinée.

La société de matériel médical BECTON DICKINSON entrée mi-2024 pour son profil supposé défensif a eu un parcours très décevant. La société a baissé ses attentes citant un environnement opérationnel difficile. Les attentes de croissance ne correspondant plus à notre seuil minimal de croissance, nous avons sorti la valeur. Toutefois, notre plus grande déception de l'année est d'avoir vendu ALPHABET sur des craintes qui ne se sont pas matérialisées, avant un rebond significatif de la valeur (évoqué ci-dessus).

VISA et MASTERCARD ont pâti de craintes réglementaires (notamment GENIUS Act, le plafonnement à 10% des taux d'intérêt des cartes de crédit, et le Credit Card Competition Act). Alors que ces headlines ont affecté le cours, elles ne remettent pas en question la trajectoire de long-terme des deux géants du paiement. Les cas d'investissement demeurent intacts et ces deux grands acteurs des paiements continuent de bénéficier de mégatendances, telles que le e-commerce, et la croissance de l'économie formelle dans les pays émergents. Nous avons profité de la correction pour renforcer le poids en portefeuille sur des niveaux plus attractifs. VISA et MASTERCARD font partie des 5 plus fortes pondérations du portefeuille en fin d'exercice.

Nous avons renforcé notre exposition au secteur pharmaceutique avec les entrées de ELI LILLY et de ASTRAZENECA sur des niveaux de valorisation attractifs. Sur l'exercice, leurs contributions respectives à la performance du fonds ont été de 1,4% et de 1,3%. Nous avions augmenté notre exposition à la Chine / Hong Kong avec le retour de ALIBABA au mois d'avril. Etant donné la bonne et rapide performance sur la période de détention, nous avons préféré solder la position en ALIBABA et ainsi éviter les risques liés au potentiel placement de la société sur la liste 1260H du département de la défense américain, liste qui recense les sociétés chinoises liées à l'armée opérant aux Etats-Unis, et qui posent un problème de sécurité national. Le retour de l'exposition du fonds à la Chine / Hong Kong a été bénéfique puisque l'assureur AIA et ALIBABA (vendu en fin d'année 2025) ont rapporté respectivement 1,6 point et 1,0 point de performance au fonds.

Etant donné la phase d'euphorie acheteuse sur les valeurs liées à l'IA, nous avons réduit le risque en prenant des profits sur NVIDIA.

Nous avons renforcé l'exposition du fonds aux valeurs de croissance cyclique avec le retour en portefeuille de TE CONNECTIVITY (solutions de connectivité et de capteurs) et de l'entrée de SAMSUNG ELECTRONICS, qui bénéficie de la forte demande pour la mémoire.

AMAZON et MICROSOFT restent pour l'instant les pondérations les plus importantes du fonds, alors que ces deux entreprises sont selon nous les grandes gagnantes de l'intelligence artificielle sur le long-terme.

Le portefeuille est investi dans une vingtaine de grandes capitalisations internationales. Les sociétés sont sélectionnées pour leur qualité fondamentale, et sont exposées à de solides mégatendances de long-terme. Le portefeuille maintient une exposition conséquente aux valeurs de croissance séculaire tout en étant exposé à des valeurs de croissance cyclique et défensive.

Performances parts vs Indice

Code ISIN Part	Libelle Part	Performance Part	Performance indice
FR0010859769	Echiquier World Equity Growth A	5,91%	12,51%
FR0010868174	Echiquier World Equity Growth G	6,85%	12,51%
FR0011188267	Echiquier World Equity Growth I	7,46%	12,51%
FR0013379013	Echiquier World Equity Growth G USD	14,14%	12,51%
FR0013429719	Echiquier World Equity Growth IXL	7,78%	12,51%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achats : AMAZON.COM (US0231351067) – ELY LILLY (US5324571083)

Ventes : AMAZON.COM (US0231351067) - NVIDIA (US67066G1040)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Quote part des titres éligibles PEA :

Ce fonds n'est pas concerné par le quote part PEA

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :

• 2 241 ECHIQUIER INDIA XXL

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de rémunération :

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution règlementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2025 :

	2025 Number Fixed	2025 Total Fixed	2025 Total Bonus (paid in 2026)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	49	6 534 882	3 951 066	5	732 067
Other	116	8 888 961	3 348 137	2	312 500
Grand total	165	15 423 843	7 299 203	7	1 044 567
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR / TAXONOMIE : Article 8 -voir annexes.

COMPTES ANNUELS

BILAN
Actif

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**1 174 082 548,24**	**1 128 645 270,58**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 174 082 548,24	1 128 645 270,58
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**1 780 026,30**	**1 289 785,00**
OPCVM	1 780 026,30	1 289 785,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**1 175 862 574,54**	**1 129 935 055,58**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**22 019 360,04**	**18 331 589,99**
Comptes financiers	**3 084 373,47**	**21 613 397,40**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**25 103 733,51**	**39 944 987,39**
Total Actif I + II	**1 200 966 308,05**	**1 169 880 042,97**

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	1 115 269 549,13	1 167 953 651,74
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	75 462 028,53	-14 196 642,71
Capitaux propres I	**1 190 731 577,66**	**1 153 757 009,03**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**1 190 731 577,66**	**1 153 757 009,03**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**-**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**9 921 236,39**	**15 746 526,69**
Concours bancaires	**313 494,00**	**376 507,25**
Sous-total autres passifs IV	**10 234 730,39**	**16 123 033,94**
Total Passifs: I + II + III + IV	**1 200 966 308,05**	**1 169 880 042,97**

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	18 422 806,80	17 221 306,90
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	649 427,68	1 341 632,83
Sous-total Produits sur opérations financières	**19 072 234,48**	**18 562 939,73**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-45 007,10	-53 979,89
Sous-total charges sur opérations financières	**-45 007,10**	**-53 979,89**
Total Revenus financiers nets (A)	**19 027 227,38**	**18 508 959,84**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-17 838 479,29	-16 374 106,02
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-53 735,87	-3 726,93
Autres charges	-334 085,94	-12 144,93
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-18 226 301,10**	**-16 389 977,88**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**800 926,28**	**2 118 981,96**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-414 767,16**	**291 864,50**
Sous-total revenus nets I = C + D	**386 159,12**	**2 410 846,46**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	103 932 281,65	131 220 519,41
Frais de transactions externes et frais de cession	-4 456 557,19	-4 991 674,19
Frais de recherche	-588 652,09	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**98 887 072,37**	**126 228 845,22**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-5 747 222,81**	**6 160 195,63**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**93 139 849,56**	**132 389 040,85**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-16 432 771,54	-144 730 258,51
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	18 469,49	-8 263,32
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-16 414 302,05**	**-144 738 521,83**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-1 649 678,10**	**-4 258 008,19**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-18 063 980,15**	**-148 996 530,02**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**75 462 028,53**	**-14 196 642,71**

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les valeurs de croissance des marchés internationaux. Le compartiment cherche à investir dans des valeurs présentant des positions affirmées de leadership global dans leur secteur.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	**31/03/2026**	**31/03/2025**	**28/03/2024**	**31/03/2023**	**31/03/2022**
Actif net total	**1 190 731 577,66**	1 153 757 009,03	1 092 853 964,21	957 461 318,25	962 249 248,35

Exprimés en EUR	**31/03/2026**	**31/03/2025**	**28/03/2024**	**31/03/2023**	**31/03/2022**
Action A					
FR0010859769					
Nombre de parts ou actions	**1 373 648,943**	1 431 557,142	1 375 311,108	1 460 697,821	1 527 287,613
Valeur liquidative unitaire	**434,23**	410,00	418,67	331,97	361,83
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**30,73**	44,45	10,17	-12,53	-1,40

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action G					
FR0010868174					
Nombre de parts ou actions	**53 090,822**	61 400,941	57 058,555	58 817,659	56 613,054
Valeur liquidative unitaire	**509,83**	477,14	482,83	379,23	409,64
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**40,43**	55,91	15,63	-10,86	-0,29

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

USD	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action G USD					
FR0013379013					
Nombre de parts ou actions	**1 391,101**	1 425,00	215	400	425
Valeur liquidative unitaire	**175,43**	153,70	155,12	122,44	135,67
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**12,04**	16,65	4,65	-3,23	-0,20

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action I					
FR0011188267					
Nombre de parts ou actions	**36 354,200**	34 790,923	35 806,267	42 413,670	25 627,812
Valeur liquidative unitaire	**4 924,84**	4 583,15	4 605,21	3 591,65	3 853,59
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**417,15**	568,22	176,39	-78,56	2,26

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action IXL					
FR0013429719					
Nombre de parts ou actions	**203 751,203**	213 908,611	183 417,42	216 274,46	192 861,414
Valeur liquidative unitaire	**1 903,90**	1 766,43	1 769,58	1 376,01	1 472,07
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**166,78**	224,12	72,19	-26,09	1,93

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en USD

	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Action I USD					
FR0013405263					
Nombre de parts ou actions	-	-	-	220	2 850
Valeur liquidative unitaire	-	-	-	1 316,93	1 449,37
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire (2)	-	-	-	-26,56	0,76

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
(2) Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

b) Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

• Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h

- Amérique :

extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :

extraction à 19 h 30

- France :

extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception du compartiment Echiquier Hybrid Bonds qui utilise la méthode des coupons courus.

• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des actionnaires en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre d'actions égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action A USD H	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action G USD	Capitalisation	Capitalisation
Action G USD H	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action I USD	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**1 153 757 009,03**	**1 092 853 964,21**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	350 013 391,66	409 125 102,66
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-396 314 977,91	-331 831 363,19
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	800 926,28	2 118 981,96
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	98 887 072,37	126 228 845,22
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-16 414 302,05	-144 738 521,83
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	*2 458,28	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**1 190 731 577,66**	**1 153 757 009,03**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

** Soulte de fusion/absorption Echiquier World Next Leaders sur VL du 23/02/2026.*

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Action A

FR0010859769	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	308 719,978	135 693 722,65
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-366 628,177	-160 821 741,66
Solde net des souscriptions/rachats	**-57 908,199**	**-25 128 019,01**
Action A		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action G

FR0010868174	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	11 038,909	5 741 720,24
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-19 349,028	-9 869 279,77
Solde net des souscriptions/rachats	**-8 310,119**	**-4 127 559,53**
Action G		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action G USD

FR0013379013	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	151,101	22 241,19
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-185	-26 932,02
Solde net des souscriptions/rachats	**-33,899**	**-4 690,83**
Action G USD		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action I

FR0011188267	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	6 269,222	31 869 487,05
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-4 705,945	-23 976 976,54
Solde net des souscriptions/rachats	**1 563,277**	**7 892 510,51**

Action I	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

Action IXL

FR0013429719	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	92 509,15	176 686 220,53
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-102 666,558	-201 620 047,92
Solde net des souscriptions/rachats	**-10 157,408**	**-24 933 827,39**

Action IXL	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010859769	Action A	Capitalisable	EUR	596 490 600,10	1 373 648,943	434,23
FR0010868174	Action G	Capitalisable	EUR	27 067 809,53	53 090,822	509,83
FR0013379013	Action G USD	Capitalisable	USD	244 043,17	1 391,101	175,43
FR0011188267	Action I	Capitalisable	EUR	179 038 974,30	36 354,2	4 924,84
FR0013429719	Action IXL	Capitalisable	EUR	387 922 964,95	203 751,203	1 903,90

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	États-Unis +/-	Brésil +/-	Taïwan +/-	Hong-Kong +/-	Irlande +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 174 082,55	686 888,03	119 240,38	58 501,75	56 205,70	54 274,46
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**1 174 082,55**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 084,37	-	-	-	3 084,37
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-313,49	-	-	-	-313,49
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	2 770,88

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 084,37	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-313,49	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**2 770,88**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	USD +/-	BRL +/-	HKD +/-	GBP +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	897 455,13	119 240,38	56 205,70	48 769,91	52 411,43
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	275,43	5 435,77	944,17	1 683,50	5 342,85
Comptes financiers	-	-	-	0,03	0,18
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-695,02	-944,17	-1 683,50	-4 882,21
Comptes financiers	-310,12	-3,37	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**897 420,44**	**123 977,76**	**56 205,70**	**48 769,94**	**52 872,25**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [(1)] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[(1)] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2026
Créances	
Souscriptions à recevoir	116 734,37
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	3 010 339,31
Ventes à règlement différé	18 892 286,36
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	**22 019 360,04**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-967 369,12
Achats à règlement différé	-8 204 893,84
Frais de gestion	-590 735,33
Dépôts de garantie	-
Provisions pour frais de recherche	-158 238,10
Total des dettes	**-9 921 236,39**
Total des créances et dettes	**12 098 123,65**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action A 2,20 % TTC maximum
		Action A USD H 2,20% TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
		Action G USD 1,35 % TTC maximum
		Action G USD H 1,35% TTC maximum
		Action I 0,93 % TTC maximum
		Action I USD 0,93 % TTC maximum
		Action IXL 0,62 % TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les parts 0,09% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commission de surperformance (**)	Actif net	Actions A 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Actions A USD H 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Actions G 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Actions G USD 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Autres actions Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

(**) L'indicateur de référence utilisé pour le calcul des commissions de surperformance sera libellé dans la même devise que celle des actions concernées : en euros pour les actions libellées en euros, et en dollars pour celles libellées en dollars.

A l'exception des frais de recherche (cf ci-dessous), les seuls frais pouvant être hors champ des frais évoqués dans le tableau ci-dessus sont :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPC en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPC) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit .

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du Compartiment.

De plus, concernant les frais de recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF, ils peuvent être facturés au fonds.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Informations sur les frais de fonctionnement et autres services :

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base du forfait indiqué ci-dessus. Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de la commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle. Elle s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois par les parts G et G USD, la première période d'observation sera supérieur à 1 an. La période s'étendra du 18 décembre 2025 au 31 mars 2027.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

MSCI All Country World Index

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Action A

FR0010859769	31/03/2026
Frais fixes	14 065 737,32
Frais fixes en % actuel*	2,27
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 2.25% à 2.29% au 18/12/2025.*

Action G

FR0010868174	31/03/2026
Frais fixes	395 313,20
Frais fixes en % actuel*	1,38
Frais variables	97,91
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 1.35% à 1.44% au 18/12/2025*

Action G USD

FR0013379013	31/03/2026
Frais fixes	2 908,91
Frais fixes en % actuel*	1,38
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 1.35% à 1.44% au 18/12/2025*

Action I

FR0011188267	31/03/2026
Frais fixes	1 471 307,48
Frais fixes en % actuel*	0,83
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 0.80% à 1.02% au 18/12/2025*

Action IXL

FR0013429719	31/03/2026
Frais fixes	2 290 936,28
Frais fixes en % actuel*	0,51
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 0.50% à 0.71% au 18/12/2025*

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31/03/2026
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2026
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2026
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	LU2874073948	ECHIQUIER INDIA XXL	1 780 026,30
Total			**1 780 026,30**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**386 159,12**	**2 410 846,46**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Revenus de l'exercice à affecter *(**)*	**386 159,12**	**2 410 846,46**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**386 159,12**	**2 410 846,46**

Action A

FR0010859769	**31/03/2026**	**31/03/2025**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-4 638 484,39	-4 070 138,22
Total	**-4 638 484,39**	**-4 070 138,22**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action G

FR0010868174	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	30 635,29	72 970,62
Total	**30 635,29**	**72 970,62**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action G USD

FR0013379013	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	240,59	504,74
Total	**240,59**	**504,74**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action I

FR0011188267	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 206 342,23	1 553 744,15
Total	**1 206 342,23**	**1 553 744,15**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action IXL

FR0013429719	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 787 425,40	4 853 765,17
Total	**3 787 425,40**	**4 853 765,17**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**93 139 849,56**	**132 389 040,85**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter *(**)*	**93 139 849,56**	**132 389 040,85**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**93 139 849,56**	**132 389 040,85**

Action A

FR0010859769	**31/03/2026**	**31/03/2025**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	46 852 351,69	67 701 671,84
Total	**46 852 351,69**	**67 701 671,84**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action G

FR0010868174	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2 116 109,03	3 360 993,60
Total	**2 116 109,03**	**3 360 993,60**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action G USD

FR0013379013	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	16 513,28	23 228,93
Total	**16 513,28**	**23 228,93**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action I

FR0011188267	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	13 959 057,72	18 215 530,94
Total	**13 959 057,72**	**18 215 530,94**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action IXL

FR0013429719	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	30 195 817,84	43 087 615,54
Total	**30 195 817,84**	**43 087 615,54**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**1 174 082 548,24**	**98,60**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 174 082 548,24**	**98,60**
Assurance vie			56 205 701,17	4,72
AIA GROUP LTD -H-	HKD	6 000 000	56 205 701,17	4,72
Banques			93 336 515,54	7,84
CREDICORP LTD.	USD	115 000	33 760 938,24	2,84
ITAU UNIBANCO HOLDING SA	BRL	8 200 000	59 575 577,30	5,00
Biotechnologie			26 540 528,84	2,23
BIONTECH SE ADR	USD	345 000	26 540 528,84	2,23
Boissons non alcoolisees			37 489 418,79	3,15
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SA DE CV FEMSA ADR	USD	390 000	37 489 418,79	3,15
Distributeurs Diversifies			117 172 718,22	9,84
AMAZON.COM INC	USD	650 000	117 172 718,22	9,84
equipements de telecommunications			22 900 580,10	1,92
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	240 000	22 900 580,10	1,92
equipements medicaux			51 052 581,47	4,29
THERMO FISHER SCIE	USD	120 000	51 052 581,47	4,29
Expert en finance			54 274 462,28	4,56
TE CONNECTIVITY PLC	USD	300 000	54 274 462,28	4,56
Fournitures medicales			56 881 464,49	4,78
STRYKER CORP	USD	200 000	56 881 464,49	4,78
Logiciels			115 983 502,83	9,74
MICROSOFT CORP	USD	362 000	115 983 502,83	9,74
Outillage industriel			59 664 806,32	5,01
WEG SA PFD	BRL	7 000 000	59 664 806,32	5,01
Pharmacie			118 826 390,37	9,98
ASTRAZENECA PLC	GBP	290 000	48 769 905,32	4,10
CHINA ANIMAL HEALTHCARE LTD	HKD	183 000	-	-
ELI LILLY & CO	USD	88 000	70 056 485,05	5,88
Semi conducteurs			107 560 479,51	9,03
NVIDIA CORP	USD	325 000	49 058 726,79	4,12
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	USD	200 000	58 501 752,72	4,91
Services financiers aux consommateurs			170 650 175,27	14,33
MASTERCARD INC SHS A	USD	198 000	85 630 051,50	7,19
VISA INC-A	USD	325 000	85 020 123,77	7,14

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Services specialises aux consommateurs			56 032 371,14	4,70
UBER TECHNOLOGIES INC	USD	900 000	56 032 371,14	4,70
Vehicules commerciaux et camions			29 510 851,90	2,48
KOMATSU LTD	JPY	900 000	29 510 851,90	2,48
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**1 780 026,30**	**0,15**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**1 780 026,30**	**0,15**
ECHIQUIER INDIA XXL	EUR	2 241	1 780 026,30	0,15
Total			**1 175 862 574,54**	**98,75**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**1 175 862 574,54**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**25 103 733,51**
Autres passifs (-)	**-10 234 730,39**
Total = actif net	**1 190 731 577,66**

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

Dénomination du produit:	**Identifiant d'entité juridique:**
Echiquier World Equity Growth	969500WQ4GL90LRKRO54

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %**	☒ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une proportion de 73.6% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif social: %**	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La démarche ESG du produit repose sur la mise en oeuvre d'un socle d'exclusions défini au niveau du groupe LBP AM ISR et à l'utilisation d'une notation ESG des émetteurs visant à suivre les risques extra financiers du Produit Financier.
Cette analyse repose sur l'outil quantitatif GREaT, propre au groupe LBP AM qui permet de disposer d'une note ESG articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est systématiquement supérieur ou égal à 20% et peut monter jusqu'à 60%.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le Produit Financier investit dans des investissements durables au sens de l'article 2 (17) de SFDR.

○ ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Pourcentage d'investissement durable	**73.6%**

○ ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

Non applicable.

○ ***Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?***

Le Produit Financier vise la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'Investissements Durables du Produit Financier est précisé dans l'encart en tête de la présente annexe. Les investissements durables ainsi réalisés par le Produit Financier peuvent répondre à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont considérés, à savoir :
- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).
En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci après.

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés sont :
- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socioéconomique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.
Cette stratégie généraliste n'implique pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables doivent répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités est évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :
Pour l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux :
- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire du Groupe LBP AM, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux,
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire de LFDE qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).
Sur les objectifs spécifiques au climat et à la biodiversité :
- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion,
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique,
- Le score « Bird », indicateur quantitatif propriétaire du Groupe LBP AM visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité,
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées
Sur la thématique spécifique de l'accès à la santé :
- Le score « AAAA » (Acceptability, Accessibility, Affordability, Availability), analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR »..

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée cidessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :
- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent…) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-il été pris en considération ?***

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives"). Les indicateurs concernant les incidences négatives sont calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée est disponible et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.
Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans les politiques d'exclusions. La prise en considération des principales incidences négatives a également lieu au travers de la démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises afin d'améliorer leur transparence sur ces indicateurs et de réduire leurs externalités négatives.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :
- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises..

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion** d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2026	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
AMAZON.COM	Consommation discrétionnaire	10.0 %	États-Unis
MICROSOFT	Technologies de l'information	9.9 %	États-Unis
MASTERCARD	Services financiers	7.3 %	États-Unis
VISA	Services financiers	7.2 %	États-Unis
ELI LILLY	Soins de santé	6.0 %	États-Unis
WEG SA	Industrie	5.1 %	Brésil
ITAU UNIBANCO	Banques	5.1 %	Brésil
TSMC	Technologies de l'information	5.0 %	Taïwan
STRYKER	Soins de santé	4.8 %	États-Unis
AIA GROUP	Assurance	4.8 %	Hong Kong
UBER TECHNOLOGIES	Industrie	4.8 %	États-Unis
TE CONNECTIVITY	Technologies de l'information	4.6 %	Irlande
THERMO FISHER SCIENTIFIC	Soins de santé	4.3 %	États-Unis
NVIDIA	Technologies de l'information	4.2 %	États-Unis
ASTRAZENECA	Soins de santé	4.1 %	Royaume-Uni

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passa à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.
En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

○ ***Quelle était l'allocation des actifs ?***

Le produit financier investit 98.6% de ses actifs dans des actifs qui ont été considérés comme "éligibles" selon le processus ESG en place - donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

1.4% des investissements ne sont pas alignés avec ces caractéristiques (#2 Autres).

Le produit financier investit 73.6% de ses actifs dans des actifs qui ont été considérés comme étant des investissements durables (#1A Durables).

Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce produit financier peut être trouvée dans le prospectus de celui-ci.

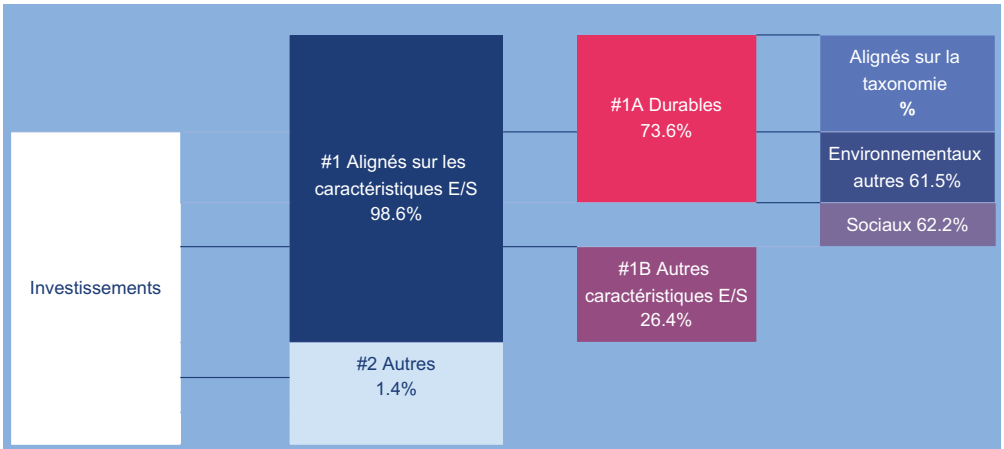

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements duproduit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues parle produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissement.

○ ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	9.7%
Energie	0.0%
Etat	0.0%
Immobilier	0.0%
Industrie	15.7%
Matériaux	0.0%
Produits de première nécessité	4.6%
Produits financiers	19.4%
Services collectifs	0.0%
Services de communication	4.5%
Soins de santé	18.0%
Technologies de l'information	25.6%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues parle produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

○ ***Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?***

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2026. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

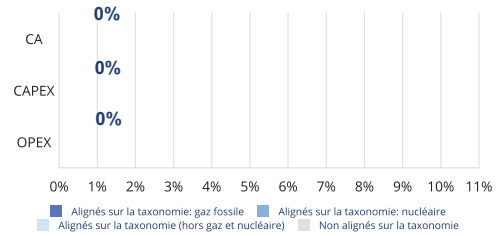

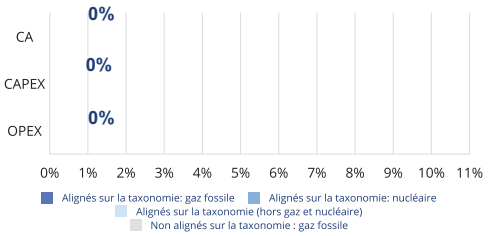

** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

○ ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Le Produit Financier ne s'engage pas sur une proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

○ ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?***

Non applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

61.5%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.

Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

62.2%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Non applicable.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large***

Non applicable

Annexe du rapport
Destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 31-mars

Fortune moyenne du fond pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 1 271 567 616,79

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	2,392	% TTC
Actions G	1,35	% TTC
Actions I	1,00	% TTC
Actions IXL	0,70	% TTC
Actions G USD	1,35	% TTC

Commission de gestion de la direction de l'action A: 2,392 % TTC

Fortune moyenne de l'action A pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 620 139 941,10

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	13 644 297,20	6 847 446,33	13 875 768,08
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	86,92	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	13 644 384,12	6 847 446,33	13 875 768,08

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :

TER y compris commission de performance

(13875768.08/620139941.1)*100

2,24 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action G: 1,35 % TTC

Fortune moyenne de l'action G pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 28 622 754,11

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	380 394,82	191 228,61	386 657,50
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	97,91
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	380 394,82	191 228,61	386 755,41

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :
TER y compris commission de performance

(386755.41/28622754.11)*100

1,35 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action I : 1,00 % TTC

Fortune moyenne de l'action I pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 177 967 254,46

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	1 073 375,61	578 708,07	1 413 692,07
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 073 375,61	578 708,07	1 413 692,07

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :
TER y compris commission de performance

(1413692.07/177967254.46)*100

0,79 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action IXL : 0,70 % TTC

Fortune moyenne de l'action IXL pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 444 627 515,31

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	1 275 344,81	856 348,08	2 159 421,43
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 275 344,81	856 348,08	2 159 421,43

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :
TER y compris commission de performance

(2159421.43/444627515.31)*100

0,49 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action G USD : 1,35 % TTC

Fortune moyenne de l'action G USD pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 210 151,81

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	606,66	1 356,84	2 842,30
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	606,66	1 356,84	2 842,30

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :
TER y compris commission de performance

(2842.3/210151.81)*100

1,35 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Rapport annuel

ECHIQUIER VALUE EUROPE

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2026

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

Commercialisateur	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et Conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de 5 mois suivant la clôture de l'exercice. Les actions I, I-N, K, P et S sont des actions de capitalisation pure, tant pour la Poche 1 que pour la Poche 2.

L'action AD est une action de capitalisation et/ou de distribution et/ou report tant pour la Poche 1 que pour la Poche 2.

Objectif de gestion :

L'objectif du compartiment Echiquier Value Europe est d'investir sur les marchés d'actions européennes, en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsable (selon l'analyse de la Société de Gestion) et dont la valorisation est jugée décotée par la Société de Gestion (« Value »), tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.

Indicateur de référence :

Le compartiment est géré activement. L'indice MSCI Europe Net Total Return est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le compartiment répond à une gestion en pure sélection de valeurs, sans tenir compte d'une référence à un indice ou un secteur d'activité. Il n'est donc soumis à aucun indicateur de référence. Cependant, afin de permettre aux actionnaires de faire des comparaisons de performance a posteriori, il est possible de comparer l'évolution du fonds avec celle de l'indice MSCI Europe Net Total Return (composé d'actions européennes cotées) converti en euros et calculé dividendes nets réinvestis.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Dans le but d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment sera en permanence exposé au minimum à 75% du total de son actif net en actions de pays de l'Union Européenne, avec une très large part d'actions cotées en euro.

La gestion du compartiment repose sur une totale indépendance par rapport à des secteurs d'activités. Aucun des secteurs d'activités sélectionnés par le compartiment ne fera l'objet d'une prédilection particulière. De même, il ne sera pas tenu compte de la taille de la société visée, de sa capitalisation boursière ou de son marché de cotation. Ces sociétés seront choisies parmi les grandes, les moyennes ou les petites valeurs en fonction de l'intérêt économique et boursier qu'elles revêtent, selon l'analyse de la Société de Gestion.

Le fonds pourra, par ailleurs, investir jusqu'à 25% dans des actions non-PEAables de toute zone géographique.

Toutefois, les actions des marchés réglementés des pays non-membres de l'OCDE (pays émergents) sont autorisées dans la limite de 10% du total de l'actif net du compartiment.

Approche extra-financière et construction du portefeuille

La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à avoir une approche extra-financière des valeurs sélectionnées à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

Première étape : Analyse extra-financière systématique

La Société de Gestion met en oeuvre un filtre d'exclusions dont la liste est établie au niveau du Groupe LBP AM et définie dans sa politique d'exclusions. Elle est constituée d'exclusions normatives et sectorielles. Les exclusions normatives concernent les émetteurs présentant des risques critiques de violations graves et/ou répétées et/ou faisant l'objet de controverses graves, avérées et répétées des principes du Pacte mondial des Nations Unies, des Principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'Homme ou des lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales.

Les exclusions sectorielles concernent les émetteurs générant un chiffre d'affaires significatif dans des secteurs d'activités présentant des risques éthiques et réputationnels comme le tabac, les jeux d'argent et le charbon. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com).

Par ailleurs, les émetteurs font l'objet d'une analyse extra-financière quantitative qui se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- la gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- la gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- la transition économique et énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ; et
- le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financière. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, cette notation ne vise pas à constituer une contrainte forte dans la sélection des émetteurs et dans la construction du portefeuille mais constitue un outil du suivi du risque extra-financier attaché aux émetteurs.

Si cette évaluation quantitative du pilier Gouvernance apparait insuffisante ou en présence de controverse significative, l'équipe de gestion réalisera en complément une analyse qualitative de la gouvernance. Cette analyse pourrait aboutir à une décision de non-investissement ou de désinvestissement de l'entreprise concernée.

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 75%[1] de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.

[1] Ce pourcentage est calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie extra-financière décrite cidessus ; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes extra-financiers.

Seconde étape : Sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières

A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise ;
- Qualité de sa structure financière ;
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise ;
- L'analyse des résultats financiers ;
- Les perspectives de croissance de son métier ;
- L'aspect spéculatif de la valeur.

Vote et engagement

La Financière de L'Echiquier a adhéré à la politique d'engagement actionnarial du groupe LBP AM et dans ce cadre a délégué l'exercice des droits de vote de LBP AM.

Pour plus d'informations, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote et d'engagement disponible sur le site internet www.lfde.com.

Mentions relatives à SFDR

Le compartiment relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/ 2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social ;

- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs ;

- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance.

Le compartiment s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 10% de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

Le compartiment s'engage à investir un minimum de 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2. Techniques et instruments utilisés

a) Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions

En sa qualité de fonds éligible au PEA, le portefeuille est investi au minimum à 75 % en titres de sociétés éligibles au PEA. Les émetteurs de titres éligibles au PEA ont établi leur siège social dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) non membre de l'Union européenne ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ces actions seront choisies sans référence à un indice, un panier d'indice ou un secteur d'activité. De même, la taille de la société et le montant de sa capitalisation boursière ne constituent pas un critère de choix pour la gestion de ce fonds.

Les actions de l'ensemble des marchés réglementés des pays non membres de l'OCDE (pays émergents) sont également autorisées dans la limite de 10 % du total de l'actif net du compartiment.

• Titres de créance et instruments du marché monétaire

Des obligations, bons du Trésor et autres titres de créances négociables (titres négociables à court terme, BTAN) dans la limite de 25 % du total de l'actif net du compartiment.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, maturité), la Société de Gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. La Société de Gestion ne recourt donc pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse pour appréhender l'évaluation de la notation et ainsi décider de son acquisition, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

Ces supports d'investissement seront libellés en euro et de notation minimale BBB (« Investment grade ») selon Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. L'appréciation du risque de de crédit s'appuie sur la méthode de Bâle, laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins ; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences ; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou de notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/ risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Les émissions obligataires non notées ou de notations inférieures à « Investment grade » ne pourront excéder une limite de 5 %, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de Gestion

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire.

OPCVM et FIA

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions de FIA et d'OPCVM français ou européens et de FIA respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier. Ces OPCVM et/ou FIA seront soit des OPC monétaires court terme, soit des OPC d'actions des pays de l'Union européenne, soit des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers[1]).

[1] Fonds commun de placement, SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct, soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple : FTSE MTS Global, FTSE MTS 3-5 ans, Iboxx…) et négociables en continu sur un marché réglementé.

Les OPC sous-jacents seront sélectionnés afin de réaliser l'objectif du fonds et/ou dans le but d'investir la trésorerie du fonds.

Le compartiment peut investir dans des fonds de la Société de Gestion ou d'une société liée. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur extra-financière peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du fonds et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche extra-financière En tout état de cause, la Société de Gestion du fonds privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche extra-financière compatible avec sa propre philosophie.

b) Instruments dérivés

Nature des marchés d'interventions :

Le compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnels négociés sur des marchés réglementés français et étrangers.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

Risque action.

Nature des interventions :

Le gérant peut prendre des positions :

▪ pour exposer le portefeuille au risque action pour un maximum de 10 % de l'actif net ;

▪ pour couvrir le portefeuille au risque action pour un maximum de 25 % de l'actif net.

Nature des instruments utilisés :

Il pourra intervenir sur les futures et options cotées plain vanilla

(actions cotées ou indices actions cotées).

Le compartiment s'interdit toute intervention sur les dérivés de crédit.

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée :

▪ dans la poursuite de l'objectif de gestion ;

▪ pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPCVM ;

▪ afin de s'adapter à certaines conditions de marchés

(mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficience des instruments financiers à terme par exemple).

Dérivés actions sur indice : ces instruments seront utilisés à des fins de couverture du risque action. Ils pourront également être utilisés de manière provisoire pour exposer les portefeuilles. La Société de Gestion estime que les dérivés d'indices ne sont pas utilisés pour piloter la performance ESG des fonds.

Dérivés actions sur entité unique (single name) : l'achat ou la vente de dérivés action « single name » est possible à des fins de couverture, ou d'exposition provisoire, à condition de respecter le même niveau d'exigence en terme de performance ESG du portefeuille avant et après la prise en compte des dérivés single name. Pour se faire, le titre sous-jacent du dérivé sera évalué selon la même méthodologie ESG que les titres physiques. Le caractère provisoire s'entend comme une durée inférieure à 1 an (roll compris). La vente à découvert d'un titre, de manière directe ou synthétique, n'est pas autorisée. Le portefeuille respectera un minimum de 50% de titres physiques, une limite de couverture en dérivés single name de 20%, et une exposition maximum de 150%.

Il est précisé que ces instruments dérivés à terme ne seront utilisés qu'à titre exceptionnel, sur une durée très courte, afin de faire face à des mouvements de passif significatifs qui ne pourraient pas être traités sur les marchés. Le fonds est géré de façon totalement discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

Le niveau de levier du compartiment sur l'ensemble des marchés (résultant de l'investissement en direct dans les instruments financiers et de l'utilisation des instruments financiers à terme) ne pourra excéder 125 % de l'actif (levier net), 200 % de l'actif (levier brut).

Le compartiment s'interdit toute intervention sur les dérivés de crédit.

c) Titres intégrant des dérivés

Néant.

d) Dépôts

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 20 % de l'actif net.

e) Emprunts d'espèces

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle et temporaire peut exister en raison des opérations liées aux flux du compartiment (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions ou rachats, etc.) dans la limite de 10 % de l'actif net.

f) Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le compartiment peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

Nature des interventions l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur le marché en vue d'améliorer la performance du portefeuille, optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du fonds.

Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont les titres éligibles à la stratégie d'investissement (titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits ci-dessus).

Niveau d'utilisation envisagée et autorisé

Le fonds pourra procéder à des prises et des mises en pensions livrées à hauteur de 100 % de l'actif net et à des prêts-emprunts de titres à hauteur de 10 % de l'actif net

Sélection des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêt lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

Rémunération

Des informations complémentaires relatives à la rémunération figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

g) Contrats constituant des garanties financières

Le fonds peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité) ;
- Liquidité : les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% de l'actif net ; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20% de l'actif net ;
- Conservation : toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis ; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procèdera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

Les garanties financières reçues en transfert de propriété seront détenues par le dépositaire du fonds.

Profil de risque :

Le fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés boursiers.

Les principaux risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont :

▪ **un risque de change :** il provient du risque de baisse des différentes devises des titres en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l'euro. L'exposition au risque de change peut représenter jusqu'à 50% de l'actif sur des devises autres que l'euro. Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

▪ **un risque de perte en capital :** la perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à celui payé lors de la souscription. Ce risque est lié au fait que le compartiment est exposé en permanence à 75 % minimum du total de son actif sur des actions et n'offre pas de protection ou garantie du capital. De ce fait, le risque existe que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

▪ **un risque actions et de marché :** la valeur liquidative du fonds peut connaître une volatilité induite par l'investissement d'une très large part du portefeuille sur les marchés actions. le fonds peut s'exposer directement et indirectement via des actions et/ou parts d'OPCVM et/ou de FIA aux marchés des petites et moyennes capitalisations (inférieures respectivement à 5 et 10 milliards d'euros). Cette exposition pourra, le cas échéant, représenter plus de 50 % du total de l'actif. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont plus marqués à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds suivra alors ce comportement.

▪ **un risque lié aux investissements sur les petites et moyennes capitalisations :** l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ces actions de petites capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du fonds plus importante et plus rapide. Cependant, ce type d'investissement ne sera pas prédominant dans la gestion du fonds.

▪ **un risque lié à la gestion discrétionnaire :** le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les actions les plus performantes.

▪ **un risque de taux lié aux variations des taux d'intérêt :** il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

▪ **un risque de durabilité :** tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux techniques employées sont les suivants :

▪ un risque de liquidité : ce risque s'applique essentiellement aux titres dont le volume de transaction est faible et pour lesquels il est donc plus difficile de trouver à tout instant un acheteur/ vendeur à un prix raisonnable. Il apparaît particulièrement lors de souscriptions/rachats importants par rapport à la taille du portefeuille.

▪ un risque lié aux investissements sur les marchés émergents : l'investissement sur les marchés émergents comporte un degré de risque élevé en raison de la situation politique et économique de ces marchés qui peut affecter la valeur des investissements du fonds. Leurs conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En outre, un investissement sur ces marchés implique des risques liés aux restrictions imposées aux investissements étrangers, aux contreparties, à la volatilité de marché plus élevée, au retard dans les règlements / livraisons, ainsi qu'à la liquidité réduite sur certaines lignes composant le portefeuille du fonds.

L'exposition maximale aux marchés émergents est de 10% de l'actif net.

▪ un risque de crédit lié aux variations des rendements ou défauts de paiement relatifs aux émissions privées. Un accroissement des écarts de rendement des émissions privées en portefeuille, voire un défaut sur une émission peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds. Ce risque reste faible en raison, à la fois du caractère secondaire des investissements sur des émissions privées et également de la diversification en terme de qualité de signature.

▪ un risque de contrepartie lié à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : le fonds est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

▪ un risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés : les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Garantie ou protection :

Néant.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

L'action AD s'adresse à tous souscripteurs ; elle est particulièrement destinée à servir de support d'unité de compte des contrats d'assurance-vie GMO et ASCENDO proposés par le groupe La Banque Postale.

L'action I s'adresse à des investisseurs institutionnels.

Les actions I-N et K s'adressent à tous souscripteurs et sont particulièrement destinées aux investisseurs institutionnels.

Les actions P et S sont particulièrement destinées à la commercialisation par des intermédiaires financiers autres que la Société de Gestion.

Ce fonds s'adresse à tout souscripteur (personne physique et personne morale) qui souhaite investir sur un OPCVM investi à plus de 75 % de l'actif net sur les marchés d'actions et qui accepte ainsi les risques liés à l'évolution de ces marchés.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de sa richesse ou de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 5 ans minimum, mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds. Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller financier.

Le fonds est susceptible de servir d'unité de compte à des contrats d'assurance-vie d'une durée supérieure ou égale à huit ans.

Il est expressément rappelé que l'OPCVM concerné par le présent document peut subir des restrictions de commercialisation à l'égard de personnes morales ou physiques qui relèvent, en raison de leur nationalité, de leur résidence, leur siège social/lieu d'immatriculation ou pour tout autre raison, d'une juridiction étrangère qui interdit ou limite l'offre de certains produits ou services (notamment les instruments financiers).

• Cas des « U.S. Persons »

Les actions n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, l'« Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un État américain, et les actions ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des États-Unis d'Amérique, ci-après une « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés, la Securities and Exchange Commission (ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des actions était effectué ou (ii) une exemption était applicable avec le consentement préalable du conseil d'administration.

Le fonds n'est pas, et ne sera pas, enregistré(e) en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession des actions aux États-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable du conseil d'administration. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des U.S. Persons.

La Société de Gestion du fonds a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention d'actions par une U.S. Person et ainsi opérer le rachat forcé des actions détenues selon les modalités décrites dans le règlement du fonds, ou (ii) au transfert des actions à une U.S. Person. Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la Société de Gestion du fonds, faire subir un dommage au fonds qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre d'actions n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un État américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur d'actions doit informer immédiatement le fonds dans l'hypothèse où il deviendrait une U.S. Person. Tout porteur d'actions devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de U.S. Person. La Société de Gestion du fonds se réserve le droit de procéder au rachat forcé, selon les modalités décrites dans le règlement du fonds, de toute part détenue directement ou indirectement, par une U.S. Person, ou si la détention d'actions par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du fonds.

Une définition des U.S. Person est disponible à l'adresse : http:// www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm.

• Cas des ressortissants russes et biélorusses

Les actions du fonds ne sont pas ouvertes à la souscription par des investisseurs concernés par les mesures d'interdiction prises conformément aux dispositions de l'article 5 septies du règlement du Conseil 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, tel que modifié. Est concerné par cette interdiction tout ressortissant russe ou biélorusse, toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie, toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas …). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 20 juillet 1984.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Les marchés européens clôturent l'exercice 2025 en hausse, avec un indice général (MSCI Europe NR) qui affiche une performance de +19,4%, porté par les trois baisses des taux de 75pb de la Fed et de 100pb de la BCE, et par des flux anticipant une résilience de la conjoncture économique.

Dans ce contexte le portefeuille enregistre une surperformance significative sur l'indice général et sous-performe l'indice de style. Les secteurs produits de base et biens et services industriels ont été les plus importants contributeurs positifs à la performance relative, tandis que les banques et les télécommunications ont été les plus forts contributeurs négatifs à la performance relative.

Les principales valeurs ayant contribué à la performance furent Endeavour Mining qui bénéficie de la hausse du cours de l'or, Technip Energies qui a enregistré une poursuite de sa croissance organique, et Merlin Properties qui bénéficie de son exposition à l'Ibérie et aux data centers. Les titres ayant contribué négativement furent Remy Cointreau pénalisé par une demande de Cognac mal orientée, Sanofi qui a déçu sur ses résultats en R&D, et Deutsche Telekom pénalisé par la baisse du dollar américain (filiale T-Mobile US).

L'année 2025 a été active pour le fonds avec huit nouvelles sociétés en portefeuille et la cession de seize positions. Les principales entrées furent les achats de Cap Gemini, ArcelorMittal et Prosus. ArcelorMittal bénéficie du changement de stratégie de la nouvelle Commission Européenne pour stopper la désindustrialisation et réduire les importations d'acier ; le rachat dans des conditions favorables des 50% dans la JV Calvert aux E.U. et le rapide développement des activités en Inde. Cap Gemini se valorise dorénavant 12x ses résultats sur fond de craintes liées à l'intelligence artificielle qui nous semblent exagérées. Prosus combine décote de holding par rapport à la valeur de Tencent et exposition au thème porteur du digital (livraisons alimentaires, annonces, fintech).

Les principales sorties en 2025 concernent des sociétés ayant atteint leurs objectifs de cours. A cet effet, nous avons notamment cédé Endesa et Iberdrola dans les services aux collectivités. De même, nous avons pris nos profits sur Sandoz et Novartis dans la santé.

Après trois années de forte progression des marchés avec peu de croissance bénéficiaire, les valorisations laissent peu de marge de sécurité. Malgré cela, les opportunités de sélection de valeurs perdurent, avec des écarts de valorisations importants entre les sociétés / secteurs. Nous abordons l'année 2026 avec un portefeuille bien exposé au secteur bancaire, même si nous devenons plus sélectifs. Au sein des cycliques, nous favorisons les produits de base et l'énergie en raison de flux de trésorerie élevés. Nous sommes sous-pondérés sur les biens et services industriels et les services aux collectivités compte tenu de valorisations historiquement élevées sur ces secteurs.

Pour votre information, votre fond a fait l'objet d'une sicavisation en date du 11/09/2025, en fusionnant avec la Sicav Echiquier et devenant un compartiment de celle-ci. Il changea également de nom en devenant Echiquier Value Europe (Ex Toqueville Value Europe ISR).

On notera enfin que le fonds Echiquier Value Europe a absorbé Echiquier Value Euro le 18/12/2025.

Performances parts vs Indice

L'exercice du fond cours du 31/12/2024 au 31/03/2026.

Code ISIN	La part	Performance de la part	Performance de l'indice
FR0010547067	Echiquier Value Europe ISR P	27,61%	18,26%
FR0010600239	Echiquier Value Europe ISR I	29,23%	18,26%
FR0011524396	Echiquier Value Europe ISR IN	30,19%	18,26%
FR0011612951	Echiquier Value Europe ISR K	20,50% *	18,26%
FR0013245420	Echiquier Value Europe ISR S	28,95%	18,26%
FR0013484037	Echiquier Value Europe ISR AD	27,61%	18,26%

**Part clôturée le 27/10/2025*

Mouvements principaux :

Achats : AMUNDI SERENITE PEA-IC (FR0010173237) – CAPGEMINI (FR0000125338)

Ventes: AMUNDI SERENITE PEA-IC (FR0010173237) – HSBC (GB0005405286)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.
- Votre OPC est labellisé ISR.

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de rémunération :

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution règlementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2025 :

	2025 Number Fixed	2025 Total Fixed	2025 Total Bonus (paid in 2026)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	49	6 534 882	3 951 066	5	732 067
Other	116	8 888 961	3 348 137	2	312 500
Grand total	165	15 423 843	7 299 203	7	1 044 567
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR : article 8 – voire annexes

COMPTES ANNUELS

BILAN
Actif

	31/03/2026	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**686 770 024,19**	**484 325 293,96**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	686 770 024,19	484 325 293,96
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**18 879 872,92**	**-**
OPCVM	18 879 872,92	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**928 848,00**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**706 578 745,11**	**484 325 293,96**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**1 830 403,34**	**160 793,62**
Comptes financiers	**17 793 343,96**	**3 835 827,69**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**19 623 747,30**	**3 996 621,31**
Total Actif I + II	**726 202 492,41**	**488 321 915,27**

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/03/2026	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	562 941 423,59	458 222 717,43
Report à nouveau sur revenu net	163 633,36	105 135,67
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	278 068,20	111 599,43
Résultat net de l'exercice	161 837 689,21	28 885 409,66
Capitaux propres I	**725 220 814,36**	**487 324 862,19**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**725 220 814,36**	**487 324 862,19**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**363 192,00**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**363 192,00**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**618 475,15**	**997 053,08**
Concours bancaires	**10,90**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**618 486,05**	**997 053,08**
Total Passifs: I + II + III + IV	**726 202 492,41**	**488 321 915,27**

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/03/2026	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	30 642 485,48	22 249 626,18
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	155 808,95	295 832,21
Sous-total Produits sur opérations financières	**30 798 294,43**	**22 545 458,39**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-7 384,26	-25 438,20
Sous-total charges sur opérations financières	**-7 384,26**	**-25 438,20**
Total Revenus financiers nets (A)	**30 790 910,17**	**22 520 020,19**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-9 675 849,71	-8 044 814,19
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-18,18	-
Autres charges	-191 752,79	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-9 867 620,68**	**-8 044 814,19**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**20 923 289,49**	**14 475 206,00**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-1 200 229,63**	**-852 806,82**
Sous-total revenus nets I = C + D	**19 723 059,86**	**13 622 399,18**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/03/2026	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	102 766 126,48	22 965 431,92
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 188 460,35	-637 700,53
Frais de recherche	-71 676,84	-229 642,47
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**101 505 989,29**	**22 098 088,92**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-845 993,70**	**-1 768 207,08**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**100 659 995,59**	**20 329 881,84**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	37 787 226,89	-6 800 109,63
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	1 372,40	3 417,20
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**37 788 599,29**	**-6 796 692,43**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**3 666 034,47**	**1 729 821,07**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**41 454 633,76**	**-5 066 871,36**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**161 837 689,21**	**28 885 409,66**

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

L'objectif du compartiment Echiquier Value Europe est d'investir sur les marchés d'actions européennes, en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsable (selon l'analyse de la Société de Gestion) et dont la valorisation est jugée décotée par la Société de Gestion (« Value »), tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	**31/03/2026**	**31/12/2024**	**29/12/2023**	**30/12/2022**	**31/12/2021**
Actif net total	**725 220 814,36**	487 324 862,19	488 753 274,32	376 477 892,91	415 308 335,16

Exprimés en EUR	**31/03/2026**	**31/12/2024**	**29/12/2023**	**30/12/2022**	**31/12/2021**
Action AD					
FR0013484037					
Nombre de parts ou actions	**22 550,9000**	23 454,2000	24 056,2000	25 782,0000	19 732,0000
Valeur liquidative unitaire	**228,74**	180,47	171,77	151,88	164,50
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**1,69**	1,38	1,22	1,08	1,08
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	1,05
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	0,39	0,09	0,07	0,15
Capitalisation unitaire [2]	**-**	-	-	-	-

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Action B					
FR0014013H08					
Nombre de parts ou actions	**84,8819**	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	**103,19**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**4,90**	-	-	-	-

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Action I					
FR0010600239					
Nombre de parts ou actions	**47 139,6488**	62 332,5663	40 602,6866	39 328,4138	41 965,4095
Valeur liquidative unitaire	**442,61**	342,50	320,64	278,87	297,00
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**74,90**	25,43	12,72	9,84	11,13

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Action I-N					
FR0011524396					
Nombre de parts ou actions	**1 271 084,2700**	790 476,0451	758 641,0000	758 641,0000	758 641,0000
Valeur liquidative unitaire	**199,71**	153,40	142,76	123,43	130,69
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**35,02**	12,25	6,43	5,05	5,74

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Action P					
FR0010547067					
Nombre de parts ou actions	**1 005 865,5639**	1 118 819,6220	1 318 102,0898	1 090 271,5347	1 128 969,0493
Valeur liquidative unitaire	**346,20**	271,30	256,55	225,36	242,43
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**54,92**	17,55	7,80	5,75	6,60

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Action S					
FR0013245420					
Nombre de parts ou actions	**603 761,2490**	115 567,5224	72 811,5361	76 707,8365	105 073,6180
Valeur liquidative unitaire	**160,82**	124,71	116,94	101,87	108,66
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**26,93**	9,07	4,46	3,43	3,91

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Action K					
FR0011612951					
Nombre de parts ou actions	**-**	157 010,0000	123 947,0000	123 947,0000	123 947,0000
Valeur liquidative unitaire	**-**	143,47	134,06	116,37	123,70
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**-**	10,91	5,54	4,31	4,98

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Information : Cet exercice présente une durée exceptionnelle de 15 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

b) Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

• Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h

- Amérique :

extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :

extraction à 19 h 30

- France :

extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception du compartiment Echiquier Hybrid Bonds qui utilise la méthode des coupons courus.

• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des actionnaires en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre d'actions égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu :

Le compartiment Echiquier Value Europe a été créé le 12/09/2025 par fusion-absorption du fonds Echiquier Value Europe. Cette opération est intervenue dans le prolongement des évolutions réglementaires apportées par French [Routes & Opportunities] Garden permettant la transformation de FCP en SICAV en maintenant l'historique du FCP (le compartiment de la SICAV a conservé le même code ISIN et l'historique des performances).

Ce compartiment de la SICAV Echiquier est donc le prolongement du FCP qui a été absorbé par fusion-addition. Ainsi, les comptes annuels de de l'exercice clos le 31 mars 2026 du compartiment sont présentés dans le prolongement des comptes annuels précédents du FCP absorbé. En particulier, les comptes du dernier exercice clos sont présentés sous la rubrique n-1 afin de permettre la comparaison.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de 5 mois suivant la clôture de l'exercice. Les actions I, I-N, K, P et S sont des actions de capitalisation pure, tant pour la Poche 1 que pour la Poche 2.

L'action AD est une action de capitalisation et/ou de distribution et/ou report tant pour la Poche 1 que pour la Poche 2.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/03/2026	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**487 324 862,19**	**488 753 274,32**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	598 962 817,30	197 805 918,01
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-521 254 921,70	-228 982 779,67
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	20 923 289,49	14 475 206,00
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	101 505 989,29	22 098 088,92
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	37 788 599,29	-6 796 692,43
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-31 084,77	-28 152,96
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	*1 263,27	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**725 220 814,36**	**487 324 862,19**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

** Soulte de fusion/absorption Echiquier Value Euro sur VL du 17/12/2025.*

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Action AD

FR0013484037	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	3 244,4000	677 036,01
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-4 147,7000	-858 887,51
Solde net des souscriptions/rachats	**-903,3000**	**-181 851,50**
Action AD		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action B

FR0014013H08	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	290,2149	29 021,49
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-205,333	-20 902,68
Solde net des souscriptions/rachats	**84,8819**	**8 118,81**
Action B		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action I

FR0010600239	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	142 942,3998	58 521 423,30
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-158 135,3173	-70 602 685,25
Solde net des souscriptions/rachats	**-15 192,9175**	**-12 081 261,95**
Action I		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action I-N

FR0011524396	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 081 855,5186	175 520 192,35
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-601 247,2937	-115 742 904,09
Solde net des souscriptions/rachats	**480 608,2249**	**59 777 288,26**
Action I-N		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action P

FR0010547067	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	739 385,9036	240 689 120,58
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-852 339,9617	-257 909 870,24
Solde net des souscriptions/rachats	**-112 954,0581**	**-17 220 749,66**
Action P		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action S

FR0013245420	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	820 518,4332	123 526 023,57
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-332 324,7066	-52 306 923,13
Solde net des souscriptions/rachats	**488 193,7266**	**71 219 100,44**
Action S		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Action K

FR0011612951	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-157 010,0000	-23 812 748,80
Solde net des souscriptions/rachats	**-157 010,0000**	**-23 812 748,80**

Action K	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0013484037	Action AD	Distribution et/ou report et/ou capitalisation	EUR	5 158 424,43	22 550,9	228,74
FR0014013H08	Action B	Capitalisable	EUR	8 759,39	84,8819	103,19
FR0010600239	Action I	Capitalisable	EUR	20 864 877,51	47 139,6488	442,61
FR0011524396	Action I-N	Capitalisable	EUR	253 854 934,75	1 271 084,27	199,71
FR0010547067	Action P	Capitalisable	EUR	348 233 741,39	1 005 865,5639	346,20
FR0013245420	Action S	Capitalisable	EUR	97 100 076,89	603 761,249	160,82

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	France +/-	Allemagne +/-	Italie +/-	Royaume-Uni +/-	Pays-Bas +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	686 770,03	164 972,91	118 519,68	92 067,05	67 341,12	61 568,66
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	40 210,33	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**726 980,36**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	**-**	-	-	-	-
Obligations	**-**	-	-	-	-
Titres de créances	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**17 793,34**	-	-	-	17 793,34
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**-0,01**	-	-	-	-0,01
Emprunts	**-**	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	-	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**-**	**-**	**-**	**17 793,33**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	17 793,34	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-0,01	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**17 793,33**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	GBP +/-	CHF +/-	DKK +/-	USD +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	87 993,55	29 538,03	7 449,24	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	703,77	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-0,01	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**87 993,54**	**29 538,03**	**7 449,24**	**703,77**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [(1)] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[(1)] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2026
Créances	
Souscriptions à recevoir	93 370,40
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	1 737 032,94
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	**1 830 403,34**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-286 324,13
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-293 855,21
Dépôts de garantie	-
Provision frais de recherche	-38 295,81
Total des dettes	**-618 475,15**
Total des créances et dettes	**1 211 928,19**

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

▪ des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

▪ des frais indirects de gestion, liés aux souscriptions dans les OPCVM qui composent l'actif du fonds

▪ une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	**Assiette**	**Taux**
Frais de gestion financière	Actif net	Actions AD et P : 2,00 % TTC maximum Actions I : 0,95 % TTC maximum Actions I-N : 0,34 % TTC maximum [1] Actions S : 1,16% TTC maximum Actions B : 1,55% TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions : 0,09% TTC maximum
Frais indirect maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commission de surperformance	Actif net	Néant

[1] Les frais n'intègrent aucune commission de distribution acquise au distributeur.

A l'exception des frais de recherche (cf ci-dessous), les seuls frais pouvant être hors champ des frais évoqués dans le tableau ci-dessus sont :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPC en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPC) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit .

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du Compartiment.

De plus, concernant les frais de recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF, ils peuvent être facturés au fonds.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Informations sur les frais de fonctionnement et autres services :

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base du forfait indiqué ci-dessus. Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

Action AD

FR0013484037	31/03/2026
Frais fixes	119 908,24
Frais fixes en % actuel*	2,02
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 2.392% à 2.09% au 18/12/2025*

Action B

FR0014013H08	31/03/2026
Frais fixes	128,95
Frais fixes en % actuel	1,64
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action I

FR0010600239	31/03/2026
Frais fixes	501 374,74
Frais fixes en % actuel*	1,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 1.20% à 1.04% au 18/12/2025*

Action I-N

FR0011524396	31/03/2026
Frais fixes	1 461 919,00
Frais fixes en % actuel*	0,41
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 0.40% à 0.43% au 18/12/2025*

Action P

FR0010547067	31/03/2026
Frais fixes	6 996 502,37
Frais fixes en % actuel*	2,02
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 2.392% à 2.09% au 18/12/2025*

Action S

FR0013245420	31/03/2026
Frais fixes	772 224,28
Frais fixes en % actuel*	1,18
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

** Modification du taux de frais de gestion du prospectus qui est passé de 1.35% à 1.25% au 18/12/2025*

Action K

FR0011612951	31/03/2026
Frais fixes	15 563,10
Frais fixes en % actuel	0,80
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31/03/2026
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	**-**
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	**-**
Autres engagements hors-bilan	**-**
Total	**-**

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2026
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2026
	-	-	-
Total			**-**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2026	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**19 723 059,86**	**13 622 399,18**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Revenus de l'exercice à affecter *(**)*	**19 723 059,86**	**13 622 399,18**
Report à nouveau	163 633,36	105 135,67
Sommes distribuables au titre du revenu net	**19 886 693,22**	**13 727 534,85**

Action AD

FR0013484037	31/03/2026	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	38 111,02	32 366,80
Report à nouveau du revenu de l'exercice	225 883,63	170 188,00
Capitalisation	-	-
Total	**263 994,65**	**202 554,80**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	22 550,9000	23 454,2000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,69	1,38
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	0,39

Action B

FR0014013H08	31/03/2026	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	15,29	-
Total	**15,29**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action I

FR0010600239	31/03/2026	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	639 744,83	697 746,20
Total	**639 744,83**	**697 746,20**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action I-N

FR0011524396	31/03/2026	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	9 455 864,66	4 659 983,18
Total	**9 455 864,66**	**4 659 983,18**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action P

FR0010547067	31/03/2026	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	6 736 088,57	6 940 505,36
Total	**6 736 088,57**	**6 940 505,36**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action S

FR0013245420	31/03/2026	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 790 985,22	448 526,33
Total	**2 790 985,22**	**448 526,33**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Action K

FR0011612951	31/03/2026	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	778 218,98
Total	**-**	**778 218,98**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2026	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**100 659 995,59**	**20 329 881,84**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter *(**)*	**100 659 995,59**	**20 329 881,84**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	278 068,20	111 599,43
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**100 938 063,79**	**20 441 481,27**

Action AD

FR0013484037	**31/03/2026**	**31/12/2024**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	997 991,61	289 206,62
Capitalisation	-	-
Total	**997 991,61**	**289 206,62**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action B

FR0014013H08	31/03/2026	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	401,45	-
Total	**401,45**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action I

FR0010600239	31/03/2026	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2 891 300,95	888 160,77
Total	**2 891 300,95**	**888 160,77**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action I-N

FR0011524396	31/03/2026	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	35 066 661,12	5 027 772,25
Total	**35 066 661,12**	**5 027 772,25**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action P

FR0010547067	31/03/2026	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	48 512 634,40	12 700 269,37
Total	**48 512 634,40**	**12 700 269,37**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action S

FR0013245420	31/03/2026	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	13 469 074,26	600 176,38
Total	**13 469 074,26**	**600 176,38**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action K

FR0011612951	31/03/2026	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-	935 895,88
Total	**-**	**935 895,88**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**686 770 024,19**	**94,70**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**686 770 024,19**	**94,70**
Activites minieres generales			13 656 588,09	1,88
ANGLO AMERICAN PLC	GBP	80 982	2 947 210,43	0,40
RIO TINTO PLC	GBP	134 717	10 709 377,66	1,48
Agences de medias			23 121 350,63	3,19
HAVAS NV	EUR	474 261	7 109 172,39	0,98
IPSOS	EUR	258 705	8 702 836,20	1,20
PUBLICIS GROUPE	EUR	103 181	7 309 342,04	1,01
Agriculture et peche			8 754 020,34	1,21
ORIGIN ENTERPRISES	EUR	1 951 844	8 754 020,34	1,21
Assurance Services complets			57 581 249,08	7,94
ALLIANZ SE-NOM	EUR	72 514	26 054 280,20	3,59
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	419 324	14 470 871,24	2,00
AXA SA	EUR	434 661	17 056 097,64	2,35
Audiovisuel et divertissements			3 958 897,60	0,55
ITV	GBP	4 607 777	3 958 897,60	0,55
Automobiles			15 380 638,88	2,12
MERCEDES BENZ GROUP AG	EUR	167 174	8 758 245,86	1,21
RENAULT SA	EUR	228 201	6 622 393,02	0,91
Banques			119 229 357,73	16,44
BANCO SANTANDER SA	EUR	3 189 775	30 270 964,75	4,17
BARCLAYS PLC	GBP	3 647 870	16 263 843,25	2,24
ING GROUP NV	EUR	814 316	18 000 455,18	2,48
INTESA SANPAOLO SPA	EUR	4 413 766	22 779 446,33	3,14
NORDEA BANK ABP	EUR	1 061 107	15 571 745,23	2,15
PIRAEUS BANK SA	EUR	742 671	5 188 299,61	0,72
UNICREDIT SPA	EUR	183 283	11 154 603,38	1,54
Brasseurs			22 457 631,52	3,10
CARLSBERG B	DKK	69 307	7 449 234,22	1,03
HEINEKEN NV	EUR	226 371	15 008 397,30	2,07
Chimie de specialite			10 671 042,34	1,47
JOHNSON MATTHEY PLC	GBP	181 506	3 941 762,34	0,54
SYENSQO SA	EUR	136 000	6 729 280,00	0,93

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Detaillants et grossistes Alimentation			8 910 331,72	1,23
COLRUYT GROUP NV	EUR	245 599	8 910 331,72	1,23
Distillateurs et viticulteurs			10 098 794,94	1,39
REMY COINTREAU	EUR	274 573	10 098 794,94	1,39
electricite conventionnelle			15 555 853,13	2,15
ENEL SPA	EUR	1 659 291	15 555 853,13	2,15
equipements et services petroliers			23 806 871,62	3,28
SAIPEM SPA	EUR	2 432 298	9 520 014,37	1,31
VALLOUREC SA	EUR	656 867	14 286 857,25	1,97
Fer et acier			9 575 169,68	1,32
APERAM	EUR	176 546	5 995 502,16	0,83
ARCELORMITTAL SA	EUR	81 653	3 579 667,52	0,49
Industries diversifiees			29 688 953,05	4,09
BEFESA SA	EUR	453 991	13 202 058,28	1,82
DCC PLC	GBP	73 017	3 873 576,47	0,53
SIEMENS AG-NOM	EUR	61 319	12 613 318,30	1,74
Internet			13 411 200,66	1,85
PROSUS N V	EUR	182 229	7 103 286,42	0,98
UNITED INTERNET AG & CO KGAA	EUR	229 212	6 307 914,24	0,87
Mines auriferes			16 778 853,82	2,31
ENDEAVOUR MINING PLC	GBP	328 621	16 778 853,82	2,31
Organisme formation professionnel et de placement			4 065 006,90	0,56
SYNERGIE	EUR	154 563	4 065 006,90	0,56
Papiers			4 744 002,00	0,65
UPM KYMMENE OYJ	EUR	177 015	4 744 002,00	0,65
Pharmacie			58 258 727,60	8,03
GSK PLC	GBP	154 000	3 638 836,42	0,50
ROCHE HOLDINGS LTD	CHF	86 689	29 538 029,10	4,07
SANOFI	EUR	303 214	25 081 862,08	3,46
Produits alimentaires			18 158 044,16	2,50
DANONE SA	EUR	77 500	5 350 600,00	0,74
KERRY GROUP A	EUR	97 972	6 701 284,80	0,92
TATE & LYLE PLC	GBP	1 473 423	6 106 159,36	0,84
Produits de beaute			5 726 959,86	0,79
PUIG BRANDS SA	EUR	339 074	5 726 959,86	0,79
Produits menagers durables			17 547 402,60	2,42
HENKEL KGAA	EUR	246 761	15 249 829,80	2,10
SEB SA	EUR	52 456	2 297 572,80	0,32
Reassurance			15 502 193,24	2,14
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	22 483	12 127 330,20	1,67
SCOR SE ACT PROV	EUR	110 434	3 374 863,04	0,47

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
SCPI : biens immobiliers diversifies			9 286 797,60	1,28
MERLIN PROPERTIES REIT	EUR	667 155	9 286 797,60	1,28
Services de transport			22 194 345,75	3,06
ARKEMA	EUR	133 725	7 796 167,50	1,07
DEUTSCHE POST AG-NOM	EUR	321 747	14 398 178,25	1,99
Services informatiques			17 603 187,20	2,43
ALTEN	EUR	148 978	7 806 447,20	1,08
CAPGEMINI SE	EUR	97 480	9 796 740,00	1,35
Societes petrolieres et gazieres integrees			73 688 625,70	10,16
BP PLC	GBP	2 849 034	19 775 037,65	2,73
ENI SPA	EUR	747 938	18 586 259,30	2,56
OW BUNKER	DKK	70 439	-	-
TOTAL ENERGIES SE	EUR	436 625	35 327 328,75	4,87
Telecommunications filaires			33 463 513,90	4,62
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	EUR	720 206	23 010 581,70	3,18
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	2 176 334	10 452 932,20	1,44
Vehicules commerciaux et camions			3 894 412,85	0,54
BREMBO NV	EUR	479 903	3 894 412,85	0,54
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**18 879 872,92**	**2,60**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**18 879 872,92**	**2,60**
AMUNDI SERENITE PEA I C	EUR	1 575	18 879 872,92	2,60
Total			**705 649 897,11**	**97,30**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

			Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Valeur actuelle présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
SX5E/202605/P/4775.	-888	-	363 192,00	49 459 202,40
SX5E/202605/P/5200.	888	928 848,00	-	-9 248 870,85
Sous total		**928 848,00**	**363 192,00**	**40 210 331,55**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**928 848,00**	**363 192,00**	**40 210 331,55**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
Libellé instrument	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	Classe de part couverte
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-	Classe de part couverte
Futures					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Options					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Swaps					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Autres instruments					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Total		**-**	**-**	**-**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**705 649 897,11**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	565 656,00
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**19 623 747,30**
Autres passifs (-)	**-618 486,05**
Total = actif net	**725 220 814,36**

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:	Identifiant d'entité juridique:
Echiquier Value Europe	9695000XVWUFVDES5704

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui	☒ Non
☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %**	☒ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une proportion de 41.5% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif social: %**	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La démarche ESG du produit repose sur la mise en oeuvre d'un socle d'exclusions défini au niveau du groupe LBP AM ISR et à l'utilisation d'une notation ESG des émetteurs visant à suivre les risques extra financiers du Produit Financier.
Cette analyse repose sur l'outil quantitatif GREaT, propre au groupe LBP AM qui permet de disposer d'une note ESG articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est systématiquement supérieur ou égal à 20% et peut monter jusqu'à 60%.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le Produit Financier investit dans des investissements durables au sens de l'article 2 (17) de SFDR.

○ ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Pourcentage d'investissement durable	**41.5%**

- ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

Non applicable.

- ***Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?***

Le Produit Financier vise la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'Investissements Durables du Produit Financier est précisé dans l'encart en tête de la présente annexe. Les investissements durables ainsi réalisés par le Produit Financier peuvent répondre à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont considérés, à savoir :
- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).
En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci après.

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés sont :
- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socioéconomique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.
Cette stratégie généraliste n'implique pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables doivent répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités est évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :
Pour l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux :
- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire du Groupe LBP AM, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux,
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire de LFDE qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).
Sur les objectifs spécifiques au climat et à la biodiversité :
- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion,
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique,
- Le score « Bird », indicateur quantitatif propriétaire du Groupe LBP AM visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité,
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées
Sur la thématique spécifique de l'accès à la santé :
- Le score « AAAA » (Acceptability, Accessibility, Affordability, Availability), analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR »..

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée cidessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :
- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent…) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-il été pris en considération ?***

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives"). Les indicateurs concernant les incidences négatives sont calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée est disponible et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.
Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans les politiques d'exclusions. La prise en considération des principales incidences négatives a également lieu au travers de la démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises afin d'améliorer leur transparence sur ces indicateurs et de réduire leurs externalités négatives.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (https://www.lfde.com), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☐ Oui

☒ Non

Non applicable.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion** d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2026	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
TOTALENERGIES	Energie	5.0%	France
BANCO SANTANDER	Banques	4.3%	Espagne
ROCHE	Soins de santé	4.2%	Suisse
ALLIANZ	Assurance	3.7%	Allemagne
SANOFI	Santé	3.6%	France
DEUTSCHE TELEKOM	Services de communication	3.3%	Allemagne
INTESA SANPAOLO	Banques	3.2%	Italie
BP	Energie	2.8%	Royaume-Uni
AMUNDI	Services financiers	2.7%	France
ENI	Energie	2.6%	Italie
ING	Banques	2.5%	Pays-Bas
AXA	Assurance	2.4%	France
ENDEAVOUR MINING	Matériaux	2.4%	Royaume-Uni
BARCLAYS	Banques	2.3%	Royaume-Uni
NORDEA BANK	Banques	2.2%	Finlande

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passa à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.
En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Le produit financier investit 92.9% de ses actifs dans des actifs qui ont été considérés comme "éligibles" selon le processus ESG en place - donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

7.1% des investissements ne sont pas alignés avec ces caractéristiques (#2 Autres).

Le produit financier investit 41.5% de ses actifs dans des actifs qui ont été considérés comme étant des investissements durables (#1A Durables).

Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce produit financier peut être trouvée dans le prospectus de celui-ci.

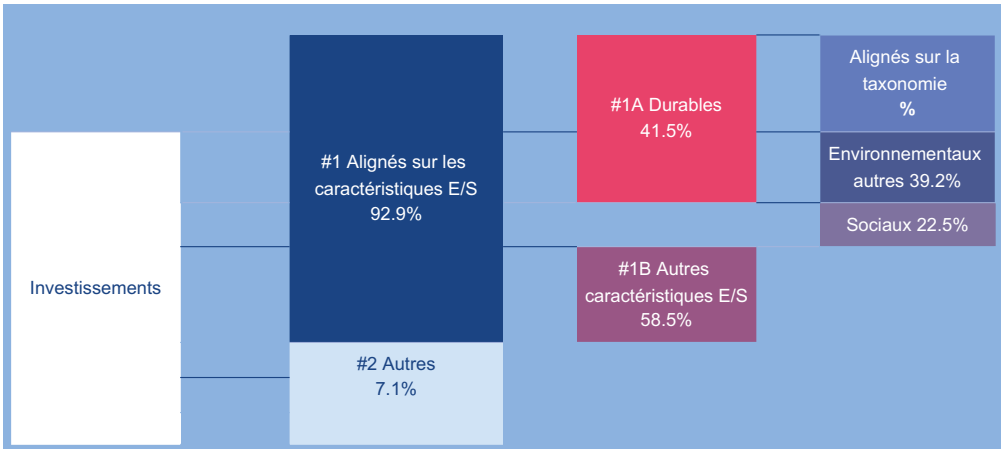

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements duproduit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues parle produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissement.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	4.1%
Energie	12.7%
Etat	0.0%
Immobilier	2.0%
Industrie	7.4%
Matériaux	7.0%
Produits de première nécessité	5.9%
Produits financiers	36.8%
Services collectifs	5.5%
Services de communication	5.8%
Soins de santé	9.9%
Technologies de l'information	0.0%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues parle produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

○ ***Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?***

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2026. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

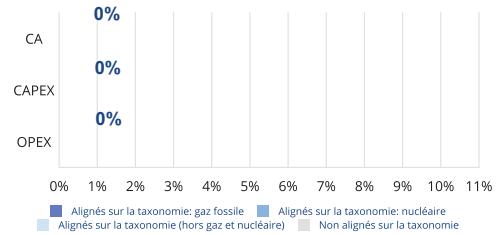

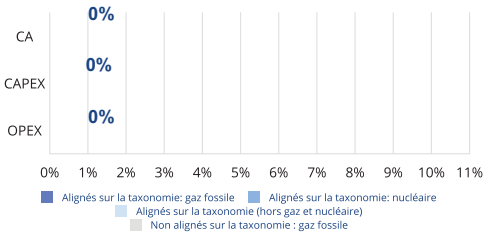

** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

○ ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Le Produit Financier ne s'engage pas sur une proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

○ ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?***

Non applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

39.2%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.

Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

22.5%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Non applicable.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large***

Non applicable

Annexe du rapport
Destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 31-mars

Fortune moyenne du fond pour la période du 01/07/25 au 31/03/26 : 663 304 251,12

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Action AD	2,020	% TTC
Action I	1,00	% TTC
Action I-N	0,41	% TTC
Action P	2,020	% TTC
Action S	1,18	% TTC
Action B	1,64	% TTC

Commission de gestion de la direction de l' Action AD : 2,020 % TTC

Fortune moyenne de l' Action AD pour la période du 01/07/25 au 31/03/26 : 4 771 145,48

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport semestriel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	30/06/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	44 356,97	67 838,64	118 566,13
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	381,53	43,39	
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	44 738,50	67 882,03	118 566,13

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/07/25 au 31/03/26 :

TER y compris commission de performance

(118566.13/4771145.48)*100

2,49 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l' Action I : 1,000 % TTC

Fortune moyenne de l' Action I pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 40 170 458,72

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport semestriel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	175 720,63	279 705,89	488 356,74
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	3 006,55	363,24	
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	178 727,18	280 069,13	488 356,74

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :

TER y compris commission de performance

(488356.74/40170458.72)*100

1,22 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l' Action I-N : 0,410 % TTC

Fortune moyenne de l' Action I-N pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 287 898 393,79

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport semestriel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	558 193,33	853 758,99	1 388 278,85
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	23 424,38	2 654,76	
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	581 617,71	856 413,75	1 388 278,85

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :

TER y compris commission de performance

(1388278.85/287898393.79)*100

0,48 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l' Action P : 2,02 % TTC

Fortune moyenne de l' Action P pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 277 999 544,19

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport semestriel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	2 972 775,41	4 052 403,19	6 909 835,31
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	25 349,23	1 982,45	
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	2 998 124,64	4 054 385,64	6 909 835,31

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :
TER y compris commission de performance

(6909835.31/277999544.19)*100

2,49 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l' Action S : 1,18 % TTC

Fortune moyenne de l' Action S pour la période du 01/04/25 au 31/03/26 : 52 437 105,98

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport semestriel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	126 169,12	335 921,58	754 228,95
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	1 874,46	670,03	
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	128 043,58	336 591,61	754 228,95

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/04/25 au 31/03/26 :
TER y compris commission de performance

(754228.95/52437105.98)*100

1,44 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l' Action B : 1,55 % TTC

Fortune moyenne de l' Action B pour la période du 18/12/25 au 31/03/26 : 27 602,96

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport semestriel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/03/2025	30/09/2025	31/03/2026
Commission de gestion de la direction de la part	0,00	0,00	121,93
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	0,00	0,00	121,93

Calcul du TER annualisé sur 4 mois, du 18/12/25 au 31/03/26 :
TER y compris commission de performance

(121.93/27602.96)*3.51*100

1,55 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %